Quatre-vingt-deuxième année. — N° 252. Le Numéro : 12 francs. Lundi 23 et Mardi 24 Octobre 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DECRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 20 octobre 1950 autorisant le commissaire général du plan à recruter du personnel (p. 10941).

Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes (p. 10941).

Arrêté portant attribution du brevet des hautes études d'administration musulmane (rectificatif) (p. 10941).

Liste des candidats admissibles à la préparation du brevet des hautes études d'administration musulmane (p. 10941).

Ministère de la justice.

Décret du 21 octobre 1950 plaçant des magistrats en position de détachement (p. 10942).

Décret du 21 octobre 1950 portant nominations de suppléants rétribués de juges de paix (p. 10942).

Décret n° 50-1229 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés dans les services extérieurs de l'éducation surveillée (rectificatif) (p. 10942).

Arrêtés portant nominations, mutations, acceptation de démission et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (administration pénitentiaire et éducation surveillée) (p. 10942).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 2 octobre 1950 portant témoignage de la Reconnaissance française pour faits de résistance et rectificatif (p. 10942).

Décrets du 21 octobre 1950 portant changement de nom de communes (p. 10944).

Décret du 21 octobre 1950 portant rattachement au canton de Varennes-sur-Allier de la commune de Saint-Loup (Allier) (p. 10944).

Décret du 21 octobre 1950 portant rattachement au canton de Rambouillet de la commune d'Orphin (Seine-et-Oise) (p. 10944).

Décret du 21 octobre 1950 approuvant la cession par l'Etat à la commune de Sidi-Chami (département d'Oran) d'un terrain domanial (p. 10944).

Décret du 21 octobre 1950 approuvant la dissolution d'une association reconnue d'utilité publique et abrogeant le décret du 11 septembre 1917 (p. 10944).

Arrêtés portant promotions (administrateurs civils) (p. 10944).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 19 octobre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10945).

Décrets du 19 octobre 1950 portant concession de la médaille militaire et rectificatif (p. 10950).

Décret du 21 octobre 1950 déclarant d'utilité publique et urgente l'acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à la construction de la caserne de gendarmerie de Bourganeuf (Creuse) (p. 10954).

Décrets du 21 octobre 1950 portant promotions, nominations, reclassements et modifiant les dispositions de précédents décrets (armée de terre, active et réserve) (p. 10954).

Décret n° 50-1314 du 23 octobre 1950 fixant les conditions exceptionnelles d'admission dans les écoles militaires en faveur des sous-officiers en service sur un théâtre d'opérations extérieur ou récemment rapatriés d'un théâtre d'opérations extérieur (p. 10954).

Décret portant attribution de commandements (armée de mer, active) (rectificatif) (p. 10954).

Décrets portant promotions et nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air (rectificatifs) (p. 10954).

Arrêté du 20 octobre 1950 fixant les conditions d'attribution du supplément de prime exceptionnel aux militaires de l'armée de terre qui ne peuvent y prétendre au moment de leur engagement ou rengagement (p. 10954).

Arrêté portant détachement (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 10955).

Décision portant nomination de sous-officiers des troupes coloniales (rectificatif) (p. 10955).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 50-1315 du 21 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation, à titre provisoire, des conditions de nomination aux emplois d'ingénieurs en chef, directeurs régionaux des ventes du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (p. 10955).

Arrêté du 21 octobre 1950 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1947 instituant des commissions administratives paritaires à la caisse des dépôts et consignations (p. 10955).

Arrêté portant nominations (contributions indirectes) (p. 10956).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 21 octobre 1950 relatifs à l'acceptation de donations faites à des lycées (p. 10957).

Arrêté du 15 septembre 1950 portant réorganisation des commissions administratives paritaires du personnel des services extérieurs de la direction de l'architecture (p. 10957).

Arrêtés portant inscriptions au tableau d'avancement, promotions et détachements (bibliothécaires et enseignement du second degré) (p. 10958).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 21 octobre 1950 relatif au tarif de base national et au barème d'adaptation des tarifs des services routiers réguliers de transport voyageurs (p. 10944).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 50-1316 du 21 octobre 1950 portant réorganisation du conseil supérieur de la propriété industrielle (p. 10956).

Arrêtés portant promotions et détachement (administration centrale et service des mines) (p. 10957).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 50-1317 du 21 octobre 1950 complétant les articles 2 et 3 du décret n° 49-11.. du 24 août 1949 portant application de l'article 1er de la loi n° 47-1501 du 14 août 1947, modifié par l'article 19 de la loi n° 49-482 du 8 avril 1949 (équipement rural, départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle) (p. 10960).

Décret du 21 octobre 1950 portant déclaration d'utilité publique des travaux d'adduction d'eau à entreprendre par la commune de Tilhouse (Hautes-Pyrénées) (p. 10960).

Décret n° 50-1225 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les assurances sociales agricoles et notamment l'application des décrets modifiés des 30 octobre 1935 et 20 avril 1950 (rectificatif) (p. 10960).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 23 octobre 1950 portant désignation des magistrats chargés de présider les tribunaux militaires permanents de Dakar et de Tananarive ou appelés à y siéger comme juges civils pour le semestre du 1er octobre 1950 au 1er avril 1951 (p. 10959).

Décret n° 48-1587 modifiant la réglementation du commerce, de la détention et de l'emploi des substances vénéneuses en Afrique occidentale française (rectificatif) (p. 10959).

Arrêté portant mise en position de mission en France du haut commissaire de la République à Madagascar et dépendances (p. 10959).

Arrêté portant mise en position de mission au Congo belge d'un inspecteur principal du travail en Afrique occidentale française (p. 10959).

Arrêtés portant réintégration et admissions à la retraite (médecins, pharmaciens et sages-femmes africains et transmissions) (p. 10959).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 50-1318 du 21 octobre 1950 relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des vétérinaires (p. 10961).

Arrêtés du 18 octobre 1950 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 10961).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés portant promotions (administration centrale) (p. 10962).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 14 octobre 1950 portant nominations dans l'ordre de la santé publique (p. 10958).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant admissions à la retraite (services extérieurs) (p. 10959).

Ministère de la marine marchande.

Décrets du 21 octobre 1950 portant nominations dans la réserve de l'armée de mer (p. 10962).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Election d'un député. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions. — Rectifications au compte rendu *in extenso* des séances des 18 et 20 octobre 1950 (p. 10962).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur à la bibliothèque du Conseil de la République (p. 10966).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 10968).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires d'administration stagiaires de la direction des finances au Maroc (p. 10969).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Sociétés étrangères: Avis de cessation d'abonnement aux taxes françaises sur les valeurs mobilières (p. 10968).

Avis relatif au tirage de la quarante-deuxième tranche de la loterie nationale 1950 (p. 10968).

Avis aux importateurs de produits en provenance de Hollande (p. 10969).

Avis aux importateurs de produits de la mer originaires et en provenance d'Islande (p. 10969).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Afrique du Sud (p. 10969).

Avis aux importateurs de produits en provenance du Mexique (p. 10969).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis de concours pour le recrutement de conducteurs de chantiers des ponts et chaussées dans les départements de Tarn-et-Garonne et de la Seine-Inférieure (p. 10969).

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 10970).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Afrique du Sud (p. 10969).

Avis aux importateurs de produits en provenance du Mexique (p. 10969).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (40e semaine de 1950) (p. 10972).

Annonces (p. 10973).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 15, 16 et 17 (session de 1950) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 16 au 22 octobre 1950.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE — SESSION DE 1950

Feuille 6.

Extension aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun des dispositions de la loi du 27 août 1948 complétant l'article du code pénal. — Projet de loi (*suite*)..... p. 161

Régime électoral des chambres de commerce d'Algérie. — Projet de loi..... p. 161

Modification des articles 22 et 23 de la loi du 10 décembre 1947 portant statut de la coopération. — Projet de loi.... p. 162

Application aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun des dispositions de la loi n° 48-1879 du 31 décembre 1948 sur la contrainte par corps. — Projet de loi ..... p. 163

Application dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo des dispositions des lois du 11 avril 1946 et du 22 septembre 1948 modifiant l'article 412 du code pénal relatif aux entraves apportées à la liberté des enchères. — Projet de loi..... p. 163

Modification de certaines dispositions du code de la nationalité française relative à l'acquisition de la nationalité française par le mariage. — Projet de loi..... p. 163

Report au début de l'année scolaire 1950-1951 de l'application de l'arrêté du 16 avril 1949 relatif aux études médicales. — Rapport par M. Kir..... p. 164

Prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi portant réorganisation du régime de l'émission à Madagascar. — Rapport par M. Castellani..... p. 164

Création des postes indispensables en vue de faire face aux exigences de la loi scolaire dans l'enseignement primaire élémentaire. — Proposition de résolution de M. Binot..... p. 164

Fixation des conditions particulières d'élection et de fonctionnement des conseils de prud'hommes en Algérie. — Proposition de loi de M. Rabier..... p. 165

Amélioration du mode de financement des allocations familiales agricoles et bonification de l'allocation de salaire unique aux exploitants agricoles. — Proposition de résolution de M. Toublanc..... p. 165

Suppression de la majoration du prix des cartes hebdomadaires de travail sur la Société nationale des chemins de fer français. — Proposition de loi de M. Gautier..... p. 166

Modification à l'arrêté du 3 février 1949 et abrogation de l'arrêté du 26 juillet 1949 en vue de permettre aux sages-femmes diplômées d'Etat de pratiquer des soins infirmiers. — Proposition de loi de M. Dutard..... p. 166

Autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat. — Rapport par M. Yves Fagon..... p. 167

Publication, dans les moindres détails, des décrets d'assimilation et des arrêtés d'échelonnement des pensions de certaines catégories de fonctionnaires retraités. — Rapport par M. Genest..... p. 170

Maintien du trafic des voyageurs et des messageries sur la ligne de chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Mure (Isère). — Proposition de résolution de M. Dufour..... p. 170

Election et composition des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales. — Proposition de loi de M. Gérard Duprat..... p. 170

Déclaration de l'ancien camp de Struthof-Natzwiller musée national. — Proposition de loi de M. Rosenblatt..... p. 173

Accélération des travaux d'aménagement hydraulique de la Montagne Noire (Haute-Garonne). — Proposition de résolution de M. Jacques Grésa..... p. 173

Création à Marseille d'une école de rééducation professionnelle pour les mutilés de la guerre et du travail. — Proposition de loi de M. Billoux..... p. 174

Accord de la double nationalité française et belge à certaines catégories de nationaux belges résidant ou établis en France. — Proposition de loi de M. Gosset..... p. 174

Fixation du taux de prélèvement sur les loyers. — Proposition de loi de M. Siefridt..... p. 175

Abrogation de l'ordonnance du 13 avril 1943 modifiant en Algérie la législation sur les biens de l'Etat, de l'Algérie et du domaine public. — Rapport par M. Rabier..... p. 175

Réintégration d'un professeur dans ses fonctions de directeur du centre national de la recherche scientifique. — Proposition de résolution de M. Garaudy..... p. 176

Création d'une caisse autonome des constructions scolaires. — Proposition de loi de M. Deixonne..... p. 177

Rétablissement de l'allocation de salaire unique aux ménages ou personnes ne bénéficiant que d'un seul revenu professionnel provenant d'une activité salariée et n'ayant qu'un enfant unique à charge de plus de dix ans. — Proposition de loi de M. Viatte..... p. 177

Complément à la loi du 7 mai 1946 concernant le sursis à l'expulsion des locataires de nationalité française prononcée au profit de sujets étrangers. — Proposition de loi de M. Taillade..... p. 178

Complément à l'article 20 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Robert Bichet ..... p. 178

Modification à l'ordonnance du 17 octobre 1945, modifiée, sur le statut du fermage et du métayage. — Proposition de loi de M. Montagnier..... p. 178

Reconnaissance au jury des infractions aux lois sur la presse. — Proposition de loi de M. Pierrard..... p. 178

Réouverture du procès des personnes condamnées par contumace par la Haute Cour. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay..... p. 179

Organisation de l'exposition internationale de 1957 suivant une conception qui associe toutes les régions de France. — Proposition de résolution de M. Leenhardt..... p. 179

Assurance du droit intégral aux allocations prénatales prévues par la loi du 22 août 1946. — Proposition de loi de M. Beugniez..... p. 180

Précision de certains termes du chapitre III de la loi du 22 août 1946 relative au salaire unique. — Proposition de loi de M. Duquesne..... p. 181

Composition et compétence d'une assemblée représentative territoriale à la Côte française des Somalis. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 181

Contingents annuels de Légion d'honneur et de médailles militaires aux personnels militaires des services de la France d'outre-mer. — Projet de loi..... p. 182

Modification de la loi du 4 décembre 1913 réorganisant le crédit maritime mutuel. — Projet de loi..... p. 182

Envoi en Côte d'Ivoire d'une commission parlementaire pour enquêter sur les incidents survenus dans ce territoire. — Proposition de résolution de M. Senghor..... p. 184

Modification des conditions d'octroi de prêts effectués par le Crédit foncier de France aux pères de famille achetant leur appartement. — Proposition de loi de M. Frédéric Dupont ..... p. 184

Extension aux territoires d'outre-mer des mesures de libération des échanges. — Proposition de résolution de M. Paul Coste-Floret ..... p. 185

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. Pierre-Fernand Mazuez. p. 185

Exemptions d'allocations familiales agricoles. — Proposition de loi de M. Delachenal..... p. 185

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. Pierre-Fernand Mazuez. p. 186

Modification de l'article 368 du code civil sur la légitimation adoptive. — Proposition de loi de M. Ramarony..... p. 186

Indemnités de fonctions des membres du conseil général de la Seine. — Proposition de loi de M. Bour..... p. 186

Accord aux artisans et aux entreprises industrielles et commerciales occupant moins de dix salariés et aux entreprises agricoles occupant moins de trois salariés qui justifieront avoir payé à leurs salariés la prime de 3.000 F, de délais pour le payement des acomptes provisionnels à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de facilités de crédit. — Proposition de résolution de M. Gilles Gozard..... p. 186

Modification de la loi du 20 juillet 1895 sur les caisses d'épargne. — Proposition de loi de M. Garet..... p. 187

Modification de la loi du 3 juillet 1947 accordant des indemnités aux agents et courtiers d'assurances. — Proposition de loi de M. Deixonne..... p. 187

Fixation du statut du personnel des trésoreries des invalides de la marine. — Rapport par M. Cayol..... p. 187

Institution de la double correction au baccalauréat. — Proposition de loi de M. Doutrellot..... p. 188

Mesures nécessaires à prendre d'urgence pour la construction du pont de chemin de fer des Andelys (Eure). — Rapport de M. Midol..... p. 188

Développement des dépenses civiles d'investissement (réparations des dommages de guerre). — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 188

Développement des dépenses d'investissement (prêts et garanties pour l'exercice 1950). — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 190

Feuille 7.

Développement des dépenses d'investissement (prêts et garanties pour l'exercice 1950). — Lettre rectificative au projet de loi (*suite*) ..... p. 193

Développement des dépenses civiles d'investissement pour l'exercice 1950 (travaux neufs, subventions et participations en capital). — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 193

Modification du décret-loi du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls d'une pension de retraite avec un traitement d'activité en ce qui concerne les houillères de bassin. — Proposition de loi de M. Deixonne..... p. 194

Extension du bénéfice de l'allocation aux vieux. — Proposition de loi de Mme Claeys..... p. 195

Complément à la loi du 21 juin 1865 permettant aux associations syndicales d'organiser la défense contre la grêle. — Proposition de loi de M. Marc Dupuy..... p. 195

Modification de l'article 144 du code d'instruction criminelle. — Proposition de loi de M. Foulupt-Esperaber... p. 195

Modification à l'article 388 du code général des impôts directs pour empêcher que s'exerce le privilège du Trésor en matière de contributions directes concernant les planteurs de tabac. — Proposition de loi de M. Yves Péron. p. 196

Crédits affectés aux dépenses de fonctionnement aux services civils pour l'exercice 1950. — Lettre rectificative n° 1 au projet de loi..... p. 196

Bénéfice de la pension de vieillesse à régime plein, de l'allocation aux vieux travailleurs salariés et de l'allocation aux femmes ayant élevé cinq enfants, à soixante ans pour les hommes et cinquante-cinq ans pour les femmes. — Proposition de loi de Mme Claeys..... p. 205

Suppression de l'article 7 de la loi n° 49-874 du 5 juillet 1949 relative à diverses dispositions d'ordre économique et financier permettant à l'Assemblée nationale de légiférer en matière de coordination du rail et de la route. — Proposition de loi de M. Poumadère..... p. 206

Modification au chiffre limite de la procédure de recouvrement simplifié des petites créances commerciales. — Proposition de loi de M. Barthélemy..... p. 206

Modification à l'article 335 du code civil relatif à la non-reconnaissance des enfants adultérins. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 206

Accord du bénéfice de la loi n° 46-2243 du 16 octobre 1946 relative au transfert des corps des anciens combattants et victimes de la guerre aux familles des anciens déportés du travail. — Proposition de loi de M. Genest..... p. 207

Maintien provisoire en vigueur de certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre. — Projet de loi ..... p. 207

Ratification de l'accord concernant l'aide pour la défense mutuelle conclu à Washington le 27 janvier 1950 entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. — Projet de loi ..... p. 208

Attribution d'une prime exceptionnelle aux salariés de l'agriculture. — Proposition de loi de M. Renard..... p. 210

Report pour les contribuables de la production des déclarations pour l'établissement de l'impôt sur le revenu. — Proposition de résolution de M. Godin..... p. 210

Modification du tarif de la taxe sur les spectacles applicable aux music-halls et spectacles de variétés. — Proposition de loi de M. Auguet..... p. 210

Institution d'une prime de transports en faveur des salariés de la région parisienne. — Proposition de loi de M. Midol. p. 210

Accord d'un secours d'urgence aux victimes de la catastrophe ferroviaire de Gaillac. — Proposition de résolution de M. Deixonne ..... p. 211

Autorisation de cession à l'amiable de l'immeuble domanial dénommé Parc de la Bretonnière. — Rapport par M. Gaillard ..... p. 211

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 211

Modification de la loi du 21 mai 1836 relative aux subventions dues par certains usagers des chemins vicinaux. — Proposition de loi de M. Caillavet..... p. 211

Droits des militaires des réserves mobilisés et détachés en usines et dans les établissements travaillant pour la défense nationale pendant la guerre 1914-1918. — Proposition de loi de M. André Marie..... p. 212

Maintien du plan betteravier relatif aux superficies prévues par le plan Monnet. — Proposition de résolution de M. Albert Rigal..... p. 212

Organisation du travail de manutention dans les ports. — Projet de loi..... p. 213

Régime transitoire d'assurances sociales agricoles dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. — Projet de loi..... p. 213

Approbation de la cession gratuite au département de la Moselle du bâtiment de la cour d'appel de cette ville (ancien hôtel de Craon). — Projet de loi..... p. 216

Financement de la construction de logements à Strasbourg. — Avis ..... p. 217

Application à l'Afrique équatoriale française et aux Etablissements français de l'Océanie et de l'Inde des dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935 réformant le régime de l'interdiction de séjour. — Avis..... p. 217

Application des majorations de service aux médecins, pharmaciens et vétérinaires de réserve intégrés dans les cadres actifs. — Avis..... p. 218

Maintien en activité de l'usine de la S. N. C. A. S. O. de Rochefort-sur-Mer. — Proposition de résolution de M. Max Brusset..... p. 218

Simplification du travail de l'institut national des statistiques en matière d'inscription et de radiation sur les listes électorales. — Proposition de résolution de M. Max Brusset ..... p. 218

Appel des jeunes gens sous les drapeaux, en 1950. — Projet de loi..... p. 219

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée..... p. 220

Autorisation aux clercs assermentés de rédiger et de signer des procès-verbaux de saisie et de ventes mobilières aux enchères. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux ..... p. 220

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification aux articles 111, 113 et 117 du code du travail maritime. — Résolution.. p. 220

Composition et élections des organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales. — Rapport par M. Viatte.... p. 220

Création d'une commission chargée d'enquêter sur les incidents survenus en Côte d'Ivoire. — Proposition de résolution de M. Mamadou-Konaté..... p. 223

Modification des conditions d'attribution des prestations familiales. — Proposition de loi de M. Pierre-Fernand Mazuez. p. 223

Exonération des associations de mutilés et d'anciens combattants émettrices de participations à la loterie nationale de la contribution des patentes et de toutes taxes et impôts. — Proposition de loi de M. Aubry..... p. 223

Faculté, pour les fonctionnaires des services actifs issus des services sédentaires, atteints par la limite d'âge, de demeurer en fonctions jusqu'à soixante ans et jusqu'à ce qu'ils aient acquis le droit à pension sur la totalité de leurs services. — Proposition de loi de M. Barthélemy ..... p. 223

Payement des journées chômées imposées aux mineurs sur la base du salaire des deux quinzaines de paye précédant ce chômage. — Proposition de loi de Mme Anna Chêlle. p. 224

Réalisation de la réforme du cadre des ouvriers des postes, télégraphes et téléphones. — Proposition de loi de M. Barthélemy ..... p. 224

Modifications et complément à la loi du 21 avril 1810 sur les mines de façon à sauvegarder les droits de la collectivité en cas de restriction ou d'abandon des exploitations minières. — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis..... p. 224

Feuille 8.

Modification et complément à la loi du 21 avril 1810 sur les mines de façon à sauvegarder les droits de la collectivité en cas de restriction ou d'abandon des exploitations minières. — Propositions de résolution de M. Alphonse Denis (*suite*)..... p. 225

Augmentation des prestations familiales. — Proposition de loi de Mme Claeys..... p. 226

Substitution au premier alinéa de l'article 16 de la loi de finances pour l'exercice 1950 de la création d'un droit de timbre exceptionnel dont la perception serait préalable au renouvellement des récépissés de déclaration de véhicules automobiles. — Proposition de loi de M. Jean Charlot ..... p. 226

Accord d'une aide immédiate aux victimes de l'ouragan ayant dévasté la région de Fervaques, près Lisieux. — Proposition de loi de M. Joseph Laniel..... p. 227

Accord d'un secours aux victimes de la catastrophe des mines de l'Herpie (Isère). — Proposition de résolution de M. Bonnet..... p. 227

Réorganisation du régime de l'émission à Madagascar. — Avis. p. 228

Modification de l'article 8 de la loi n° 47-1851 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance. — Avis par M. Aubry..... p. 228

Procédure d'élection, par les membres de l'Assemblée nationale représentant la métropole, de treize membres de l'Assemblée de l'Union française correspondant aux deux tiers de la représentation du Viet-Nam. — Rapport par M. Minjoz..... p. 228

Ouverture d'un nouveau délai pour l'application de l'ordonnance du 29 novembre 1944 sur la réintégration des fonctionnaires de la Résistance révoqués pendant l'occupation. — Proposition de loi de M. Jacquet..... p. 229

Modification du barème de la surtaxe progressive sur le revenu des personnes physiques. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard..... p. 229

Accord d'un secours aux victimes de la catastrophe ferroviaire de Gaillac (Tarn). — Proposition de résolution de M. Reille-Soult..... p. 229
Proposition de résolution de M. Garaudy..... p. 230

Complément à l'article 3 de la loi du 31 juillet 1949 modifiant, en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole, le décret du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale. — Proposition de loi de M. Pouyet..... p. 230

Conditions d'attribution de soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer et des conditions de recrutement ou de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires. — Proposition de loi de M. Hamani-Diori ..... p. 230

Demande en autorisation de poursuite contre un membre de l'Assemblée ..... p. 231

Facilitation de l'acquisition de meubles par l'institution de prêts sur gage. — Proposition de loi de M. Charles Schauffler ..... p. 231

Réglementation du droit de grève en vertu de la Constitution de 1946 et interdiction du lock-out. — Proposition de loi de M. Marcel Poimbœuf..... p. 232

Complément à la loi n° 48-340 du 28 février 1948 sur l'organisation de la marine marchande et prorogation de certaines de ses dispositions. — Projet de loi..... p. 233

Modification de certaines dispositions de l'ordonnance du 13 octobre 1945 relatives aux spectacles. — Proposition de loi de M. Emile Hugues..... p. 233

Abrogation de l'article 20 du décret n° 46-2880 du 10 décembre 1946 et des textes y afférent concernant l'assiduité scolaire. — Proposition de loi de Mme Claeys..... p. 234

Modification de la législation en matière de vente avec primes de façon à prévenir et réprimer les fraudes. — Proposition de loi de Mme Jacqueline Thome-Patenôtre..... p. 234

Erection à Châteaubriant d'un monument du souvenir. — Proposition de loi de M. Fernand Grenier..... p. 235

Complément à l'article 10 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Henneguelle..... p. 235

Nominations et promotions de certains personnels des services de santé des forces armées dont la carrière a été affectée par des événements de guerre. — Rapport par M. Michelet..... p. 235

Report au 31 mars 1950 du délai donné aux contribuables pour adresser aux contrôleurs des contributions directes leur déclaration d'impôt sur le revenu. — Proposition de résolution de M. Coudray..... p. 236

Organisation de la publicité à l'égard des tiers des soumissions pour insuffisance de prix. — Avis..... p. 236

Bénéfice au profit des salariés des professions agricoles et forestières d'une prime exceptionnelle. — Proposition de loi de M. Montagnier..... p. 236

Extension du bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et marchandises. — Proposition de loi de M. Dulard ..... p. 236

Accord aux fonctionnaires pour les dernières tranches du reclassement d'une majoration double de la majoration accordée par le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949. — Proposition de loi de M. Marcel David..... p. 237

Modification du deuxième paragraphe de l'article 1er de la loi du 2 août 1949 instituant une carte nationale dite « carte sociale-des économiquement faibles ». — Proposition de Mme Vermeersch ..... p. 238

Institution d'un code du travail dans les territoires d'outre-mer. — Proposition de loi de M. Mamadou-Konaté..... p. 238

Modification des articles 37, 38 et 39 de la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des mines de combustibles minéraux. — Proposition de loi de M. Bergeret ..... p. 251

Fixation du taux du prélèvement sur les loyers encaissés à partir du 1er janvier 1949. — Rapport par M. Siefridt.... p. 252

Complément à la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Proposition de loi de M. Christiaens..... p. 253

Accord d'un crédit de 3 millions de francs aux victimes de l'incendie survenu le 21 janvier 1950 au bâtiment de l'O. N. C. O. R. à Caen. — Rapport par M. Lanfiel..... p. 253

Accord aux ayants cause des Français morts dans les rangs de l'armée républicaine espagnole au cours de la guerre 1936-1939 des avantages réservés aux ayants cause des combattants de la guerre 1939-1945. — Rapport par M. Darou..... p. 253

Modification de certaines dispositions de la loi du 23 juillet 1881 sur la liberté de la presse. — Projet de loi..... p. 253

Ratification de la convention internationale du travail n° 62 concernant les prescriptions de sécurité dans l'industrie du bâtiment. — Projet de loi..... p. 254

Modification de l'article 134 du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines. — Projet de loi..... p. 256

Ratification de la convention internationale n° 95 concernant la protection du salaire. — Projet de loi..... p. 256

Feuille 9.

Ratification de la convention internationale n° 95 concernant la protection du salaire. — Projet de loi (suite)..... p. 257

Répression de certaines atteintes à la sûreté extérieure de l'Etat. — Projet de loi..... p. 260

Exercice et organisation des professions de médecin, chirurgien dentiste et sage-femme. — Rapport supplémentaire par M. Pierre-Fernand Mazuez..... p. 260

Fixation à trois ans de la durée du mandat des membres des comités d'entreprise. — Rapport par M. Gazier..... p. 262

Indemnisation des congés payés pour les soldats libérés et pour les jeunes travailleurs. — Rapport supplémentaire par M. Bouxom..... p. 262

Procédure de fixation des conditions d'admission des objets de correspondance dans le service postal. — Rapport par M. Beauquier..... p. 262

Bénéfice au profit des receveurs et chefs de centre des postes, télégraphes et téléphones des dispositions du décret n° 49-742 du 7 juin 1949 fixant le régime d'occupation de logements. — Proposition de résolution de M. Jean-Masson ..... p. 264

Composition de la justice de paix de Colomb-Béchar. — Rapport par M. Rabier..... p. 265

Relèvement des pensions de sapeurs-pompiers. — Rapport par M. Edmond Ginestet..... p. 265

Réglementation de la publicité des boissons autorisées. — Avis par M. Monin..... p. 265

Attribution d'un édifice cultuel au directoire d'Alsace et de Lorraine de l'église évangélique de la confession d'Augsbourg. — Rapport par M. Schaff..... p. 265

Ratification du décret du 27 décembre 1949 approuvant une délibération du 28 septembre 1949 du grand conseil de l'Afrique occidentale française demandant la modification du décret du 1er juin 1932 réglementant le régime des douanes dans ce territoire. — Projet de loi ..... p. 266

Complément à l'article 3 de l'ordonnance n° 45-2609 du 2 novembre 1945 portant dérogation temporaire aux dispositions de l'article 15 de la loi du 9 mars 1928 concernant le recrutement des officiers de justice militaire. — Projet de loi..... p. 267

Ratification du décret du 15 novembre 1949 approuvant une délibération du 24 juin 1949 de l'assemblée représentative des établissements français de l'Océanie tendant à modifier l'assiette et le taux des droits de douane applicables dans ce territoire. — Projet de loi..... p. 267

Prorogation du mandat des membres du conseil représentatif de la Côte française des Somalis. — Projet de loi.... p. 267

Ratification du décret du 30 novembre 1949 approuvant une délibération du 11 mars 1949 de l'assemblée représentative de Madagascar relative à la réglementation douanière de ce territoire. — Projet de loi..... p. 268

Complément à la loi du 8 juin 1949 sur l'élection des conseils d'administration de la mutuelle agricole. — Proposition de loi de M. René Charpentier..... p. 268

Modification de l'article 29 du livre Ier, titre II du code du travail en vue d'assurer la sécurité de l'emploi aux femmes en état de grossesse et en congé de maternité. — Proposition de loi de Mme Nédelec..... p. 268

Création de cantines scolaires dans toute école primaire publique, urbaine ou rurale ou groupe scolaire. — Proposition de loi de Mlle Rumeau..... p. 269

Accord d'une réduction de 50 p. 100 sur les tarifs de transports de la Société nationale des chemins de fer français aux bénéficiaires des billets « congés payés » avec accès à tous les trains et s'étendant aux membres de la famille obligés de voyager séparément. — Proposition de loi de M. Poumadère..... p. 269

Ouverture de nouveaux délais pour le transfert des corps des anciens combattants et victimes de la guerre. — Proposition de résolution de M. Touchard..... p. 270

Ratification de la convention tendant à étendre et à coordonner l'application des législations de sécurité sociale aux ressortissants des parties contractantes du traité de Bruxelles. — Projet de loi..... p. 270

Application dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo des dispositions de la loi du 20 décembre 1884 concernant la répression des infractions à la convention internationale du 14 mars 1884 relative à la protection des câbles sous-marins. — Projet de loi..... p. 271

Ratification du décret du 27 décembre 1949 approuvant une délibération du 28 septembre 1949 du conseil d'administration des îles Wallis et Futuna modifiant le tarif des droits de douane applicables dans cet archipel. — Projet de loi..... p. 271

Institution d'un article 320 bis et modification de l'article 434 du code pénal. — Rapport par M. Defos du Rau..... p. 272

Sauvegarde des intérêts de la pêche sardinière française. — Rapport par M. Jean-Louis Tinaud..... p. 272

Réforme des impôts perçus au profit des collectivités locales et de divers organismes ou établissements publics ou privés et transfert à l'Etat de certaines dépenses (dispositions relatives à la taxe d'abatage perçue par les communes). — Rapport par M. Badiou..... p. 273

Modification de la loi du 23 juin 1886 relative aux membres des familles ayant régné en France. — Rapport par M. Chautard..... p. 274

Modification du tarif de la taxe sur les spectacles applicable aux music-halls et spectacles de variétés. — Rapport par M. Robert Ballanger..... p. 275

Statut des professions d'agent immobilier, de mandataire en vente de fonds de commerce et de négociant en biens. — Proposition de loi de M. Taillade..... p. 275

Règlement de la situation des débits de boissons détruits par faits de guerre. — Proposition de loi de M. Le Coutaller..... p. 276

Modification de l'article 12 de la loi du 7 mai 1917 ayant pour objet l'organisation du crédit aux sociétés coopératives de consommation. — Proposition de loi de Mme Degrond..... p. 277

Abrogation des conditions exceptionnelles d'arrestation et d'incarcération des contrevenants en matière de contributions indirectes. — Proposition de loi de M. Delalande..... p. 277

Modification de l'article 13 de l'ordonnance du 20 octobre 1945 sur la limitation des débits de boissons. — Proposition de loi de M. Bolvin-Champeaux..... p. 278

Modification de l'article 12 de la loi du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes. — Avis par M. Dutard. p. 278

Accord à tous les tuberculeux de la carte de priorité pour les transports. — Avis par M. Dufour..... p. 279

Modification des articles 971, 972, 973, 974, 976, 977, 979, 980 et 1007 du code civil (dispositions testamentaires) et de l'article 20 de la loi du 25 Ventôse, an II, contenant organisation du notariat. — Avis..... p. 279

Modification de l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Avis..... p. 279

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi relatif aux élections aux conseils d'administration des organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales. — Résolution..... p. 279

Annulation de la mesure tendant à ramener Beauvais dans la deuxième catégorie pour l'attribution de l'indemnité de « difficulté exceptionnelle d'existence ». — Proposition de résolution de M. André Mercier..... p. 279

Annulation de la mesure réduisant de plus de moitié le taux de l'indemnité dite « de difficulté exceptionnelle d'existence » dont bénéficiaient les fonctionnaires de Brest. — Proposition de résolution de M. Gabriel Paul..... p. 280

Prorogation des dispositions de la loi du 11 juillet 1938 relative à la réquisition d'usage des immeubles nécessaires au fonctionnement des administrations et services publics sinistrés. — Proposition de loi de M. Guitton..... p. 280

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée..... p. 281

Accord d'un secours aux victimes de la catastrophe ferroviaire de Gaillac. — Rapport par M. Gabelle..... p. 281

Suppression du comité consultatif du tourisme. — Proposition de loi de M. Louis Martel..... p. 281

Aménagement d'un régime transitoire pour la mise en application des nouvelles limites d'âge en matière d'admission à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat. — Rapport par M. Wagner..... p. 282

Versement du traitement de fonctionnaires stagiaires aux élèves de l'école normale de la rue d'Ulm et de l'école normale supérieure de Sèvres qui accomplissent une quatrième année, dite « de réparation ». — Proposition de résolution de M. Giovoni..... p. 282

Droit au logement et prestations en nature des fonctionnaires de l'enseignement. — Proposition de loi de M. Thamier..... p. 283

Bénéfice au profit des veuves et orphelins de guerre de la prorogation des baux ruraux. — Proposition de loi de M. Genest..... p. 283

Exonération de droits de succession des rappels d'arrérages de pensions dues à des retraités décédés. — Proposition de loi de M. Jacques Gresa..... p. 284

Modification de la loi n° 48-340 du 28 février 1948 sur l'organisation de la marine marchande et prorogation de certaines de ses dispositions. — Rapport par M. Cayol.... p. 284

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée..... p. 284

Développement des dépenses publiques d'investissement (réparations des dommages de guerre). — Deuxième lettre rectificative au projet de loi..... p. 284

Réforme de la composition et du fonctionnement du Conseil économique. — Proposition de loi de M. Mauroux..... p. 285

Régime électoral, composition, fonctionnement et compétence d'une assemblée représentative territoriale et du conseil général de la Nouvelle-Calédonie. — Avis..... p. 287

Feuille 10.

Régime électoral, composition, fonctionnement et compétence d'une assemblée représentative territoriale et du conseil général de la Nouvelle-Calédonie. — Avis (suite)..... p. 289

Versement aux agents des travaux et conducteurs de chantiers des ponts et chaussées de diverses indemnités et du supplément familial de salaire, non payés depuis plusieurs mois dans de nombreux départements. — Proposition de loi de M. Dutard..... p. 291

Création d'un cadre unique du personnel des chemins de fer d'Afrique occidentale française. — Proposition de loi de M. Mamadou Konate..... p. 292

Renvoi devant la Haute Cour de justice des ex-ministres MM. Pinaud, Jules Moch, Félix Gouin, et mesures de nature à activer l'action judiciaire concernant le scandale du vin. — Propositions de résolution de M. Citerne..... pp. 293 et 294

Réorganisation du régime de l'émission à Madagascar — Rapport par M. Castellani..... p. 295

Application à l'Afrique équatoriale française, aux Etablissements français de l'Océanie et aux Etablissements français dans l'Inde des dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935 réformant le régime de l'interdiction de séjour. — Rapport par M. July..... p. 296

Garantie aux étudiants d'un niveau de vie décent. — Proposition de loi de M. Boutrellot..... p. 296

Revalorisation du traitement annuel de la médaille militaire. Rapport par M. Triboulet..... p. 297

Organisation de la commémoration sollennelle du cinquantième anniversaire de la victoire de Kousseri et réunion en un seul bloc des trois Afriques françaises. — Rapport par M. Malbrant..... p. 297

Création à Marseille d'une école de rééducation professionnelle. — Proposition de loi de M. Defferre..... p. 298

Modification et complément à l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles. — Proposition de loi de M Beugniez..... p. 299

Conditions de représentation et d'assistance des assurés devant les commissions techniques d'invalidité. — Proposition de loi de M. Duquesne..... p. 300

Comptes spéciaux du Trésor (année 1950). — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 300

Transformation de l'école de médecine de Limoges en école de plein exercice. — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis..... p. 307

Réduction des superficies consacrées à la culture du tabac et cessation de toute importation de tabac américain pouvant concurrencer la production française. — Proposition de résolution de M. Thamier..... p. 308

Conditions dans lesquelles peuvent être relevés de l'inéligibilité les parlementaires ayant voté « pour » le 10 juillet 1940, à Vichy. — Proposition de loi de M. Guilbert..... p. 308

Indemnisation des commerçants, industriels ou artisans de la perte de leur droit au bail des immeubles ou locaux dans lesquels ils exploitaient leur fonds lorsque ces immeubles ou locaux ont été détruits par suite de faits de guerre. — Proposition de loi de M. Triboulet..... p. 309

Dispense d'autorisation de l'apport des biens sinistrés fait par un chef de famille à une société constituée entre lui et ses descendants. — Proposition de loi de M. Xavier Bouvier..... p. 309

Réglementation des établissements privés recevant des jeunes enfants non soumis à l'obligation scolaire. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 310

Ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (subventions aux fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires et départements d'outre-mer). — Avis..... p. 310

Maintien provisoire en vigueur, au delà du 1er mars 1950, de certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre prorogées par la loi du 26 février 1949. — Avis..... p. 310

Accord aux fonctionnaires, pour les dernières tranches du reclassement, d'une majoration double de la majoration accordée par le décret n° 49-12 du 12 janvier 1949. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 310

Exonération de la taxe sur les postes récepteurs de radio des économiquement faibles âgés d'au moins soixante-dix ans. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux..... p. 311

Ratification de la délibération du 19 juillet 1949 du conseil d'administration du Cameroun demandant la modification de l'article 90 du décret du 17 février 1921 portant réglementation du régime des douanes dans ce territoire. — Projet de loi..... p. 311

Ratification de la convention d'assistance sociale et médicale signée le 7 novembre 1949 entre les cinq pays cosignataires du traité de Bruxelles. — Projet de loi..... p. 312

Déclassement de la section Port-Boulet—Avoine-Beaumont, de la ligne de Port-Boulet à Port-de-Piles. — Projet de loi..... p. 312

Ratification de la convention entre la France et l'organisation européenne de coopération économique sur la situation au regard des législations françaises de sécurité sociale du personnel français et du personnel étranger employés par ladite organisation. — Projet de loi..... p. 313

Elections aux conseils d'administration des organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales. — Avis..... p. 314

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée..... p. 315

Accord de facilités de trésorerie aux entreprises. — Proposition de résolution de M. Delcos..... p. 315

Autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat. — Avis par M. Charles Barangé..... p. 315

Substitution au premier alinéa de l'article 16 de la loi de finances pour l'exercice 1950 de la création d'un droit de timbre exceptionnel dont la perception serait préalable au renouvellement des récépissés de déclaration des véhicules automobiles. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 315

Maintien pour les fonctionnaires des localités sinistrées du bénéfice de l'indemnité pour difficultés exceptionnelles d'existence au même taux qu'au 31 décembre 1949. — Proposition de loi de M. Lamps..... p. 316

Appel en 1950 des jeunes gens sous les drapeaux. — Rapport par M. André Monteil..... p. 316

Association de la nation française aux manifestations et aux cérémonies commémorant le dixième anniversaire de la campagne de Norvège et de la victoire de Narvick. — Rapport par M. Deixonne..... p. 317

Elections aux conseils d'administration des organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales. — Rapport par M. Viatte..... p. 317

Baux à loyers d'immeubles à usage commercial ou industriel. — Avis par M. Paul Coste-Floret..... p. 319

Facilitation de l'équipement des entreprises par le recours au crédit. — Rapport par M. Wasmer..... p. 319

Feuille 11.

Facilités accordées pour l'équipement des entreprises par le recours au crédit. — Rapport par M. Wasmer (*suite*)..... p. 321

Modification pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion de la législation des élections en ce qui concerne la désignation des bureaux de vote. — Rapport par M. Girard..... p. 323

Protection de la naissance. — Rapport par Mme Poinso-Chapuis..... p. 323

Harmonisation des dispositions de la loi du 18 mars 1946 portant statut des laboratoires d'analyses avec le décret du 17 avril 1943. — Rapport par M. Cordonnier..... p. 324

Exercice des professions d'assistantes et d'assistants ou d'auxiliaires de service social et d'infirmières ou d'infirmiers. — Rapport par M. Pierre-Fernand Mazuez..... p. 325

Rétablissement de l'indemnité exceptionnelle accordée aux fonctionnaires des villes et communes sinistrées pour difficultés d'existence. — Proposition de résolution de M. Darou..... p. 325

Ratification de la convention entre le Gouvernement français et le gouvernement de la zone française d'occupation en ce qui concerne le régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers. — Rapport par M. Meck..... p. 325

Réglementation de la publicité des boissons autorisées. — Avis par M. Cordonnier..... p. 326

Organisation et défense de la paix. — Proposition de loi de M. d'Aragon..... p. 326

Mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen. — Rapport d'information par M. Pierre Abelin..... p. 327

Extension du bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises. — Rapport par M. Dutard..... p. 342

Accord du transport gratuit aux jeunes filles et jeunes gens sans emploi. — Proposition de loi de Mme Ginollin..... p. 342

Maintien au niveau de l'année écoulée de la production française de la graine de betterave sucrière. — Proposition de résolution de M. Gérard Dupraz..... p. 342

Modification de l'article 111 et des articles 113 à 117 du code du travail maritime. — Avis..... p. 343

Relèvement du maximum de revenus compatibles avec les ressources des rentiers viagers et des économiquement faibles. — Rapport par M. Joseph Denais..... p. 343

Conditions de retraites de la Société nationale des chemins de fer français. — Rapport par M. Morand..... p. 344

Extension aux personnels dockers et assimilés des ports maritimes et fluviaux des dispositions de l'ordonnance du 22 février 1945 modifiée instituant des comités d'entreprise. — Proposition de loi de M. Henneguelle..... p. 349

Création d'une caisse nationale des arts. — Proposition de loi de M. Deixonne..... p. 345

Exonération de tous les pupilles de la nation des droits d'inscription et d'examen. — Rapport par Mlle Weber..... p. 346

Création et envoi d'une commission chargée d'enquêter sur les incidents qui se sont déroulés en Côte d'Ivoire. — Rapport par M. Defos du Rau..... p. 347

Composition et attributions du conseil supérieur de la radiodiffusion française. — Proposition de loi de M. Virgile Barel..... p. 348

Institution au ministère des anciens combattants d'une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur en faveur des « aveugles de la Résistance ». — Proposition de loi de M. Aubry..... p. 349

Organisation des marchés agricoles et de la sécurité des producteurs agricoles et protection des consommateurs contre les risques de pénurie et de hausses de prix. — Proposition de loi de M. Tanguy Prigent..... p. 350

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation des délais constitutionnels impartis au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi tendant à organiser la liaison et la coordination des services sociaux et la proposition de loi tendant à fixer les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer et des conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires. — Résolutions..... p. 351

Extension au territoire du Togo du décret n° 47-1932 du 7 octobre 1947 portant réglementation des transports automobiles en Afrique occidentale française. — Avis... p. 351

Modification de l'article 5 de la loi du 27 octobre 1946 relatif à la composition du Conseil économique. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard..... p. 351

Ouverture des crédits supplémentaires indispensables au payement d'indemnités diverses et du supplément familial de salaire dus sur l'exercice 1949 aux agents de travaux et conducteurs de chantiers des ponts et chaussées. — Proposition de résolution de M. Penoy..... p. 352

Modification des conditions dans lesquelles sont institués les comités d'entreprises. — Avis..... p. 352

Fixation du taux du prélèvement sur les loyers versés à compter du 1er janvier 1949. — Avis..... p. 352

Création d'attachés agricoles. — Proposition de loi de M. Dulin. p. 352

Feuille 12.

Création d'attachés agricoles. — Proposition de loi de M Dulin (*suite*)..... p. 353

Présentation d'un programme de fabrication d'autorails. — Proposition de résolution de M. Marius Cartier..... p. 353

Mesures pour accélérer l'attribution de la carte du combattant de la guerre 1939-1945. — Proposition de résolution de M. Gaston Julian..... p. 354

Ratification de l'accord pour la défense mutuelle conclu à Washington le 27 janvier 1950 entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. — Rapport de M. Pierre Montel. p. 354

Exonération de la surtaxe progressive des salaires perçus par les jeunes gens l'année de leur appel sous les drapeaux. — Proposition de loi de Mme Degrond..... p. 357

Régime de l'émission à Madagascar. — Avis par M. Burlot ... p. 357

Complément à la loi n° 49-1054 du 2 août 1949 relative à la reconstitution des listes d'ancienneté des officiers de l'armée de l'air. — Rapport par M. Pierre Mélayer..... p. 357

Application des majorations de service prévues par la loi du 26 mars 1937 aux médecins et pharmaciens de réserve admis dans l'armée active en vertu de la loi du 4 janvier 1929. — Rapport par M. Arnal..... p. 358

Création à Oran d'une cour d'appel composée de deux chambres. — Proposition de loi de M. Serre..... p. 358

Modification de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires — Proposition de loi de M. André Marie..... p. 359

Intensification de l'exportation du porc, au bétail de boucherie et des bêtes d'élevage des régions pauvres vers les pays européens — Rapport par M. Camille Laurens. p. 359

Adaptation de la législation des assurances sociales agricoles à la situation des cadres des professions agricoles et forestières. — Rapport par M. de Sesmaisons..... p. 360

Placements des fonds des caisses d'épargne et autorisation de prêts à des collectivités et établissements publics, sous forme de prêts hypothécaires. — Rapport supplémentaire par M. Gabelle..... p. 360

Ratification de l'accord pour la défense mutuelle conclu à Washington le 27 janvier 1950 entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. — Rapport par M. Henri Teitgen. p. 361

Interdiction du système de vente avec timbres-primes. — Rapport par Mme Poinso-Chapuis..... p. 363

Incitation au Gouvernement à faire procéder à des recherches sur les faits relatés par M. le président du conseil dans sa déclaration du 17 janvier 1950. — Proposition de résolution de M. Delahoutre..... p. 365

Modification, à titre provisoire, de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de l'air et du corps des équipages de la flotte. — Projet de loi..... p. 365

Ratification de la convention franco-suisse du 4 juillet 1949 relative à la construction et à l'exploitation de l'aéroport de Bâle-Mulhouse à Blotzheim. — Projet de loi. p. 365

Développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (réparation des dommages de guerre). — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 366

Feuille 13.

Développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (réparation des dommages de guerre). — Rapport par M. Charles Barangé (*suite*)..... p. 385

Tribunaux de commerce et chambres de commerce d'Algérie. — Proposition de loi de M. Benchennouf..... p. 386

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée..... pp. 391 et 392

Modification à l'article 46 du règlement. — Proposition de résolution de M. Bétolaud..... p. 392

Suspension de l'application de l'article 87 du décret du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais..... p. 392

Modification du tarif de la taxe sur les spectacles applicable aux spectacles de variétés et aux music-halls. — Proposition de loi de M. Daniel Mayer..... p. 392

Ouverture de crédits pour les obsèques de M. Albert Lebrun. — Projet de loi..... p. 392

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'enseignement des langues et des dialectes locaux. — Résolution..... p. 392

Versement d'un salaire aux étudiants et élèves de l'enseignement supérieur. — Proposition de loi de M. Garaudy. p. 393

Ratification de décrets. — Projet de loi..... p. 393

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée..... p. 403

Modification de l'article 344 du code civil relatif à l'adoption. — Proposition de loi de M. Augustin Laurent..... p. 403

Complément à la loi n° 48-1306 du 23 août 1946 portant modification du régime de l'assurance vieillesse. — Proposition de loi de M. Cordonnier..... p. 403

Affiliation au régime de sécurité sociale des grands invalides de guerre. — Rapport par M. Mazier..... p. 404

Rétablissement d'une cour d'appel autonome en Guyane française. — Proposition de loi de M. Patient..... p. 404

Accroissement de l'efficacité sociale de la sécurité sociale. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay..... p. 406

Faculté pour les Français héritant d'un bien sinistré appartenant à un étranger de bénéficier de la législation actuelle sur la réparation des dommages de guerre. — Proposition de loi de Mme Jacqueline-Thome-Patenôtre..... p. 406

Appel en 1950 des jeunes gens sous les drapeaux. — Avis. p. 407

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée..... p. 407

Allocations familiales agricoles. — Proposition de loi de M. Charpentier..... p. 407

Déclassement d'une partie de la zone de fortifications de la place de Miliana (Algérie). — Projet de loi..... p. 407

Déclassement d'une partie du domaine de la fortification de la place de Laghouat (Algérie). — Projet de loi... p. 407

Déclassement d'une partie du domaine de la fortification de la place de Nemours (Algérie). — Projet de loi... p. 408

Extension aux territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle de la loi validée du 11 septembre 1941, modifiée, sur l'exercice de la pharmacie. — Projet de loi..... p. 408

Prévoyance d'un programme de construction de matériel de transport ferroviaire. — Rapport par M. Bour..... p. 408

Modification de la loi du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales. — Projet de loi..... p. 409

Création d'un contingent spécial de Légions d'honneur et de médailles militaires en faveur des militaires des armées de terre, de mer et de l'air en opérations en Indochine. — Projet de loi..... p. 409

Modification de la loi du 22 septembre 1948 sur la réforme et la refonte des pensions des marins. — Rapport par M. Yvon..... p. 409

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à fixer les conditions d'attribution des soldes et indemnités, les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Résolution..... p. 413

Payement des allocations familiales en période de grève. — Proposition de loi de M. Dreyfus-Schmidt..... p. 413

Comptes spéciaux du Trésor (année 1950). — Deuxième lettre rectificative au projet de loi..... p. 414

Institution d'une subvention nationale pour favoriser la création d'une ristourne à l'heure de vol à moteur pour les jeunes gens de moins de vingt et un ans. — Rapport par M. Jacques Grésa..... p. 414

Complément et modification au règlement pour empêcher l'obstruction des débats de l'Assemblée. — Proposition de loi de M. Lecourt..... p. 415

Création d'un droit de timbre exceptionnel sur les récépissés de déclaration de véhicules automobiles. — Avis de M. Beauquier..... p. 415

Instauration, au regard de la sécurité sociale, d'un régime spécial en ce qui concerne les prélèvements effectués sur les heures supplémentaires, primes de rendement et autres participations de salariés aux bénéfices. — Proposition de loi de M. André Marie..... p. 415

Liaison et coordination des services sociaux. — Avis..... p. 416

Affirmation du libre choix du médecin et le maintien du payement direct des honoraires. — Proposition de loi de M. André Marie..... p. 416

Feuille 14.

Affirmation du libre choix du médecin et le maintien du payement direct des honoraires. — Proposition de loi de M. André Marie (*suite*)..... p. 417

Transformation de l'école préparatoire de médecine de Grenoble en école de plein exercice. — Proposition de résolution de M. Dufour..... p. 417

Fixation des soldes, indemnités et statut des fonctionnaires et auxiliaires des départements d'outre-mer. — Proposition de loi de M. Césaire..... p. 417

Application de l'article 12 du statut du mineur. — Proposition de loi de M. Lecœur..... p. 418

Modification de l'article 100 du règlement. — Proposition de résolution de M. Delcos..... p. 418

Modification de l'article 110 du règlement sur la discipline de l'Assemblée. — Proposition de résolution de M. Jacques Bardoux..... p. 418

Retrait des forces de police des entreprises dont le personnel est en grève et accord aux salariés de la fonction publique d'une prime mensuelle de 3.000 F. — Proposition de résolution de M. Renaud..... p. 419

Reprise de l'examen des candidatures dans l'ordre de la Légion d'honneur présentées au titre de la loi du 25 juin 1938 en faveur des combattants volontaires de la guerre 1914-1918. — Proposition de résolution de M. Charles Schauffler..... p. 419

Complément à la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Proposition de loi de M. Yvon..... p. 419

Approbation de la cession gratuite au département de Meurthe-et-Moselle du bâtiment de la cour d'appel de Nancy. — Rapport par M. Paul Coste-Floret..... p. 420

Taux du prélèvement sur les loyers. — Rapport par M. Siefridt..... p. 420

Intégration dans le corps préfectoral des délégués venus de la Résistance. — Avis par M. Truffaut..... p. 420

Financement de la construction de logements à Strasbourg. — Rapport par M. Thiriet..... p. 420

Ordonnance de la transcription des actes de naissance des enfants nés dans les maternités sur les registres de l'état civil du domicile des parents. — Rapport par M. Dominjon..... p. 421

Modification de l'article 248 du code pénal. — Rapport par M. Minjoz..... p. 422

Extension aux ascendants et descendants des personnes tuées par bombardement des mêmes avantages de transport accordés aux parents de soldats ou victimes civiles « morts pour la France ». — Proposition de loi de M. Touchard..... p. 422

Réparation en partie des dommages causés aux victimes de la loi d'exception de Vichy dite loi du 12 mai 1941. — Proposition de loi de M. Cherrier..... p. 422

Augmentation du pourcentage de participation financière de l'Etat dans la poursuite des travaux d'achèvement de l'hôpital des Hauts-Clos (Aube). — Proposition de loi de M. Marcel Noël..... p. 422

Indemnisation des victimes de l'attentat de Nice du 27 février 1950. — Proposition de résolution de M. Barel... p. 423

Aménagement du prélèvement sur les loyers et précision de la nature des organismes au profit desquels ce prélèvement est effectué. — Proposition de loi de M. Caillavet..... p. 424

Abrogation du décret du 6 février 1950 sur la prime décadaire de stockage. — Proposition de résolution de M. Paumier..... p. 425

Modification des dispositions du code des assurances sociales du 19 juillet 1911 et de la loi du 20 décembre 1911 sur l'assurance des employés dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. — Proposition de loi de M. Meck..... p. 425

Ouverture d'un crédit pour l'organisation d'une exposition internationale du sceau et du blason. — Rapport par M. Simonnet..... p. 426

Création d'un droit de timbre exceptionnel dont la perception serait préalable au renouvellement des récépissés de déclaration de véhicules d'automobiles. — Rapport supplémentaire par M. Charles Barangé..... p. 426

Comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1950. — Rapport par M. Blocquaux..... p. 427

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Autorisation de recrutement de personnel par le commissaire général du plan.

Le président du conseil des ministres, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre du budget,

Vu le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 portant création à la présidence du Gouvernement d'un conseil du plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général du plan;

Vu le décret n° 47-119 du 18 janvier 1947 relatif aux modalités d'exécution du plan de modernisation et d'équipement et fixant à cet égard les attributions du conseil du plan et du commissaire général du plan,

Vu la loi de finances pour l'exercice 1950 (n° 50-135 du 31 janvier 1950);

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le commissaire général du plan est autorisé à pourvoir, dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948, trois emplois de chargés de mission.

Art. 2. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par suite de compressions budgétaires, il ne pourra être procédé au recrutement direct qu'après accord du centre d'orientation et de reemploi.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 1950.

Le président du conseil des ministres,
Par le président du conseil des ministres et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
GUY HOUIST.

Nomination d'un régisseur de recettes.

Par arrêté du 21 octobre 1950, M. Schmidt (Jean), secrétaire d'administration au secrétariat général du Gouvernement, est nommé, en remplacement de M. Antoine (Jean), titulaire de la régie de recettes destinée à permettre l'encaissement des sommes dues par les candidats à la préparation aux concours relevant de la direction de la fonction publique à titre de participation aux frais.

Attribution du brevet des hautes études d'administration musulmane.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juin 1950: page 6014, 1re colonne, 27e ligne, lire: « Naudon (Paul) », au lieu de: « Naudon (Pierre) »; « Reutt », au lieu de: « Reult ».

Liste des candidats admissibles à la préparation du brevet des hautes études d'administration musulmane.

Par arrêté du 2 octobre 1950, sur proposition de la commission des études du centre des hautes études d'administration musulmane fonctionnant suivant les articles 7, 8, 9, 11, 12 et 13 du décret n° 46-731 du 16 avril 1946, sont admis à la préparation du diplôme, les candidats suivants classés par ordre alphabétique.

MM.
Ancel (Roger), administrateur de 2e classe des services civils de l'Algérie.
Barbarin (André), contrôleur civil de 3e classe au Maroc.
Bercher (Louis), médecin principal de 3e classe (Maroc).
Berque (Jacques), contrôleur civil de 1re classe au Maroc.
Beyssade (Pierre), administrateur de 3e classe des services civils d'Algérie.
Caillat (René), administrateur de 3e classe des colonies.
Canteins (René), administrateur de 3e classe des services civils de l'Algérie.

Caruaire (Marcel), capitaine d'infanterie coloniale.
Carret (Jacques), capitaine d'infanterie, affaires sahariennes.
Casenave (Louis), capitaine d'infanterie coloniale.
Cornet (Hubert), contrôleur civil adjoint de 1re classe en Tunisie.
Counil (Jean-André), administrateur de 3e classe des services civils de l'Algérie.
Courtecuisse (Louis), capitaine d'infanterie coloniale.
Debraisne (Jacques), capitaine des services spéciaux du Maroc.
Delmas Fort (Roger), capitaine des services spéciaux du Maroc.
Duriez (Jean), administrateur de 2e classe des colonies.
Ferry (Robert), capitaine d'infanterie coloniale.
Galloni (René), administrateur civil de 2e classe de l'Algérie.
Groshenry (Alphonse), capitaine d'infanterie coloniale.
Hautefeuille (Guislain), capitaine d'infanterie coloniale.
Hugot (Pierre), administrateur de 3e classe des colonies.
Imbard (Jean), chef de bataillon aux affaires sahariennes (Algérie).
Lacheroy (Charles), lieutenant-colonel d'infanterie coloniale.
Laranne-Joinville (Jean), chef de bureau de l'interprétariat judiciaire (Maroc).
Leyris de Campredon (Guy de), capitaine des services spéciaux du Maroc.
Mathieu (Marcel), capitaine des services spéciaux du Maroc.
Rolland de Chambaudouin d'Erceville (Christian), capitaine d'infanterie coloniale.
Sant (Jean), capitaine des affaires militaires musulmanes (Algérie).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 21 octobre 1950 plaçant deux magistrats en position de détachement.

Par décret en date du 21 octobre 1950, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature:

M. Bounin, nommé suppléant rétribué du juge de paix d'Oued Zenati, par décret du 9 août 1950, sera, à compter de son installation dans lesdites fonctions, mis pour une période de cinq ans à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer des fonctions judiciaires au tribunal mixte immobilier de Tunisie.

M. Latour, nommé suppléant rétribué du juge de paix d'Aflou, par décret du 9 août 1950, sera, à compter de son installation dans lesdites fonctions, mis pour une période de cinq ans, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer des fonctions judiciaires au tribunal mixte immobilier de Tunisie.

Décret du 21 octobre 1950 portant nominations de suppléants rétribués de juges de paix.

Par décret en date du 21 octobre 1950, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Suppléant rétribué du juge de paix d'Oued Zenati, M. Carbonne (Jean-René), licencié en droit, en remplacement de M. Bounin, qui a été mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer des fonctions judiciaires au tribunal mixte immobilier de Tunisie.

Suppléant rétribué du juge de paix d'Aflou, M. Delattre (André-Marie-François), licencié en droit, en remplacement de M. Latour, qui a été mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer des fonctions judiciaires au tribunal mixte immobilier de Tunisie.

Décret n° 50-1229 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la révision des pensions, de certains emplois supprimés dans les services extérieurs de l'éducation surveillée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1950, page 10359, à la 28e ligne du tableau figurant dans la 2e colonne:

Au lieu de:

Commis	6e classe.	Commis	2e échelon.

Lire:

Commis	6e classe.	Commis	3e échelon.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 20 octobre 1950, sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

Au sanatorium pénitentiaire de Liancourt: M. Bonneu (Bernard), interne en médecine à la maison d'arrêt de la Santé.

A la maison d'arrêt de la Santé: M. Riby (Charles), interne en médecine à la maison centrale de Caen.

Education surveillée.

Par arrêté du 2 octobre 1950, est nommée éducatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt, Mlle Hachler (Yvette), demeurant à Etrepagny (Eure), 17, rue du 30-Novembre.

Par arrêté du 2 octobre 1950, est nommée, à compter du 1er octobre 1950, éducatrice de 5e classe à l'institution publique d'éducation surveillée de Brécourt: Mlle Boulton (Marie-Thérèse), institutrice de 6e classe, du département de Seine-et-Oise.

Par arrêté du 2 octobre 1950, est acceptée, à compter du 1er octobre 1950, la démission de M. Kelner (Emile), éducateur adjoint au centre d'observation de Paris.

Par arrêté du 12 octobre 1950, est muté, par nécessité de service, en la même qualité, à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire: M. Sylvestre (Pierre), éducateur (5e classe) à l'internat approprié de Chanteloup.

Par arrêté du 12 octobre 1950, l'arrêté du 29 août 1950 est modifié ainsi qu'il suit en tant qu'il porte reclassement de M. Menard (André):

« Est reclassé en qualité d'éducateur adjoint de 3e classe, à compter du 26 mars 1945, d'éducateur adjoint de 2e classe, à compter du 26 mars 1948 et d'éducateur de 5e classe, à compter du 12 avril 1948: M. Menard (André), éducateur de 6e classe au centre d'observation de Paris ».

Par arrêté du 13 octobre 1950, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, au centre d'observation de Lyon, à compter du 20 octobre 1950: M. Cormier (Gilbert), éducateur adjoint (4e classe), à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 2 octobre 1950 portant témoignage de la Reconnaissance française pour faits de résistance.

Par décret en date du 2 octobre 1950:

La médaille de la Reconnaissance française est décernée, pour faits de résistance, aux personnes dont les noms suivent:

Médaille d'argent.

(A titre posthume.)

M. Gorrégues (Gustave), à Saint-Fiacre (Côtes-du-Nord).
M. Grenel (Armand), à Maël-Pestivien (Côtes-du-Nord).
M. Guinamant (Yves), à Broons (Côtes-du-Nord).
Mme Josse (Francine), à Grâces-Guingamp (Côtes-du-Nord).
M. Le Moigne (Yves), à Guingamp (Côtes-du-Nord).
M. Provost (Ambroise), à Lannion (Côtes-du-Nord).
M. Provost (Jean), à Lannion (Côtes-du-Nord).

Médaille d'argent.

M. Allain (Marcel), à Guingamp (Côtes-du-Nord).
Mme veuve Alluchon (Madeleine), impasse Beauval, à Guise (Aisne).
M. Antoine (Fernand), 231, rue Lariboisière, à Buire, par Hirson (Aisne).
Mlle Becouarn (Simonne), à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
M. Blondeau (Alexandre), à Vaux-sur-Risle (Eure).
M. Compte (Michel), route de Toulouse, à Montauban (Tarn-et-Garonne).
M. l'abbé Cruzel (Charles), curé de Bouillac (Tarn-et-Garonne).
M. Doyet (Alphonse), à Ploubalay (Côtes-du-Nord).
M. Gauchard (Fernand), à Santeny (Seine-et-Oise).
Mme Halna du Fretay (Marie), à Saint-Igneuc (Côtes-du-Nord).
M. Le Guern (Christian), place Saint-Michel, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
M. Mericam-Bourdet (René), place de la Cathédrale, à Aire-sur-Adour (Landes).
Mme Phillips (Marie-Thérèse), 4, rue des Poilus, à Bernay (Eure).
M. Rousseaux (Michel), docteur en médecine, place de la Poterie, à Montluçon (Allier).
M. Simon (Yves), à Guingamp (Côtes-du-Nord).
M. Thouin (Charles), à Dinan (Côtes-du-Nord).

Médaille de bronze.

(A titre posthume.)

M. Arabeyre (Michel), à Louviers (Eure).
M. Bertrand (Michel), à Saint-Nicolas-du-Pelem (Côtes-du-Nord).
M. Boscher (Jean-Baptiste), à Uzel (Côtes-du-Nord).
M. Camiot (Joseph), à Trebrivan (Côtes-du-Nord).
M. Chalmain (Etienne), à Cressanges (Allier).
M. Deoux (Lucien), à Labastide-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne).
Me Georgler (Marcel), notaire à Brunehamel (Aisne).
M. Rolland (René), à Rostrenen (Côtes-du-Nord).
M. Serre (Louis), à Brunehamel (Aisne).
M. Sommier (Joseph), à Uzel (Côtes-du-Nord).
M. Vade (Maurice), à Brunehamel (Aisne).

Medaille de bronze.

M. Arnoult (Maurice), 55, rue Vilaine, à Evreux (Eure).
M. Auvinet (Léopold), à Pontonx-sur-Adour (Landes).
M. Bats (Albert), à Pontonx-sur-Adour (Landes).
Mme Beaudoin (Fernande), 56, rue de Dogneville à Epinal (Vosges).
M. Beaudoin (Pierre), 56, rue de Dogneville à Epinal (Vosges).
Mlle Beauhaire (Madeleine), route de Brou à Châteaudun (Eure-et-Loir).
M. Bevière (Pierre), rue Huillet à Neuve-Maison (Aisne).
M. Birling (Pierre), 18, rue Kléber à Mulhouse (Haut-Rhin).
Mme Birou (Gabrielle), à Albias (Tarn-et-Garonne).
M. Bluet (Jules), à Thierville par Pont-Authou (Eure).
M. Bonis (Ivan), 2e rue du Pré-Bénais à Montauban (Tarn-et-Garonne).
M. Borredon (Alcide), à Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne).
M. Boschert (Georges), 10, rue Chanteclerc à Wittelsheim (Haut-Rhin).
M. Bouquet (Henri), 182, rue de la République à Mainvilliers (Eure-et-Loir).
M. Bourgeois (Léon), curé de Saint-Hippolyte (Haut-Rhin).
M. Cabarroques (Charles), maréchal des logis chef de gendarmerie à Cayriech (Tarn-et-Garonne).
M. Canon (René), à Brunehamel Aisne).
M. Cassagnou (Albert), à Quabertat par Vaissac (Tarn-et-Garonne).
M. Cazenave (Jean), à Pontonx-sur-Adour (Landes).
M. Cazenave (Lucien), à Pontonx-sur-Adour (Landes).
M. Celhay (Laurent), 52, rue du Roi-de-Sicile à Paris (4e).
M. Chasseloup (Marius), à Brou (Eure-et-Loir).
M. Chauvin (Roland), rue Saint-Roch à Bonneval (Eure-et-Loir).
Mlle Chédé (Jeanne), à Frières-Faillouël (Aisne).
M. Courtadon (Henri), à Saint-Germain-des-Fossés (Allier).
M. Dupin (André), à Pontonx-sur-Adour (Landes).
M. Franzetti (Angelo), à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin).
M. Freon (Adrien) à Saint-Maur-sur-le-Loir (Eure-et-Loir).
M. Gabriel (Bernard), à Thiville (Eure-et-Loir).
M. Gâche (Robert), à Fretigny (Eure-et-Loir).
M. Gavoille (Emile), à Ramonchamp (Vosges).
M. Gensous (Emilien), à Pontonx-sur-Adour (Landes).
M. Gensous (Maurice), à Pontonx-sur-Adour (Landes).
M. Grandgirard (Emile), au Thillot (Vosges).
M. Grisvard (Pierre), au Thillot (Vosges).
M. Guet (Armand), aux Audrières, commune de Cloyes (Eure-et-Loir).
M. Guillard (Lucien), 72, rue des Franchises à Toury (Eure-et-Loir).
M. Guillaumin (Pierre), à Alluyes (Eure-et-Loir).
M. Halbwachs (Pierre), 18, rue de la Perce-Neige, à Wittenheim (Haut-Rhin).
M. Haxaire (Xavier), à Lapoutroie (Haut-Rhin).
M. Hillien (Marcel), à Saint-Agathon (Côtes-du-Nord).
M. Hoffner (Emile), 7, rue de l'Oiseau-Bleu à Wittelsheim (Haut-Rhin).
M. Hubschwerlin (Eugène), à Magny (Haut-Rhin).
M. Hugel (Lucien), 3, rue Stanislas à Wittelsheim (Haut-Rhin).
M. Jacquet (René), 120, rue de Saint-Michel à Hirson (Aisne).
M. Lebas (René), à Sissonne (Aisne).
Mlle Lorée (Colette), à Boisset-les-Pervenches (Eure).
Mme Mazot (Raymonde), à Roquecor (Tarn-et-Garonne).
M. Mombrun (Roger), à Monclar-de-Quercy (Tarn-et-Garonne).
Mme Nicolas (Jeanne), à Locquémeau-Trédrez (Côtes-du-Nord).
M. Notard (Germain), rue des Fossés, à Cloyes (Eure-et-Loir).
M. Oury (Bernard), contremaître au collège technique d'Evreux (Eure).
M. Pasques (Maurice), rue Emile-Peigné, à Bonneval (Eure-et-Loir).
M. Pecoul (Maurice), à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir).
M. Perche (Marius), à Fréligny (Eure-et-Loir).
M. Picaud (Raymond), docteur en médecine, 3, boulevard de la Croizette, à Cannes (Alpes-Maritimes).
M. Pilon (André), à Archettes (Vosges).
Mme Piriou (Julie), à Plouaret (Côtes-du-Nord).
M. de Rozières (Jacques), maison de retraite, à Bazoilles-et-Ménil (Vosges).
M. Saint-Paul (André), à Pontonx-sur-Adour (Landes).
M. Schmitt (Henri), à Saint-Amarin (Haut-Rhin).
M. Schuffenecker (Lucien), à Bourbach-le-Haut (Haut-Rhin).
M. Schuller (Xavier), rue de la Plaine, à Pfastatt (Haut-Rhin).
M. Schuster (Paul), sanatorium Lac Blanc, à Orbey (Haut-Rhin).
M. Soligne (Robert), quartier Berlion, à Dax (Landes).
M. Tache (Jean-Jacques), place Nationale, a Nègrepelisse (Tarn-et-Garonne).
M. Taupin (Gaston), 62, rue du Général-Debeney, à Hirson (Aisne).
M. Terny (Eugène), à Viry-Noureuil (Aisne).
M. Terret (Pierre), rue de la Cabine, à Saint-Germain-des-Fossés (Allier).
M. Tournie (Jean), inspecteur de police, à Montauban (Tarn-et-Garonne)
M. Vigoureux (André), le Bremien par Illiers-l'Evêque (Eure).
M. Volat (Louis), 11, rue Arsène-Meunier, à Evreux (Eure).
M. Wairy (René), directeur d'école, à Guignicourt (Aisne).

Une lettre de remerciements est adressée à :

Mme Adam (Rose-Marie), 22, boulevard des Alliés, à Mulhouse (Haut-Rhin).
M. Baas (Joseph), 20, rue Oberkampf, à Mulhouse (Haut-Rhin).
M. Bailly (Georges), à Dormans (Marne).
Mme Balzinger (Lina), 23, rue B.-Molly, à Colmar (Haut-Rhin).
M. Bergeron (Maurice), à Romilly-sur-Andelle (Eure).
Mlle Bidalle (Christiane), villa Boby, à Théticu (Landes).
M. Bourgon (Raymond), 5, rue du Capitaine-Flayelle, à Remiremont (Vosges).
M. Bourstein (Léon), à Moissac (Tarn-et-Garonne).
M. Briot (Emile), à Dommartin-les-Remiremont (Vosges).
M. Calvet (Germain), à Terrabas, commune de Cayriech (Tarn-et-Garonne).
Mlle Camas (Simone), les Autels (Aisne).
M. Capillon (Jean), hameau de la Plante-à-l'Hôte, commune de Chazemais (Allier).
M. Cassiede (Pierre), à Sort-en-Chalosse (Landes).
M. Cresseaux (Fabien), à Bouresches, par Château-Thierry (Aisne).
M. Crumeyrolle (Jean), surveillant chef à la maison d'arrêt de Montlucon (Allier).
Mme Dablanc (Anita), à Breux-sur-Avre (Eure).
Mme Delode (Yvonne), professeur d'éducation physique, 6, rue de Belle-Croix, à Yzeure (Allier).
M. Faquet (Henri), rue Basse-du-Mail, à Bonneval (Eure-et-Loir).
M. Ferran (Gaston), à Villebrumier (Tarn-et-Garonne)
M. Fuchs (Lucien), à Pfastatt (Haut-Rhin).
M. Gallais (Jules), à la Bosse, commune de Maurée (Eure-et-Loir).
Mlle Galli (Françoise), 4, rue des Gymnastes, à Mulhouse (Haut-Rhin).
M. Gander (Lucien), 50, avenue Aristide-Briand, à Mulhouse (Haut-Rhin).
M. Garessus-Petit (Eugène), à Lucelle (Haut-Rhin).
M. Gaudichau (Georges), à Montboissier (Eure-et-Loir).
Mme Gegauff (Sophie), 101, rue de Bâle, à Mulhouse (Haut-Rhin).
M. Geiller (Lucien), 77, chemin dit Nochlenweg, à Colmar (Haut-Rhin).
M. Gosset (Henri), secrétaire de police, à Saint-Quentin (Aisne).
M. Greth (Camille), buffet de la gare, à Mulhouse (Haut-Rhin).
M. Hameau (Henri), à Illiers (Eure-et-Loir).
Mme veuve Jacquemin (Marie), à Brunstatt (Haut-Rhin).
Mlle Jaegy (Anna), 12, quai de la Fecht, à Turckheim (Haut-Rhin).
M. Jung (Eugène), 5, rue de l'Elysée, à Mulhouse-Dornach (Haut-Rhin).
Mme Labeyrie (Françoise), à Pontonx-sur-Adour (Landes).
M. Lamaison (Albert), avenue Vincent-de-Paul, à Dax (Landes).
Mme Laques (Maria), à Castelsagrat (Tarn-et-Garonne).
M. Laques (Norbert), à Castelsagrat (Tarn-et-Garonne).
Mlle Lasalle (Marthe), à Soustons (Landes).
M. Lenormand (Emile), rue de Vendôme, à Cloyes (Eure-et-Loir).
M. Lenormand (Michel), rue de Vendôme, à Cloyes (Eure-et-Loir).
M. Marck (Charles), à Griesbach-au-Val (Haut-Rhin).
Mme Marck (Marie), à Griesbach-au-Val (Haut-Rhin).
M. Meyer (Armand), 7, rue de la Charité, à Mulhouse (Haut-Rhin).
Mme Million (Amélie), 54 *bis*, rue Principale, le Bonhomme (Haut-Rhin)
M. Million (Jean-Baptiste), 54 *bis*, rue Principale, le Bonhomme (Haut-Rhin).
M. Rohmer (Gilbert), commis de l'enregistrement, à Lunéville (Vosges).
M. Rouselle (Germain), 26, rue du Bel-Air, à Saint-Quentin (Aisne).
M. Sauvez (Edouard), à Coingt (Aisne).
Mlle Stumbe (Antoinette), 69, rue Hugwald, à Mulhouse (Haut-Rhin).
M. Susini (Lubin), directeur des cours complémentaires d'enseignement primaire supérieur, à Masevaux (Haut-Rhin).

M. Thibault (Léon), 14, rue Saint-Michel, à Bonneval (Eure-et-Loir).
M. Tostivint (Paul), à Bonneval (Eure-et-Loir).
M. Uhl (Emile), 1, rue Guillaume-Tell, à Mulhouse (Haut-Rhin).
M. Ulrich (Henri), 27, rue de Bourgogne, à Mulhouse (Haut-Rhin).
M. Urban (Pierre), 34, rue des Trois-Rois, à Mulhouse (Haut-Rhin).
M. Voegtlin (Eugène), 55, rue Principale, à Illfurth (Haut-Rhin).
M. Weckerlin (Albert), 11, rue des Tisserands, à Wittenheim (Haut-Rhin).
Mme Weigel (Sophie), 10, rue Elles, à Mulhouse (Haut-Rhin).
M. Weiss (Lucien), 5, rue du 3e Zouaves, à Altkirch (Haut-Rhin).
M. Wilhelm (Gustave), 3, rue du Noyer, à Kingersheim (Haut-Rhin).

Décret portant témoignage de la Reconnaissance française pour faits de résistance.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 juillet 1948: page 6677, 3e colonne, 41e ligne, au lieu de: « M. Michenot (Marius), à Vernoux-en-Gatine (Deux-Sèvres) », lire: « M. Michonneau (Gustave-Marius) ».

Décret du 21 octobre 1950 portant changement de nom de la commune de Gretz (canton de Tournan, arrondissement de Melun, département de Seine-et-Marne).

Par décret en date du 21 octobre 1950, la commune de Gretz (canton de Tournan, arrondissement de Melun, département de Seine-et-Marne) portera désormais le nom de Gretz-Armainvilliers.

Décret du 21 octobre 1950 portant changement de nom de la commune de Ladosse (canton de Mareuil, arrondissement de Nontron, département de la Dordogne).

Par décret en date du 21 octobre 1950, la commune de Ladosse (canton de Mareuil, arrondissement de Nontron, département de la Dordogne) portera désormais le nom de Rudeau-Ladosse.

Décret du 21 octobre 1950 portant changement de nom de la commune d'Houplin (canton de Seclin, arrondissement de Lille, département du Nord).

Par décret en date du 21 octobre 1950, la commune d'Houplin (canton de Seclin, arrondissement de Lille, département du Nord) portera désormais le nom d'Houplin-Ancoisne.

Décret du 21 octobre 1950 portant changement de nom de la commune de Rouvray (canton de Forges-les-Eaux, arrondissement de Dieppe, département de la Seine-Inférieure).

Par décret en date du 21 octobre 1950, la commune de Rouvray (canton de Forges-les-Eaux, arrondissement de Dieppe, département de la Seine-Inférieure) portera désormais le nom de Rouvray-Catillon.

Décret du 21 octobre 1950 portant rattachement du canton de Varennes-sur-Allier (arrondissement de Vichy, département de l'Allier) de la commune de Saint-Loup (canton de Neuilly-le-Réal, arrondissement de Moulins, département de l'Allier).

Par décret en date du 21 octobre 1950, la commune de Saint-Loup (canton de Neuilly-le-Réal, arrondissement de Moulins, département de l'Allier) est rattachée au canton de Varennes-sur-Allier (arrondissement de Vichy, département de l'Allier).

Décret du 21 octobre 1950 portant rattachement au canton de Rambouillet (arrondissement de Rambouillet) de la commune d'Orphin (même arrondissement, canton de Dourdan-Sud).

Par décret en date du 21 octobre 1950, la commune d'Orphin (canton de Dourdan-Sud, arrondissement de Rambouillet, département de Seine-et-Oise) est rattachée au canton de Rambouillet (mêmes arrondissement et département).

Décret du 21 octobre 1950 approuvant la cession par l'Etat à la commune de Sidi-Chami (département d'Oran) d'un terrain domanial.

Par décret en date du 21 octobre 1950, est approuvé, aux clauses et conditions qui y sont stipulées, l'acte administratif du 27 juin 1950 aux termes duquel l'Etat vend à la commune de Sidi-Chami, moyennant le prix de 1.168.830 F, un terrain domanial d'une contenance de 77 hectares 97 ares 11 centiares, dépendant du lot n° 8 du plan du centre de Sidi-Chami.

Décret du 21 octobre 1950 approuvant la dissolution d'une association reconnue d'utilité publique et abrogeant le décret du 11 septembre 1917.

Par décret en date du 21 octobre 1950, est approuvée la délibération en date du 28 juin 1946, par laquelle l'assemblée générale de l'association dite Comité central des infirmières visiteuses de France, dont le siège est à Paris, a prononcé la dissolution de cette association. Est abrogé en même temps le décret du 11 septembre 1917 portant reconnaissance de la même association comme établissement d'utilité publique.

Administrateurs civils.

Par arrêté du 21 octobre 1950:

Sont nommés administrateurs civils de 1re classe, les administrateurs civils de 2e classe dont les noms suivent:

Administrateurs civils en service détaché.

MM. Haas-Picard (Raymond), à compter du 26 octobre 1950.
Gayssial (Guy), à compter du 23 décembre 1950.

M. Bertrand (Henri), administrateur civil de 3e classe, en fonctions à l'administration centrale, est nommé administrateur civil de 2e classe à compter du 4 novembre 1950.

Par arrêté du 21 octobre 1950, sont nommés administrateurs civils de 1re classe, du ministère de l'intérieur en fonctions au gouvernement général de l'Algérie, les administrateurs civils de 2e classe dont les noms suivent:

MM. Calvelli (Marcel), à compter du 11 octobre 1950.
Ferrandi (Paul), à compter du 1er décembre 1950.
Moissenet (Jean), à compter du 1er décembre 1950.
Jahan (André), à compter du 1er décembre 1950.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarif de base national et barème d'adaptation des tarifs des services routiers réguliers de transport voyageurs.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 14 novembre 1949 relatif à la coordination et à l'harmonisation des transports ferroviaires et routiers, et notamment les articles 11, 12, 14, 18 et 51;

Vu l'arrêté interministériel du 12 août 1950, fixant le tarif de base national et le barème d'adaptation des tarifs des services routiers réguliers de transport voyageurs, et notamment les articles 12 et 17,

Arrêtent:

Article unique. — Il est ajouté à l'article 17 de l'arrêté interministériel du 12 août 1950 un troisième alinéa ainsi conçu:

« Toutefois, au voisinage des agglomérations et sur les sections de route à caractère urbain qui seront désignés par le préfet, le minimum de perception correspondra seulement à un parcours de 2 km, tarif plein, et l'arrondissement se fera au franc supérieur, sous réserve qu'il n'existe pas de service urbain sur ces sections ».

Fait à Paris, le 21 octobre 1950.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Par délégation:
Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ROBERT BURON.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 19 octobre 1950 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 19 octobre 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

A la dignité de grand officier.

Lilre (Henri-Marie-Achille), colonel d'artillerie en retraite, classe 1908, E. V. 1906, mle 187 au recrutement de Toulouse.

Au grade de commandeur.

Cuelle (Edouard-Alphonse-Henri), chef de bataillon d'infanterie en retraite, classe 1908, mle 434 au recrutement d'Abbeville.

Latour (Marc), ancien lieutenant au 57e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 2172 au recrutement de Bordeaux.

Le Couteulx du Molay (Pierre-Jacques-Marie), ancien sous-lieutenant au 5e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1571 au recrutement d'Evreux.

Au grade d'officier.

Benbouteldja Mohamed ben Ali, ancien soldat du 5e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 10685 au recrutement d'Alger.

Bley (Henri-Louis), ancien soldat du 218e régiment d'artillerie lourde, classe 1910, mle 971 au recrutement d'Agen.

Boissières (Emile), ancien soldat du 81e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 465 M au recrutement d'Angoulême.

Boridant (Virgile), ancien soldat du 117e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 91 au recrutement d'Avesnes.

Busson (Georges-Marcel), ancien soldat du 101e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1010 au recrutement de Mayenne.

Cathelain (Victor), ancien caporal du 9e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 1438 au recrutement d'Arras.

Chenavier (Claudius), ancien soldat du 358e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1131 au recrutement de Rhône-Central.

Chièze (René), ancien soldat du 257e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 865 du recrutement de Périgueux.

Choquenet (Urbain-Quentin), ancien maréchal des logis du 42e régiment d'artillerie, classe 1913, mle 1490/9 au recrutement de Laon.

Clavel (Prosper-Joseph), ancien soldat du 131e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 636 au recrutement de Mende.

Delsol (Thomas-Eugène), ancien soldat du 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, classe 1913, mle 1141 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Dumoulin (Charles-Isidore), ancien soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1911 au recrutement d'Epinal.

Dupaya (Henri-Joseph-Marie-François), ancien caporal du 452e régiment d'artillerie lourde, classe 1916, mle 655 B au recrutement de Mont-de-Marsan.

Gaucher (Louis), ancien maréchal des logis chef du 113e régiment d'artillerie lourde, classe 1908, mle 1325 au recrutement de Moulins.

Grangeat (André-François), ancien soldat du 14e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1839 au recrutement de Chambéry.

Gras (André), ancien sergent du 125e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1624 au recrutement d'Angoulême.

Guillerm (Eugène), ancien soldat du 77e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 2385 au recrutement de Brest.

Guillon (Antoine-Henri), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1908, mle 929 au recrutement de Limoges.

Guillon (Jules-Albert), ancien soldat du 30e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 954 au recrutement de Troyes.

Guitard (Adrien-Maurice-Baptistin), ancien soldat du 68e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 2376 au recrutement de Marseille.

Hardouin (Robert-Emile), ancien maréchal des logis du 32e régiment d'artillerie, classe 1917, mle 6666 au recrutement de Versailles.

Lacombiez (Henri-Alexandre-Alice), ancien soldat du 94e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 2170 au recrutement de Reims.

Lett (Maurice-Nicolas), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1915, mle 1568 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Lhautier (Henri), ancien soldat du 51e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 416 au recrutement de Grenoble.

Magrin (Léon-Eloi), ancien caporal du 122e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 131 au recrutement d'Aibi.

Meftah ben Khélifa ben Mohamed, ancien caporal du 6e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1913, mle 49823 au recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

Molinó (Auguste-Eugène-Jean), ancien aspirant du 22e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 1120 au recrutement de Nîmes.

Perrin (Eugène), ancien caporal du 21e bataillon de chasseurs alpins, classe 1913, mle 3330 au recrutement de Marseille.

Raffin (Célestin), ancien soldat du 48e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 270 au recrutement de Chalon-sur-Saône.

Rami Méziane ben Ahmed, ancien soldat du 1er régiment de marche de tirailleurs algériens, classe 1912, mle BM 430 A au recrutement d'Alger.

Riolacci (Dalice-Antoine-François), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1911, mle 375 au recrutement de Constantine.

Roubeau (Georges-Louis-Lucien), ancien soldat du 35e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 5967 au recrutement de Versailles.

Steichen (Henri-Pierre), ancien soldat du 29e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 885 au recrutement de Troyes.

Vandermesch (Léon), ancien soldat du 165e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 5155 au recrutement de Lille.

Décret du 19 octobre 1950 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 octobre 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des grands mutilés de guerre à 100 p. 100 bénéficiaires de l'article 10 ou de l'article 12 de la loi du du 31 mars 1919; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, avec bénéfice de l'article 12 et de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations sans traitement):

Au grade de commandeur.

Ginder (Henri-Paul), ancien adjudant du 188e régiment d'artillerie lourde à tracteurs, classe 1919, mle 1086 au recrutement de Belfort.

Guespereau (Henri-Edgard-Marie), ancien lieutenant de l'état-major de la 4e brigade d'infanterie, classe 1924, mle 1006 au recrutement d'Angers.

Décret du 19 octobre 1950 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 octobre 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotion et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 4 mars 1950.)

Leroux (Henri-Louis-Marie), ancien lieutenant du 6e régiment d'infanterie, classe 1919, mle 62 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 24 juillet 1930.)

Rochette (Marcel-Auguste), ancien soldat du 67e régiment d'artillerie de défense contre avions, classe 1908, mle 1094 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 2 octobre 1931.)

Gilbert (Vital-Joseph-Baptiste), ancien soldat du 1er régiment de marche de zouaves, classe 1914, mle 1571 au recrutement du Mans.

(Pour prendre rang du 29 janvier 1932.)

Janin (Marin), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1902, mle 1464 au recrutement de Belley.

(Pour prendre rang du 29 mars 1933.)

Boyer (Henri-François-Prosper), ancien soldat du 131e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 281 au recrutement de Béziers.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1936.)

Bolognini (Charles-Antoine), ancien soldat du 156e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 229 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1937.)

Derudder (Maurice-Gaston-Jérôme), ancien caporal du 9e bataillon de chasseurs à pied, classe 1913, mle 2413 au recrutement de Dunkerque.

(Pour prendre rang du 11 décembre 1945.)

Chauvet (Pierre), ancien adjudant du 12e bataillon indochinois, classe 1902, mle 975 au recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 23 juillet 1948.)

Lautier (Jean-Baptiste-Eugène-Victor-Joseph), ancien soldat du 7e régiment d'infanterie coloniale et 13e escadron du train, classe 1901, mle 2671 au recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 25 mai 1949.)

Gardera (Jean-Baptiste), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1895, mle 1110 au recrutement de Bayonne.

(Pour prendre rang du 13 septembre 1949.)

Bellec (François-Marie), ancien maréchal des logis du 338e régiment d'artillerie lourde, classe 1907, mle 930 au recrutement de Lorient.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1949.)

Duclos (Bernard-Louis), ancien soldat du 21e bataillon de chasseurs à pied, classe 1910, mle 1755 au recrutement de Mont-de-Marsan.

Oddoux (Joseph-Hippolyte), ancien soldat du 151e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 621 au recrutement de Romans.

(Pour prendre rang du 14 décembre 1949.)

Barral (Joseph), ancien soldat du 5e bataillon de chasseurs à pied, classe 1909, mle 24 au recrutement de Rhône-Nord.

(Pour prendre rang du 21 décembre 1949.)

Fabre (Augustin-Urbain), ancien soldat du 163e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 89 au recrutement de Digne.

(Pour prendre rang du 4 janvier 1950.)

Leignel (Raoul-Louis), ancien caporal de la 5e section des chemins de fer de campagne, classe 1908, mle 2560 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 20 février 1950.)

Richer (Raymond-Henri), ancien sergent du 31e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1798 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 27 février 1950.)

Bozzoli (Séverin-Gustave), ancien soldat du 52e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 583 au recrutement de Nancy.

(Pour prendre rang du 5 mai 1950.)

Mangin (Maurice-Albert), ancien soldat du 287e régiment d'artillerie, classe 1908, mle 1359 au recrutement de Bar-le-Duc.

(Pour prendre rang du 26 mai 1950.)

Noss (Henri), ancien soldat du 501e régiment de chars de combat, classe 1918, mle 6151 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 31 mai 1950.)

Andrieu (Jean), ancien sergent du 18e bataillon de chasseurs à pied, classe 1906, mle 438 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 31 mai 1950.)

Barois (Alfred-Henri-Joseph), ancien soldat du 208e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 106 au recrutement de Saint-Omer.

Cazes (François-Jacques), ancien soldat du 133e régiment d'artillerie, classe 1914, mle 62 au recrutement de Saint-Gaudens.

Colliot (Abel-Silas), ancien soldat du 18e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 208 au recrutement de Chartres.

Viarouge (Louis-Germain), ancien soldat du 50e régiment d'artillerie, classe 1894, mle 511 au recrutement d'Albi.

(Pour prendre rang du 2 juin 1950.)

Guillon (Alfred-Octave), ancien soldat du 125e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1498 au recrutement de Poitiers.

Langot (Auguste-Julien), ancien soldat du 366e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 2634 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1950.)

Matray (Benoit), ancien soldat du 94e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 223 au recrutement de Coulommiers.

Décret du 19 octobre 1950 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 octobre 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de la guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotion et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939, en faveur des anciens militaires désignés ci-dessous. Les mutilés de la guerre 1939-1945, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 7 novembre 1949.)

Collin (André), commandant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux, actuellement major au détachement motorisé autonome à Tananarive, classe 1919, mle 696 au recrutement de Rhône-Sud.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 14 octobre 1947.)

Hurisse (Jean), ancien sergent-chef du 109e régiment d'infanterie, classe 934, mle 375 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 6 février 1950.)

La Casa (Marcel-Henri-Emmanuel), ancien soldat du 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle 3701 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 2 mars 1950.)

Clares (Pablo-Soler), ancien soldat de la 3e division d'infanterie algérienne, compagnie de quartier général, classe 1937, mle 383 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 20 avril 1950.)

Brindel (Henri), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1936, mle 1163 au recrutement de la Seine.

Décret du 19 octobre 1950 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 19 octobre 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotion et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 5 mai 1950.)

Ferry (Marceau), ancien capitaine du 18e régiment du génie, classe 1909, mle 568 au recrutement de Bourges.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 9 mars 1933.)

Gastine (Arthur-Léon-Prosper), ancien caporal du 67e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 423 au recrutement d'Alençon.

(Pour prendre rang du 16 avril 1936.)

Marc (Louis), ancien soldat du 53e régiment d'infanterie, classe 1919, mle 1365 au recrutement de Carcassonne.

(Pour prendre rang du 22 février 1938.)

Landreau (Augustin-Célestin), ancien soldat du 66e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1454 au recrutement de Parthenay.

(Pour prendre rang du 23 juin 1938.)

Hamelin (Marcel-Arthur), ancien soldat du 123e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 263 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 16 mars 1940.)

Moriceau (Georges-Armand), ancien caporal de la 20e section de secrétaires d'état-major et de recrutement, classe 1915, mle 385 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 6 mars 1946.)

Lathuille (Victor), ancien sergent du 30e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 421 au recrutement d'Annecy.

(Pour prendre rang du 30 juin 1948.)

Mayeux (Gabriel-Alexandre), ancien adjudant du 16e bataillon de chasseurs à pied, classe 1907, mle 922 au recrutement de Coulommiers.

(Pour prendre rang du 20 octobre 1948.)

Coroenne (Henri-Lucien-Joachim), ancien soldat du 61e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 1960 au recrutement de Valenciennes.

(Pour prendre rang du 25 février 1949.)

Joly (Henri), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 507 au recrutement de Mâcon.

(Pour prendre rang du 5 mars 1949.)

Viguel-Carrin (Pierre-Robert), ancien soldat du 173e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 135 au recrutement de Rhône-Sud.

(Pour prendre rang du 12 avril 1949.)

Courtault (Marcel-Florent), ancien soldat du 90e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 569 au recrutement de Châteauroux.

(Pour prendre rang du 26 août 1949.)

Cornillon (Jean-Marie), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1907, mle 592 au recrutement du Puy.

(Pour prendre rang du 13 septembre 1949.)

Colfard (Georges), ancien caporal du 77e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 441 au recrutement de Cholet.

(Pour prendre rang du 13 septembre 1949.)

François (Albert-Lucien), ancien soldat du 409e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 4286 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 19 septembre 1949.)

Lievain (Eugène), ancien soldat du 87e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 944 au recrutement de Saint-Quentin.

Parisot (Sosthène), ancien soldat du 2e groupe d'aviation et du 152e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 471 au recrutement de Langres

(Pour prendre rang du 23 septembre 1949.)

Vaquier (Gabriel-Marcel-Jean), ancien soldat du 33e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 691 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 8 novembre 1949.)

Minguet (Louis-Victor), ancien soldat du 21e bataillon de chasseurs à pied, classe 1907, mle 176 au recrutement de Langres.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1949.)

Arnault (Roger-Fernand), ancien soldat du 18e bataillon de chasseurs à pied, classe 1918, mle 6048 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 14 décembre 1949.)

Guichard (Maurice-Louis-François), ancien caporal du 418e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1160 au recrutement de la Rochelle.

(Pour prendre rang du 28 décembre 1949.)

Sorba (Antoine-Dominique), ancien soldat du 5e régiment de hussards, classe 1914, mle 272 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1949.)

Camus (Ferdinand-Marc), ancien soldat du 28e bataillon de chasseurs alpins, classe 1916, mle 5366 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 23 janvier 1950.)

Roussillon (Ennemond), ancien soldat du 67e bataillon de chasseurs alpins, classe 1916, mle 1258 au recrutement de Roanne.

(Pour prendre rang du 2 février 1950.)

Le Cavorzin (Yves-Marie), ancien soldat du 155e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 467 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 11 février 1950.)

Burkhard (Jean-René), ancien soldat du 408e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 4469 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 16 février 1950.)

Pilon (Raymond-Léopold), ancien soldat du 156e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2788 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 4 mars 1950.)

Breuil-Jarrige (Henri-Léon), ancien caporal du 4e régiment du génie, classe 1912, mle 1302 au recrutement de Tulle.

(Pour prendre rang du 7 avril 1950.)

Collomb (Henri-Marius-Florent), ancien soldat des 8e et 3e régiments de zouaves, classe 1909, mle 1677 au recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 28 avril 1950.)

Alberti (Charles-Léopold), ancien caporal du 236e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1735 au recrutement de Chambéry.

(Pour prendre rang du 28 avril 1950.)

Derosier (Victor), ancien soldat du 2e régiment du génie, classe 1902, mle 612 au recrutement de la Rochelle.

(Pour prendre rang du 28 avril 1950.)

Lesellier (Georges-Gaston-Joseph), ancien soldat du 150e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1124 au recrutement d'Argentan.

(Pour prendre rang du 5 mai 1950.)

Jarrousse (Léon), ancien soldat du 354e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 6693 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 26 mai 1950.)

Bordas (François-Ernest-Albert), ancien caporal du 230e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 611 au recrutement de Tulle.

Décret du 19 octobre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 octobre 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la nomination et promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939, en faveur des anciens militaires désignés ci-dessous. Les mutilés de la guerre 1939-1945, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 14 septembre 1949.)

Plantier (Maurice-Marie-Marcel), ancien médecin lieutenant du 34e régiment d'infanterie et aux forces françaises de l'intérieur, classe 1941.

(Pour prendre rang du 6 mars 1950.)

Vignes (Raymond-André-Jean), ancien chef de bataillon au 23e régiment d'infanterie coloniale, actuellement intendant militaire de 3e classe, classe 1930, au recrutement de Paris.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 27 juillet 1944.)

Ladret (Jean-André-Louis), ancien soldat du 57e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 897, au recrutement de Périgueux.

(Pour prendre rang du 22 mai 1946.)

Lefrançois (Raymond-André), ancien soldat du 36e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 2150, au recrutement du Havre.

(Pour prendre rang du 11 juillet 1946.)

Bouny (Georges), ancien soldat du 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1933, mle 4944, au recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 25 février 1947.)

Frelin (Roger-Alphonse-René-Fernand), ancien caporal du 35e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 417, au recrutement de Belfort.

(Pour prendre rang du 18 mars 1948.)

Gourmaud (Auguste-Joseph-Georges), ancien caporal du 95e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 961, au recrutement de la Roche-sur-Yon.

(Pour prendre rang du 12 avril 1948.)

Depres (Georges), ancien soldat du régiment d'infanterie du Maroc, classe 1938, mle 310, au recrutement de Mende.

(Pour prendre rang du 27 avril 1949.)

Morel (Raymond-Adolphe), ancien brigadier du 6e régiment de cuirassiers, classe 1935, au recrutement de la Seine, mle 2747.

(Pour prendre rang du 7 juin 1949.)

Brewer (Georges-Albert), ancien sergent-chef du 1er régiment de zouaves, classe 1935, mle 1348, au recrutement d'Alger.

Fedreghini (Joseph-François), ancien soldat du 112e régiment d'infanterie alpine, classe 1929, mle 426, au recrutement de Nice.

Pons-Couly (Louis-Eloi), ancien soldat du 427e régiment de pionniers, classe 1922, mle 1138, au recrutement de Cahors.

(Pour prendre rang du 10 juin 1949.)

Henry (Noël-Léon-Albert), ancien caporal du 141e régiment d'infanterie alpine, classe 1938, m'e 4172, au recrutement de la Seine, 1er bureau.

(Pour prendre rang du 29 août 1949.)

Mohamed ben Faradji, ancien soldat du 4e régiment de tirailleurs marocains, EV 1943, mle 5253 A. 8444/43, au recrutement de Taza.

(Pour prendre rang du 12 septembre 1949.)

Vitter (Louis-Gaston-Alfred), ancien sergent-chef des forces françaises de l'intérieur, classe 1933, au recrutement de Besançon.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1949.)

Legay (André-Jean-Baptiste), ancien soldat de la 1re compagnie du train auto, classe 1925, mle 433, au recrutement de Béthune.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1949.)

Cousin (Victor), ancien soldat du 18e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, classe 1924, mle 3060, au recrutement de Béthune.

(Pour prendre rang du 22 décembre 1949.)

Racine (Jean-Max-Marie-Ernest), ancien adjudant pharmacien auxiliaire du groupe sanitaire divisionnaire 68, classe 1936, mle 514, au recrutement de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 28 décembre 1949.)

Gontie (Marcel-Firmin), ancien soldat du 16e escadron du train, classe 1930, mle 388, au recrutement d'Albi.

(Pour prendre rang du 21 février 1950.)

Duchet (Léon-Paul-Marie), ancien sergent du 20e régiment d'infanterie coloniale, classe 1929, mle 852, au recrutement de Bordeaux.

Gilbert (Jacques-Joseph-Emile-Marie), ancien sergent du 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 8833, au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 1er mars 1950.)

Paisant (Robert-Paul-Adrien), ancien sergent du 1er régiment de zouaves, classe 1938, mle 3934, au recrutement de la Seine, 4e bureau.

(Pour prendre rang du 7 mars 1950.)

Andonian (Ardavazt), ancien soldat du 48e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1926.

Bouchoir (Georges-Clément), ancien soldat du 19e escadron du train, auto, classe 1917, mle 1889, au recrutement de Versailles.

Breton (Maurice-Henri), ancien soldat du 19e escadron du train, classe 1921, mle 263, au recrutement de Coulommiers.

Esterle (Adrien-Michel), ancien soldat du 58e régiment d'artillerie, classe 1928, mle 3461, au recrutement de Lyon-Central.

Naudin (Alexandre-René), ancien soldat du 57e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1934, au recrutement de la Rochelle.

(Pour prendre rang du 8 mars 1950.)

Harbaoui ben Belaïd ben Bougrine, ancien soldat du 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1936, mle 8 OT/36, au recrutement de l'A. C. A. T.

(Pour prendre rang du 21 mars 1950.)

Amiard (Robert-François), ancien caporal du 20e bataillon de chars de combat, classe 1934, mle 1418, au recrutement de Melun.

Charreau (Placide), ancien sergent du 32e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 918/B, au recrutement de Poitiers.

Colleu (Alexis-Emile-Lucien), ancien soldat du 11e régiment de cuirassiers, classe 1938, mle 3187, au recrutement de Versailles.

Couturier (Michel-François), ancien caporal-chef du 246e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 772, au recrutement d'Angoulême.

Latka (Stanislas), ancien soldat du 1er régiment de chasseurs polonais, classe 1932, mle 4103, au recrutement d'Arras.

Poupin (Maurice), ancien soldat du 45e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1921, mle 777 au recrutement de Coulommiers.

Rouxel (François-Jean-Marie-Joseph), ancien soldat du 203e régiment d'artillerie lourde, classe 1920, mle 1064 au recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 30 mars 1950.)

Darles (Jean-Paul), ancien sergent du 14e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 2911 au recrutement de Toulouse.

Durr (Lucien-Bastien), ancien brigadier du 10e régiment d'artillerie nord-africaine, classe 1926, mle 4575 au recrutement de la Seine (1er bureau).

(Pour prendre rang du 12 avril 1950.)

Bommé (Joseph-Léon-Louis-Marie), ancien soldat du 77e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 1195 au recrutement d'Angers.

Dubuc (Raymond-Albert-Marie), ancien sergent du 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1935, mle 961 au recrutement de Rouen.

(Pour prendre rang du 19 avril 1950.)

Fauvet (Jean-Lucien), ancien soldat du 131e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 2262 au recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 27 mai 1950.)

Leggerini (Jean), ancien soldat du 174e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1931, mle 92[illegible] au recrutement de Thionville.

Décret du 19 octobre 1950 portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 octobre pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

Marlic (Roger-Joseph), capitaine, zone Delta Sud.

Marmara (Raphaël), lieutenant, groupe de tabors marocains d'Extrême-Orient.

Radix (Léon-François-Gérard), lieutenant-colonel, 61e compagnie de quartier général.

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Au grade de chevalier.

Bapst (Hubert-Jean-Jacques), lieutenant, 8e groupe de spahis algériens portés.

Barazer de Lannurien (Bertrand), lieutenant, 8e groupe de spahis algériens portés.

Boudet (René-Paul), lieutenant, 1er bataillon de marche du 2e régiment d'infanterie coloniale, 2e compagnie.

Brion (Alexis-Paul-Yves-Marie), capitaine, 8e tabors marocains.

Carmes (Maurice), capitaine, centre administratif d'Extrême-Orient.

Colonno-Cesari (Domy-Joseph), sous-lieutenant, mission française d'instruction militaire.

Curnier (Pierre-Léonce-Henry), capitaine, 1/3e régiment de tirailleurs marocains.

Duvernier (Gilles-Paul), médecin-lieutenant, 3e régiment de la garde du Vietnam Sud, 4e groupe d'escadron. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 119 du 13 mai 1950.

Gervasy (Gabriel-Jean-Augustin), capitaine, groupe de tabors marocains d'Extrême-Orient.

Hor (Sar), sous-lieutenant, 11e régiment mixte du Cambodge.

Le Berre (François-Roger-Raymond), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.

Leyat (Jacques-André), lieutenant, 2e régiment étranger d'infanterie.

Mezard (Marcel-Jean), lieutenant, 3e tabors marocains.

Ollivier (André-Félix-Alexis), chef de bataillon, 2e R.T.A.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1950.)

Rossignol (Raymond-Lucien), lieutenant, 13e demi-brigade de légion étrangère.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Rouet (Clément-Lucien), lieutenant, 2/22e régiment d'infanterie coloniale.

Seynaeve (Victor-Albert-Auguste), capitaine, groupe de tabors marocains d'Extrême-Orient.

Tavernier (Hubert-Charles-Marie), sous-lieutenant, 2e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 15 avril 1950.)

Verbois (Gaston), lieutenant, 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

(Pour prendre rang du 5 août 1950.)

Delteil (Yves-Henri), lieutenant, 2e bataillon étranger parachutiste.

(Pour prendre rang du 30 août 1950.)

Mazet (Pierre-Etienne-Antoine), capitaine de gendarmerie, 2e légion de marche de garde républicaine.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1950.)

Belot (Alfred-Arthur), sous-lieutenant de réserve d'infanterie coloniale, inspecteur de 2e classe de la garde indochinoise. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 27 du 1er juin 1950.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1950.)

Galarneau (Guy-Jean-Auguste), capitaine de réserve d'infanterie coloniale, inspecteur principal de la garde indochinoise. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 24 du 20 avril 1949.

(Pour prendre rang du 11 septembre 1950.)

Gerbier (Théophile-Charles-Pierre), délégué administratif à Budop, province de Thudaumot (Sud-Vietnam).

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

POUR SERVICES EXCEPTIONNELS

Kesser (Alfred-Charles), capitaine, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

Pelissonnier (Jacques-Marie), capitaine, 1e régiment étranger d'infanterie.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 19 octobre 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 octobre 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 25 avril 1949, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination dans l'ordre du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est conférée à l'ancien militaire dont le nom suit, mutilé avec une invalidité au moins égale à 65 p. 100:

Infanterie.

Pour chevalier.

Grollier (Pierre-Lucien), classe 1904, mle 1830 au recrutement de Montluçon, sergent au 1er régiment de tirailleurs marocains.

Décret du 19 octobre 1950 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 octobre 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 25 avril 1949, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que la nomination dans l'ordre du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est conférée à l'ancien militaire dont le nom suit, mutilé avec une invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100:

Pour chevalier.

Service vétérinaire.

Pellegrin (Marius-Bienvenu), classe 1929, recrutement de Lyon, lieutenant de réserve honoraire du service vétérinaire, anciennement au bataillon de marche de l'Afrique équatoriale française.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Décret du 19 octobre 1950 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 octobre 1950 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 4 octobre 1950 portant que les nominations dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, pour prendre rang du 14 juillet 1950, les officiers d'active en congé du personnel navigant ou dégagés des cadres désignés ci-après:

Au grade de chevalier.

A. — PERSONNEL NAVIGANT

Corps des officiers de l'air.

1° ARMÉE ACTIVE

Moreau (Robert-Bernard), lieutenant; 19 ans 3 mois de services, 8 ans 7 mois de campagnes, 14 ans 8 mois de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

2° OFFICIER EN CONGÉ DU PERSONNEL NAVIGANT CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

Ordonnance du 19 juillet 1943.

Courtiau (Etienne), lieutenant; 22 ans 11 mois de services, 7 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 4 ans 7 mois de bonifications pour services aériens commandés.

B. — PERSONNEL NON NAVIGANT

Corps des officiers de l'air.

OFFICIERS DÉGAGÉS DES CADRES CONCOURANT AVEC L'ARMÉE ACTIVE

Loi du 3 avril 1946.

Deroo (Charles-Henri-François), lieutenant; 25 ans 1 mois de services, 7 ans 2 mois de campagnes, 12 ans 3 mois de bonifications pour services aériens commandés.

Décret du 19 octobre 1950 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 octobre 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939, en faveur des anciens militaires désignés ci-dessous. Les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement).

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1947.)

Deniaud (Raymond-Léon-Jean-Marie), ancien soldat du 116e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 2901 au recrutement de Nantes.

(Pour prendre rang du 12 avril 1948.)

Loucil Hocine, ancien soldat du 7e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 9 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 12 avril 1948.)

Roux (André-Gustave), ancien soldat du 2e régiment de tirailleurs marocains, classe 1932, mle 3542 au recrutement de la Rochelle.

(Pour prendre rang du 15 janvier 1949.)

Haddad Ahmed, ancien soldat du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 4046 au recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1949.)

Lacoste (Pierre-Noël), ancien soldat du 12e régiment de zouaves, classe 1930, mle 396 au recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1949.)

Pailler (Léonard-François), ancien soldat du 21e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1924, mle 1197 au recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 15 février 1950.)

Nemouchi Chaïb ben Boubaker, ancien soldat du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 7175 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 21 février 1950.)

Année (Albert-Julien-Marie), ancien brigadier du 11e régiment d'artillerie, classe 1937.

(Pour prendre rang du 7 mars 1950.)

Ferrandi (Christian-Noël-Emile), ancien caporal-chef du 2e régiment de chasseurs parachutistes, classe 1946, mle 93 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 21 mars 1950.)

Jeannerot (André-Léon-Jean), ancien caporal du régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1941, mle 238 au recrutement de Casablanca.

(Pour prendre rang du 29 mars 1950.)

Benkahla (Abdelkader), ancien soldat du 42e bataillon de pionniers, classe 1931, mle 3514 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 30 mars 1950.)

Cesario (Louis), ancien aspirant des forces françaises de l'intérieur, classe 1942.

(Pour prendre rang du 12 avril 1950.)

Cormary (Pierre-Jean-Louis), ancien soldat du 12e régiment de dragons, classe 1934, mle 11473, recrutement de Toulouse.

Puecliberty (Albert-Marius), ancien soldat du 141e régiment d'infanterie alpine, classe 1937, mle 1285 au recrutement de Montpellier.

(Pour prendre rang du 18 avril 1950.)

Vandeputte (Albert-Alfred), ancien soldat du 42e régiment d'artillerie, classe 1934, mle 1567 au recrutement de Beauvais.

(Pour prendre rang du 19 avril 1950.)

Cheron (Aimé-Alphonse-Léon), ancien soldat du 3e régiment de dragons, classe 1945, mle 614 au recrutement d'Albi.

(Pour prendre rang du 19 avril 1950.)

Collet (Edmond-Henri-Clément), ancien sergent-chef du 24e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 205 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 20 avril 1950.)

Fabre (Antonin-Auguste), ancien sergent-chef du 14e régiment d'infanterie coloniale, classe 1922, mle 8 au recrutement de Perpignan.

(Pour prendre rang du 28 avril 1950.)

Aribart (Henri-Désiré), ancien caporal du 4e régiment du génie, classe 1939, mle 271 au recrutement de Lyon.

Cheype (Jean-André), ancien soldat du 11e régiment de cuirassiers, classe 1934, mle 1359 au recrutement de Limoges.

Riou (Germain), ancien soldat du 117e régiment de pionniers, classe 1925, mle 202 au recrutement de Guingamp.

Richard (Pierre-Adrien-Germain), ancien maréchal des logis du parc de réparation des équipages n° 7, classe 1932, mle 1661 au recrutement de Rodez.

Tourenne (Alfred-Joseph), ancien soldat du 71e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 4093 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 10 mai 1950.)

Boillat (René-Abel), ancien caporal du 133e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1929, mle 7894 au recrutement de la Seine (4e bureau).

(Pour prendre rang du 26 mai 1950.)

Saccuci (Aldo-François), ancien caporal du 11e régiment de zouaves, classe 1933, mle 1738 au recrutement de Grenoble.

(Pour prendre rang du 12 juin 1950.)

Chapas (Etienne-René Jacques), ancien soldat de la 1re division française libre, bataillon de marche n° 5, classe 1945, mle 1541 au recrutement de Vesoul.

Décret du 19 octobre 1950 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 octobre 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939, en faveur des anciens militaires désignés ci-dessous. Les mutilés de la guerre 1939-1945, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) pour prendre rang de la date du présent décret:

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1939-1945.

Au grade de chevalier.

Galloni d'Istria (Jacques-André), ancien adjudant d'infanterie coloniale, classe 1937, mle 569 au recrutement de Bourges.

Meftah Madjid, ancien soldat du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1935, mle 625 au recrutement de Constantine.

Décret du 19 octobre 1950 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 octobre 1950, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les militaires dont les noms suivent:

Services exceptionnels de guerre en Indochine.

A TITRE POSTHUME

De La Bigne (Henri-Jean-Marie), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.

Brouillon (Jean-Camille-Laurent), lieutenant, 8e groupe de spahis algériens portés.

Busi (Raymond-René), lieutenant, 8e bataillon de chasseurs laotiens.

Carrère (Roger-Jules), sous-lieutenant, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 30.

Dares (Denis-Charles-Joseph-Andoche), capitaine, 5e régiment étranger d'infanterie.

Decomble (Jean-Gérard-Marie), lieutenant, 3e escadron du 2e régiment de spahis marocains.

Gavelle (Raymond-Auguste), lieutenant, 1/23e régiment d'infanterie coloniale.

Guibal (Jean-Marie), lieutenant, 2e régiment de spahis marocains.

Lales (Yvon-Guillaume), lieutenant, 3/6e régiment d'infanterie coloniale.

Le Roux (René-Paul), lieutenant, 73e bataillon du génie, 1re compagnie.

Mohamed ben El Mekki ben El Yagoubi, sous-lieutenant, 1/3e régiment de tirailleurs marocains.

Paradis (Georges), lieutenant, 8e groupe de spahis algériens portés.

Parlange (Jean-Yves-Georges), lieutenant, 6e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Passerieux (Arthur), lieutenant, 25e bataillon de tirailleurs algériens.

Rousseau (Maurice), lieutenant, 69e régiment d'artillerie, 9e batterie.

Tesorière (Georges), lieutenant, 2e bataillon du 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Zschoche (Friedrich-Emil-Wolfgang), adjudant-chef, 3e régiment étranger d'infanterie.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

De Buttet (Louis-François-Marie), sous-lieutenant, 4e régiment d'artillerie coloniale. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 41 du 27 juin 1949.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Monroe (François), lieutenant, 1er chasseur, 1er escadron.

Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre, l'intéressé ayant déjà été cité pour les mêmes faits.

Décret du 19 octobre 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 19 octobre 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 4 octobre 1950 portant que la concession de la médaille militaire du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est décoré de la médaille militaire avec traitement le sous-officier désigné ci-après:

Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.

ARMÉE ACTIVE

(Pour prendre rang du 31 décembre 1949.)

Noyer (Jean-François-Maurice), aspirant; 13 ans 8 mois de service, 6 ans 2 mois de campagnes, 2 citations.

Décret du 19 octobre 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 19 octobre 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent:

Bonnaud (Pierre), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale.

Boudjemaa Rabah, 1re classe, mle 0223, division d'Oran.

Bretonnes (Albert), sergent, 10e tabor marocain.

Chaud (Marcel-Jean), garde républicain, 2e bataillon de marche cambodgien.

Creste (Clovis), **sergent, 3e bataillon de marche d'Extrême-Orient.**

François (Maurice), **sergent, 23e régiment d'infanterie coloniale.** Cette concession annule la citation à l'ordre n° 336 du 9 juillet 1947.

Gagnerons (Nadessane), **mle 1163, sergent, 1er bataillon de marche d'Extrême-Orient.** Cette concession annule la citation à l'ordre 23 du 3 août 1950.

Ho Men, mle 20589, 1re classe, 1er bataillon colonial de commandos parachutistes. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 31 du 9 février 1950.

Kaddour ben Ahmed, 1re classe, mle 6456, compagnie administrative régionale 112.

Knopf (Emile), sergent-chef, mle 5630, 21e régiment d'infanterie coloniale. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 356 du 28 juin 1948.

De Laparre de Saint-Sernin (Lionel), maréchal des logis, 1er régiment de chasseurs.

Lemoine (Maurice), sergent-chef, 2e bataillon étranger parachutiste.

Lorca (Louis), 1re classe, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 28.

Merzario (Marcel-Jules), sergent-chef, 2e bataillon étranger parachutiste.

Mohamed ben Larbi, caporal, 10e bataillon de tirailleurs marocains. Cette concession annule la citation à l'ordre 431 du 11 juin 1949.

Moibert (Pierre-Marie), sergent, 1er bataillon de marche d'Extrême-Orient.

Nam Ho Van, sergent, mle 417, forces franco-vietnamiennes du Sud.

Planson (Hyppolite), sergent-chef, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Poc (Louis), sergent, 22e régiment d'infanterie coloniale.

Ripari (Guérino), caporal-chef, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Roit (André-Eugène-Charles), sergent, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Si ben Taleb ben Saïd, sergent-chef, mle 132, 3e régiment de tirailleurs marocains.

Terplan (Karol), sergent, mle 21026, 2e régiment étranger d'infanterie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 15 avril 1950.)

Borgel (Auguste-Gaston), caporal-chef, 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

(Pour prendre rang du 9 mai 1950.)

Lachave (Robert-Marcel), sergent, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains.

(Pour prendre rang du 12 mai 1950.)

Lahsen ben Brahim ou Hammou, canonnier de 2e classe, mle 1258, 2e batterie du groupe mobile du 61e régiment d'artillerie.

Vincent (Pierre), canonnier de 2e classe, 2e batterie du groupe mobile du 61e régiment d'artillerie.

(Pour prendre rang du 23 août 1950.)

Mandscheff (Roger), 1er canonnier, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtre d'opérations extérieurs avec palme.

POUR SERVICES DE GUERRE EXCEPTIONNELS EN INDOCHINE

Artiguelongue (Roger-Martin), adjudant, 1er régiment d'infanterie coloniale.

Spies (Robert), brigadier, 1er régiment étranger d'infanterie.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 19 octobre 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 19 octobre 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 25 avril 1949, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100:

Aumont (Maurice), classe 1904, mle 351 au recrutement de Brive, soldat du 23e régiment d'artillerie.

Amadi So, classe 1916, mle 18628 au recrutement du Soudan, tirailleur de 1re classe du 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Bordas (Edouard), classe 1917, mle 31 au recrutement de la Seine, 2e bureau, soldat au 172e bureau d'infanterie

Breuil (Jean-Baptiste), classe 1904, mle 1913 au recrutement de Magnac-Laval, soldat au 107e régiment d'infanterie.

Brostin (Louis-Marin), classe 1911, mle 451 au recrutement de Cherbourg, soldat au 66e régiment d'artillerie de défense contre avions.

Brousse (Pierre-Marie), classe 1913, mle 10 au recrutement de Tulle, caporal de la 13e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Colomas (Auguste-Jules), classe 1916, mle 1723 au recrutement de Nice, soldat du 115e régiment d'artillerie lourde.

Cote (Alfred-Albert-André), classe 1911, mle 14 au recrutement du Havre, soldat au 36e régiment d'infanterie.

Cruchon (Georges), classe 1914, mle 1486 au recrutement de Châteauroux, soldat au 9e escadron du train.

Ferry (Raymond-Albert), classe 1903, mle 1053 au recrutement de Châlons-sur-Marne, soldat au 91e régiment d'infanterie.

Fournier (Joseph-Arthur-Désiré), classe 1907, mle 1787 au recrutement de Tours, soldat du 155e régiment d'infanterie.

Guyon (Lucien-Eugène), classe 1919, mle 321 au recrutement de la Seine, 4e bureau, soldat au 31e bataillon de chasseurs à pied.

Laporte (Etienne-Dominique), classe EV 1916-1918, mle 1106 au recrutement de Tarbes, soldat du 509e régiment d'artillerie d'assaut.

Larant (Léonard-Jean-Baptiste), classe 1912, mle 89 au recrutement de Soissons, soldat au 151e régiment d'infanterie.

Larrere (Jean), classe 1918, mle 495 au recrutement de Mont-de-Marsan, soldat au 169e régiment d'infanterie.

Lassalle (Fernand), classe 1911, mle 1638 au recrutement de la Seine, 1er bureau, soldat au 176e régiment d'infanterie.

Leroy (Jules-Désiré), classe 1910, mle 3653 au recrutement de la Seine, 1er bureau, sergent au 1er régiment de zouaves.

Mallet (André-Florentin), classe 1911, mle 2451 au recrutement de Nice, chasseur au 21e bataillon de chasseurs à pied.

Marcq (François-Louis-Joseph), classe 1917, mle 1852 au recrutement de Saint-Omer, soldat au 173e régiment d'infanterie.

Maurras (Félix), classe 1912, mle 288 au recrutement de Toulon, soldat du 163e régiment d'infanterie.

Moutie (Pierre-Jean), classe 1917, mle 1056 au recrutement de Bordeaux, soldat du 369e régiment d'infanterie.

Peronnet (Félix-Alfred), classe 1913, mle 1341 au recrutement de Montluçon, soldat du 45e régiment d'infanterie.

Perrot (Jean-Louis), classe 1906, mle 2800 au recrutement de Brest, soldat du 19e régiment d'infanterie.

Picot (Louis), classe 1910, mle 2758 au recrutement de Cherbourg, soldat du 71e régiment d'infanterie.

Sabrazes (Marius-Roger), classe 1914, mle 1346 au recrutement d'Auxonne, soldat du 11e régiment d'artillerie.

Sainquentin (Louis-Joseph), classe 1906, mle 622 au recrutement de Lille, caporal du 365e régiment d'infanterie.

Scrivat (Joseph), classe 1906, mle 932 au recrutement d'Alger, soldat du 4e régiment de zouaves.

Sizuy Yougrana, classe 1914, mle 57492 au recrutement du Soudan, tirailleur du 64e bataillon de tirailleurs sénégalais.

Sueur (Georges), classe 1917, mle 3230 au recrutement de Saint-Omer, soldat du 350e régiment d'infanterie.

Thouron (Ernest-Guillaume), classe 1912, mle 768 au recrutement de Montauban, soldat du 17e escadron du train.

Vagnon (Jean-Louis), classe 1907, mle 1172 au recrutement de Bourgoin, chasseur de 1re classe du 30e bataillon de chasseurs à pied.

Virlouvet (Joseph-Albert), classe 1913, mle 1770 au recrutement de Versailles, soldat du 19e escadron du train.

Zan Diabate, classe 1915, mle 13220 au recrutement de Kati, tirailleur du 5e bataillon de tirailleurs sénégalais.

Zangue Coulibaly, classe 1911, mle 14093 au recrutement de Kati, sergent du 75e bataillon de tirailleurs sénégalais.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Ahmed ben Hamouda ben Ahmed el Aissaoui, classe 1923, mle 1461/23 au recrutement de Tunis, tirailleur du 20e régiment de tirailleurs algériens.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 19 octobre 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 19 octobre 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 24 avril 1949, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

Bardet (Henri-Albert), classe 1923, mle 839 au recrutement de Tours, soldat du 255e régiment d'artillerie lourde divisionnaire.

Abdallah ben Hammou, classe 1/40, mle 705 au recrutement du Maroc, zouave de 1re classe du 2e bataillon de la 1re demi-brigade de zouaves.

Abdallah ben Hamouane, classe 1936, mle 1035 au recrutement du Maroc, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs marocains.

Abderrahmane ben Si Moktar ben Kassen, classe 1936, mle 3677 au recrutement du Maroc, soldat du 41e régiment de transmissions.

Abdoul Mody, classe 1941, mle 85551 au recrutement africain, Sénégal, Mauritanie, tirailleurs du 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Ali ben Allal, classe 1940, mle 16261 au recrutement du Maroc, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Ameur ben Kaibbour, classe 1939, mle A 3626 au recrutement du Maroc, tirailleur du 4e régiment de tirailleurs marocains.

Bardin (Gaston-René), classe 1923, mle 1463 au recrutement de Bourges, soldat du 255e régiment d'artillerie.

Bark ben Salah, classe 1943, mle A 6027 au recrutement du Maroc, tirailleur du 4e régiment de tirailleurs marocains.

Bendalmane Said, classe 1939, mle 9021/R.M.S. au recrutement de Constantine, sapeur du 19e régiment du génie.

Block (Raymond), classe 1932, mle 5629 au recrutement de la Seine, 2e bureau, cavalier du groupe de reconnaissance n° 44.

Brinis Hadi, classe 1941, mle 1399 au recrutement de Constantine, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Casser (Hervé-Marc-Marie), classe 1934, mle 1234 au recrutement de Brest, soldat de 1re classe du 35e régiment d'artillerie divisionnaire.

Coste (Léandre), classe 1936, mle 871 au recrutement de Valence, soldat de 1re classe du 60e régiment d'infanterie.

Delporte (Pierre-Arthur), classe 1938, mle 586 au recrutement de Limoges, cavalier du 14e régiment de dragons portés.

Espinasse (Maurice-Elie-Alexandre), classe 1943, mle 7072 au recrutement d'Orléans, aspirant F. F. I. du groupe de Coullons.

Fauthoux (André), classe 1928, mle 1081 B au recrutement de Mont-de-Marsan, soldat du 64e régiment d'artillerie hippomobile nord-africain.

Fradin (Raoul-Louis), classe 1945, mle 21222 au recrutement de Toulouse, soldat du 8e régiment d'infanterie.

Fucina (Ambrogio-Ambroise), classe 1935, mle 900 au recrutement de Lons-le-Saunier, soldat du 35e régiment d'infanterie.

Gayot (René-Laurent-Jacques), classe 1942, mle 240 au recrutement d'Alger, tirailleur du 5e régiment de tirailleurs marocains.

Guegues (Pierre-Marie), classe 1933, mle 1109 au recrutement de Brest, soldat du 19e régiment d'infanterie.

Hueber (Charles-Louis-Joseph), classe 1939, mle 1127 au recrutement de Colmar, brigadier-chef du 7e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie.

Istria (Ange-Louis), classe 1944, mle 1041 au recrutement d'Ajaccio, soldat du 3e régiment de zouaves.

Jelloul ben Mohamed, classe 1940, mle 3009 au recrutement du Maroc, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Khelfat Aïssa, classe 1940, mle 238 au recrutement de Constantine, sapeur du 96/3 bataillon du génie.

Losser (Victor), classe 1933, mle 1192 au recrutement de Sélestat, soldat du 42e régiment d'infanterie et de forteresse.

Louali Abdelkader ould Mohammed, classe 1939, mle 1827 au recrutement d'Oran, tirailleur du 8e régiment de tirailleurs marocains.

Loubezy (Gilbert), classe 1930, mle 1168 au recrutement de Périgueux, caporal du 50e régiment d'infanterie.

Meunier (Marcel), classe 1941, mle 1 au recrutement du Mans, soldat du 409e régiment d'artillerie de défense contre-avions.

Mohamed ben Mamoun, classe 1936, mle A. 853 au recrutement du Maroc, caporal du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Mohamed ben M'Barck, classe 1940, mle 704 au recrutement du Maroc, tirailleur de 1re classe du 4e régiment de tirailleurs marocains.

Mohammed ben Aomar, classe 1939, mle 2480 au recrutement du Maroc, caporal du 5e régiment de tirailleurs marocains.

Mohammed ben El Houssine, classe 1938, mle 18911 au recrutement du Maroc, tirailleur du 2e régiment de tirailleurs marocains.

Mokhtar ben Mohamed, classe 1939, mle 5645 au recrutement du Maroc, tirailleur du 6e régiment de tirailleurs marocains.

Moreno (Ignace-Elias), classe 1931, mle 722 au recrutement d'Oran, soldat du 6e régiment de tirailleurs algériens.

Phippaz (Gabriel-Elie), classe 1934, mle 2227 au recrutement d'Annecy, chasseur du 53e bataillon de chasseurs alpins.

Sanou-Mory, classe 1942, mle 65436 au recrutement de la Haute-Volta, tirailleur du 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Tebani Salah, classe 1942, S, mle 17712 au recrutement de Constantine, tirailleur du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Zereg Abdallah ben Belkacem, classe 1937, mle 148 LM au recrutement de Constantine, tirailleur du 27e régiment de tirailleurs algériens.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 19 octobre 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 19 octobre 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

Amor ben Brahim ben Taieb Arfaoui, caporal, mle 2570/R.42, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Bechir ben Admed ben Ali, 2e classe, mle 132/L/49, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Ben Maza Larbi, brigadier-chef, mle 94, 8e groupe de spahis algériens portés.

Boussouata Messaoud, maréchal des logis, mle 909, 8e groupe de spahis algériens portés.

De Boysson (Patrice), maréchal des logis, 8e groupe de spahis algériens portés.

Brick ben Ali, 2e classe, mle 1485/47, 3e régiment de tirailleurs marocains.

Djilani ben Khemis ben Mansour, 2e classe, mle 31/L/49, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

El Kammar ben Abdesselem, caporal-chef, mle A. 5066/39, 3e régiment de tirailleurs marocains.

Habib ben Salem ben Mohamed, 1re classe, mle 92e, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Hamed ben Moussa, 2e classe, mle A. 2509, 3e régiment de tirailleurs marocains.

Hassen ben Ali ben Azouzi, 2e classe, mle 5151/R 39, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Hassen ben El Hadi ben Salah, 2e classe, mle 147/L/49, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Jourdain (Ernest), 2e classe, 501e régiment de chars de combat.

Kaminski (Henri), maréchal des logis, 8e groupe de spahis algériens portés.

Laouni Hamza, brigadier, 8e groupe de spahis algériens portés.

Lelli (Charles), maréchal des logis, 8e groupe de spahis algériens portés.

Massy (Jean), adjudant, 8e groupe de spahis algériens portés.

Mimoun ben Haddou, maoun-aouel, mle 775, 10e tabor marocain.

Mirail (Marcel), caporal-chef, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Mohamed ben Ali ben Hadj, 2e classe, mle 138/L/48, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Mohamed ben Ammar ben Trabelsi, 2e classe, mle 695, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Mohamed ben Mohamed, moqaddem, mle 810, 10e tabor marocain.

Mohamed ben Moktar ben Ali, 2e classe, mle 1395/L/42, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Petit (Robert), 2e classe, 3e bataillon de commandos parachutistes.

Pinto (Louis-Roger-Paul), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Puggioni (Léonard), sergent, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 30.

Ruitort-Lapique (André), maréchal des logis-chef, 8e groupe de spahis algériens portés.

Slimane Ould Cheikh, brigadier-chef, mle 552, 8e groupe de spahis algériens portés.

Tétard (Vincent), caporal, 5e régiment étranger d'infanterie.

Thomas (Marcel-Pierre), brigadier, 69e régiment d'artillerie.

Thuilliez (Marcel), 1re classe, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Thuyen Vu-Viet, sergent-chef, bataillon de marche indochinois.

Virouleau (Clément), sergent, 21e régiment infanterie coloniale.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures avec palme.

Mehn (Norbert), caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 165 du 19 février 1946, et comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Décret du 19 octobre 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 19 octobre 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

A TITRE POSTHUME

Ahmed ben l'Caïd, caporal, mle 02482, 3e régiment de tirailleurs marocains.

Bady (Robert-Jean), soldat de 2e classe, 2/21e régiment d'infanterie coloniale.

Baldassari (Roch), sergent, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Balineau (Claude-Gérard), sergent, 3/6e régiment d'infanterie coloniale.

Becker (Kurt), adjudant-chef, 5e régiment étranger d'infanterie.

Berger (René-Marcel), soldat de 1re classe, 21e régiment d'infanterie coloniale. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 189 du 23 avril 1947.

Boukhallout Mohamed, tirailleur de 2e classe, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Boukherrouba Benalia ben Lamri, soldat, 1er régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 13 du 7 juillet 1948.

Bourget (Joseph), soldat de 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie.

Bouthal Zérouki, soldat de 1re classe, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Bouzane, dit Berzanne, Ahmed ben Belkacem, soldat de 2e classe, 2/22e bataillon de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 842 du 16 octobre 1949.

Chemin (Louis-Armand), adjudant, 7e bataillon de chasseurs laotiens.

Chhay (Saroum), caporal-chef, 1er bataillon de marche d'Extrême-Orient.

Chrétien (Marcel), sergent, 1er bataillon de marche du 2e régiment d'infanterie coloniale.

Cousin (Robert), brigadier, 1er régiment de chasseurs. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 341 du 24 août 1949.

Dazy (Georges-Henri), adjudant-chef, 23e régiment d'infanterie coloniale.

Dimuro (Angelo), caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale.

Djillali ben M'Hamed Ould Zaria, soldat de 2e classe, 2e régiment de spahis marocains, 3e escadron.

Dubach (Walter), sergent, 3e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

Ducroeq (Guy-Léon), soldat de 1re classe, mle 100, 3/6e régiment de tirailleurs marocains.

El Houssine ben Hamadi, mle 115, soldat de 2e classe, 1/3e régiment de tirailleurs marocains, 2e compagnie.

El Kheir Tahar, maréchal des logis, 8e groupe de spahis algériens portés.

Embareck Ben Salah, maréchal des logis, 6e groupe de spahis marocains.

Gabillaud (Gabriel), caporal, 2e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

Germa (Paul), sergent-chef, 2e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens.

Guillaume (Léon-Pierre), garde principal contractuel de la garde indochinoise, 1re compagnie de la garde frontalière de l'Ouest tonkinois.

Haacke (Horst), soldat de 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie.

Hamhli (Hamhli), sergent, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Hamou ben Hamou ben Ahmed, brigadier-chef, 6e groupe de spahis marocains à pied, 4e escadron.

Hoang Van Tinh, soldat de 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains.

Korec (Jules), sergent, 6e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Lakdime Maamar, soldat de 1re classe, 2/1er régiment de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 29 du 4 février 1949.

Lanivière (Fernand-Marcel), caporal-chef, 2/4e régiment de tirailleurs marocains.

Laurent (Robert), soldat de 2e classe, 3e escadron du 2e régiment de spahis marocains.

Lesueur (Pierre-Henri), sergent, 22e régiment d'infanterie coloniale, 1er bataillon.

Lhoste-Clos (René-Marcel), soldat de 2e classe, 2e bataillon étranger parachutistes.

Maruca (Achille-Fortunato), soldat de 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

Maulave (Georges), soldat de 2e classe, 1er bataillon du 43e régiment d'infanterie coloniale.

M'Bark Ben Ahmed, soldat de 1re classe, 2e régiment de spahis marocains, 3e escadron.

Meilender (Emile), 2e canonnier, 261e groupe de forces terrestres anti-aériennes.

Menard (André-Lucien-Jean), brigadier, 2e régiment de spahis marocains, 3e escadron.

Menkhaus (Gunther), caporal, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Mohamed ben Salah ben Mohamed, soldat de 1re classe, 6e groupe de spahis marocains à pied, 4e escadron.

Molino (Gerlando), soldat de 1re classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

Moussa ben Daoud, caporal, 22e bataillon de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 779 du 24 septembre 1949.

Nefoussi ben Mohammed ben Nefoussi, soldat de 2e classe, 2/4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Neuille (Jean-Roger), maréchal des logis, 2e régiment de spahis marocains.

Nuth Chhouk, sergent, 1er bataillon de marche d'Extrême-Orient.

Orlisky (André), sergent, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Orlowiez (Hermann), soldat de 2e classe, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Pasdeloup (Fernand-Germain), soldat de 1re classe, 111/23e régiment d'infanterie coloniale.

Perrut (Georges), caporal-chef, 3e régiment étranger d'infanterie.

Pizzo (Armand), soldat de 2e classe, 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Retrou (Roger-Louis), soldat de 1re classe, 6e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Safi (Ahmed), soldat de 1re classe, 22e bataillon de tirailleurs algériens.

Salomon (Pierre-Robert), caporal-chef, 1er régiment de chasseurs parachutistes. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 364 du 29 décembre 1947.

Schmitz (Albert-Georges), soldat de 2e classe, compagnie du génie 13/5 2e D. B. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 291 du 11 avril 1946.

Schoelhammer (Roger-Edouard), caporal, compagnie coloniale autonome du cap Saint-Jacques (Indochine). Cette concession annule la citation à l'ordre n° 928 du 22 novembre 1949.

S. N. P. Saad Ben Ahmed, soldat de 1re classe, 4/22e bataillon de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 776 du 24 septembre 1949.

Talaucher (Maurice), caporal, 3/6e régiment d'infanterie coloniale.

Thieron (Paul), caporal, 21e régiment d'infanterie coloniale.

Tiemogo Souabo, tirailleur de 2e classe, 1er bataillon de marche du 2e régiment d'infanterie coloniale.

Tourabi Ben Alima, soldat de 2e classe, 22e bataillon de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 276 du 3 août 1949.

Vial (Raymond), maréchal des logis, B. C. A. D. 3. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 556 du 7 novembre 1947.

Willocq (Prosper), brigadier, 2e régiment de spahis marocains, 3e escadron.

Yacoubi ben Cherif ben Kouider, soldat de 1re classe, 2/22e bataillon de tirailleurs algériens. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 842 du 16 octobre 1949.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Ducase (Joseph), soldat de 2e classe, 10e régiment de marche d'infanterie coloniale.

Dunoyer (Robert), sergent-chef, 11/21e régiment d'infanterie coloniale. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 269 du 31 juillet 1950.

Guimberteau (René), cavalier de 1re classe, régiment de marche du 9e dragons. Cette concession annule la citation à l'ordre n° 78 du 7 janvier 1946.

Monneraud (Jacques), maréchal des logis, 4e régiment d'artillerie coloniale.

Sardin (Gaston), sergent-chef, 6e génie. Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

Audiat (Jean-Fernand), caporal, 5e régiment d'infanterie coloniale.

Bidault (Bernard), soldat de 1re classe, 2e bataillon étranger de parachutistes.

Bournat (Pierre-Georges), 2e canonnier, 10e régiment d'artillerie coloniale.

Coultenier (Henri-Jacques), soldat de 2e classe, 5e régiment d'infanterie coloniale.

Defremont (Lucien-Emile-Zéphir), caporal, 13e bataillon du génie.

Ferrière (Henri), soldat de 2e classe, 5e bataillon de chasseurs laotiens.

Fertinel (Robert), soldat de 2e classe, 1er régiment de parachutistes.

Lale-Gérard (Omer), soldat de 2e classe, 1er bataillon parachutistes de choc.

Mancel (Marcel-Honoré-Auguste), soldat de 1re classe, 1er bataillon de choc.

Mathieu (Léon-Omer), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale.

Monmaron (Henri), soldat de 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Monthioux (Guy), caporal-chef, groupement autonome Ponchardier.

Michea (André-Jean-Georges), aspirant, 10e régiment d'artillerie coloniale.

Kotowski (Victor), soldat de 2e classe, 5e régiment d'infanterie coloniale.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme, les intéressés ayant été cités pour les mêmes faits.

Messina (Philippe), soldat de 2e classe, 5e escadron du 5e régiment de cuirassiers.

Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 octobre 1950: page 10623, 1re colonne, au lieu de: « Nori (Jean) », lire: « Mori (Jean) »; au lieu de: « Haouabira (Yahia) », lire: « Haouabria (Yahia) »; 2e colonne, au lieu de: « Maitret (Hervé), maréchal des logis maître maréchal ferrant, 9 campagnes. A été blessé », lire: « Maitret (Hervé), maréchal des logis maître maréchal ferrant; 15 ans de services, 9 campagnes. A été blessé ».

Décret du 21 octobre 1950 déclarant d'utilité publique et urgente l'acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à la construction de la caserne de gendarmerie de Bourganeuf (Creuse).

Par décret en date du 21 octobre 1950, est déclarée d'utilité publique et urgente l'acquisition par le département de la défense nationale d'une parcelle de terrain située à Bourganeuf (Creuse), lieudit « Bourganeuf », nécessaire à la construction de la gendarmerie de Bourganeuf.

Ledit terrain est figuré par une teinte rose sur les plans et désigné dans les états parcellaires joints à l'appui.

Décret du 21 octobre 1950 portant nominations et promotions d'élèves de l'école du service de santé militaire.

Par décret en date du 21 octobre 1950:

Sont nommés au grade de médecin sous-lieutenant de l'armée active, les élèves de l'école du service de santé militaire ci-après désignés, reçus docteurs en médecine:

Au grade de médecin sous-lieutenant.

(Régime terminal d'études: 24 inscriptions.)

A dater du 5 juillet 1950.

MM. Bastien (Jean-Désiré-Pierre), Siraudin (Jacques-Jules-Pierre), reçus docteurs en médecine le 6 juillet 1950.

MM. les médecins sous-lieutenants Bastien et Siraudin prennent rang dans leur grade, sans rappel de solde, du 31 décembre 1946 et sont promus au grade de médecin lieutenant pour prendre rang, sans rappel de solde, du 31 décembre 1948.

MM. les médecins lieutenants Bastien et Siraudin sont mis définitivement à la disposition du service de santé de l'air, à compter du 6 juillet 1950.

Décret du 21 octobre 1950 portant reclassement d'officiers d'administration du service de santé ayant subi un préjudice de carrière par suite d'événements de guerre.

Par décret en date du 21 octobre 1950:

Les officiers d'administration du service de santé de l'armée active ci-après désignés sont reclassés ainsi qu'il suit:

1° Rattaché à la promotion de 1943-1944 avec date de prise de rang dans le grade de sous-lieutenant d'administration du 15 août 1945: M. Bocle (Ernest-François-Marie);

2° Rattaché à la promotion de 1946 avec date de prise de rang dans le grade de sous-lieutenant d'administration du 15 septembre 1947: M. Delarce (Jacques).

Les sous-lieutenants d'administration du service de santé ci-dessus désignés sont promus au grade de lieutenant d'administration:

Pour prendre rang du 15 août 1947: M. Bocle.

Pour prendre rang du 15 septembre 1949: M. Delarce.

M. le lieutenant d'administration Delarce sera classé sur la liste d'ancienneté entre MM. Fraval et Grenon.

Le reclassement faisant l'objet du présent décret ne donnera pas lieu à rappel de solde.

Décret du 21 octobre 1950 portant rectification de décrets ayant prononcé des nominations et promotions dans les réserves du service de santé (armée de terre).

Par décret en date du 21 octobre 1950, les décrets ci-après portant nominations et promotions dans les cadres des réserves du service de santé (armée de terre) sont rectifiés ainsi qu'il suit:

DÉCRET DU 23 DÉCEMBRE 1944

(Pour prendre rang du 25 septembre 1944.)

RÉSERVE

Service de santé.

Au grade de pharmacien lieutenant.

Au lieu de: « Bedoucha (Yves) », lire: « Bedoucha (Yams-William), Bedoucha (Joseph) ».

DÉCRET DU 13 AOUT 1945

Au grade de médecin sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 22 février 1945.)

Au lieu de: « Dague (Jean) », lire: « Dague (Jean), Dagues (Jean) ».

Décret n° 50-1314 du 23 octobre 1950 fixant des conditions exceptionnelles d'admission dans les écoles militaires en faveur des sous-officiers en service sur un théâtre d'opérations extérieur ou récemment rapatriés d'un théâtre d'opérations extérieur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée (art. 3, 3°), modifiée notamment par la loi du 4 janvier 1929 et par l'acte dit loi du 27 novembre 1941 provisoirement applicable;

Vu le décret n° 47-1507 du 11 août 1947 concernant l'organisation de l'école spéciale militaire,

Décrète:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 6 (premier alinéa, 2°) du décret n° 47-1507 du 11 août 1947, les sous-officiers de carrière, ou engagés, ou rengagés, en service en Indochine, blessés ou cités sur ce territoire et titulaires du baccalauréat complet (1re et 2e partie) ou du brevet supérieur de l'enseignement primaire pourront être admis à l'école spéciale militaire interarmes sur titres, au choix, à condition qu'ils réalisent les conditions minima d'âge, d'ancienneté de service et de grade exigées des sous-officiers admis en même temps qu'eux par concours.

Ces dispositions sont également applicables aux sous-officiers rapatriés d'Indochine après le concours d'admission qui a précédé celui auquel ils peuvent ainsi être dispensés de prendre part.

Elles pourront éventuellement être étendues par instruction ministérielle aux sous-officiers en service sur un autre théâtre d'opérations extérieur ou rapatriés de ce théâtre d'opérations, sous la réserve précisée à l'alinéa qui précède.

Elles pourront l'être, dans les mêmes conditions, aux sous-officiers candidats aux écoles de sous-officiers élèves officiers.

Le pourcentage des sous-officiers susceptibles d'être ainsi admis sans concours dans une école militaire ne pourra excéder cinq pour cent du nombre total des sous-officiers admis à une même série de cours.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 octobre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

MAX LEJEUNE.

Décret portant attribution de commandements.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 septembre 1950: page 10058, 1re colonne, VI. Lieutenants de vaisseau, au lieu de: « Mas (R.-R.-J.), du L.S.S.L. n° 2; Balensi (J.-R.), du L.S.S.L. n° 4 », lire: « Mas (R.-R.-J.), du L.S.S.L. n° 4; Balensi (J.-R.), du L.S.S.L. n° 2 ».

Décrets portant promotions et nominations dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 12 octobre 1950:

Page 10630, 2e colonne, 34e ligne, au lieu de: « 3e tour (ancienneté). M. Massoulie (Jean-Baptiste), vacance », lire: 3e tour ancienneté. M. Massoulier (Jean-Baptiste), vacance ».

Page 10631, 2e colonne, 30e ligne, au lieu de: « Vidaienc (Jean) », lire: « Vidalenc (Jean) ».

Conditions d'attribution du supplément de prime exceptionnel aux militaires de l'armée de terre qui ne peuvent y prétendre au moment de leur engagement ou rengagement.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret n° 50-1164 du 22 septembre 1950 relatif aux primes d'engagement et de rengagement dans les armées de terre, de mer et de l'air;

Vu l'arrêté du 7 octobre 1950 fixant les conditions d'attribution de la prime exceptionnelle dans l'armée de terre;

Vu l'arrêté du 7 octobre 1950 fixant les conditions d'attribution du supplément de prime exceptionnel dans les armées de terre, de mer et de l'air,

Arrête :

Art. 1er. — Les engagés ou rengagés dans une des armes ouvrant droit au bénéfice de la prime exceptionnelle prévue par le décret n° 50-1164 du 22 septembre 1950, qui, au moment de leur engagement ou rengagement ne réunissent pas les conditions fixées par l'arrêté du 7 octobre 1950 pour prétendre au supplément de prime exceptionnel, pourront, néanmoins, en obtenir le bénéfice si, dans les six mois suivant la souscription de leur contrat, ils obtiennent le certificat d'aptitude technique donnant actuellement accès aux échelles de solde n° 2.

Art. 2. — Le bénéfice du supplément de prime exceptionnel est acquis de plein droit aux sous-officiers de carrière.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté ne sont applicables qu'aux engagés et rengagés qui ont souscrit leur contrat après le 21 septembre 1950. Le délai de six mois prévu à l'article 1er ci-dessus ne commence à courir, pour les personnels intéressés, qu'à compter de la date de leur incorporation ou de celle de la prise d'effet de leur contrat de rengagement.

Fait à Paris, le 20 octobre 1950.

MAX LEJEUNE.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 21 octobre 1950, Mlle Hingray (Lucie), agent de bureau du cadre complémentaire du département de la défense nationale (guerre), est détachée, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1946, auprès du ministère de l'intérieur, en qualité d'auxiliaire, à la préfecture des Vosges, à Epinal (régularisation).

Troupes coloniales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 octobre 1950, page 10267 :

EUROPÉENS

Infanterie.

(Pour compter du 1er octobre 1950.)

Au grade de sergent-chef.

Les sergents :

Au lieu de : « 2e tour (choix). Gourdet (Yves-Lucien) », lire : « 2e tour (choix). Vasseur (Raymond) ».

Le sergent Gourdet (Yves-Lucien) a été rayé des contrôles de l'armée active le 27 septembre 1950.

(Le reste sans changement.)

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 50-1315 du 21 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation, à titre provisoire, des conditions de nomination aux emplois d'ingénieurs en chef, directeurs régionaux des ventes du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment son article 2;

Vu le décret du 23 février 1924 modifié portant organisation du personnel commissionné des services extérieurs de l'administration des manufactures de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — A titre provisoire et jusqu'à la publication des statuts particuliers à intervenir en exécution de l'article 2 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, les nominations aux emplois d'ingénieurs en chef, directeurs régionaux des ventes du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes auront lieu dans les conditions fixées aux articles suivants.

Art. 2. — Peuvent être nommés ingénieurs en chef, directeurs régionaux des ventes, les ingénieurs en chef de classe exceptionnelle et de 1re classe et, à défaut, les ingénieurs en chef de 2e classe inscrits au tableau d'avancement pour la 1re classe, figurant sur une liste d'aptitude spéciale établie après avis de la commission administrative paritaire compétente.

Art. 3. — La liste d'aptitude visée à l'article 2 est arrêtée par le ministre et les nominations sont prononcées par décret.

Art. 4. — Les ingénieurs en chef, directeurs régionaux des ventes sont nommés à l'échelon de début.

L'ancienneté minimum exigée dans cet échelon pour accéder à l'échelon supérieur est fixée à deux ans.

Art. 5. — Les ingénieurs en chef, directeurs régionaux des ventes peuvent postuler un emploi d'ingénieur en chef; si leur demande reçoit satisfaction, ils sont replacés dans la situation où ils se trouveraient s'ils étaient demeurés dans cet emploi.

Art. 6. — A titre transitoire et par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article 4, les ingénieurs en chef de classe exceptionnelle qui seront inscrits sur la première liste d'aptitude dressée postérieurement à l'intervention du présent décret pourront être nommés directement au 2e échelon du grade d'ingénieur en chef, directeur général des ventes.

Art. 7. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui aura effet à compter du 1er janvier 1948.

Fait à Paris, le 21 octobre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

Modification de l'arrêté du 6 novembre 1947 instituant des commissions administratives paritaires à la caisse des dépôts et consignations.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu le décret du 4 juillet 1926 relatif à l'organisation de la caisse des dépôts et consignations, ensemble les textes qui l'ont complété et modifié;

Vu le décret n° 50-594 du 30 mai 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs du corps d'adjoints administratifs, de secrétaires sténodactylographes, de sténodactylographes et d'employés de bureau de la caisse des dépôts et consignations;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947 modifié par les arrêtés des 4 juillet 1949, 15 décembre 1949 et 24 février 1950 instituant des commissions administratives paritaires à la caisse des dépôts et consignations;

Sur la proposition de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations,

Arrêtent :

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 6 novembre 1947, modifié par les arrêtés des 4 juillet et 15 décembre 1949, est de nouveau modifié comme suit :

. . . . . .

Commission administrative paritaire n° 4.

« Chefs de groupe.
« Adjoints administratifs.
« Commis principaux et commis d'ordre et de comptabilité du cadre provisoire.
« Secrétaires sténodactylographes.

Commission administrative paritaire n° 5.

« Sténodactylographes.
« Dames employées et auxiliaires permanentes.

Commission administrative paritaire n° 6.

« Employés de bureau dactylographes.
« Employés de bureau.

Commission administrative paritaire n° 7.

« Chef de standard et téléphonistes.
« Chefs surveillants.
« Ouvriers professionnels.

Commission administrative paritaire n° 8.

« Huissiers.
« Concierges et gardiens de bureau.
« Agents du cadre complémentaire de service ».

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 6 novembre 1947, modifié par les arrêtés des 4 juillet 1949, 15 décembre 1949 et 24 février 1950, est de nouveau modifié comme suit:

. . . . . .

Commission administrative paritaire n° 4.

« Quatorze représentants titulaires et quatorze représentants suppléants ainsi répartis:

« Chefs de groupe: deux représentants titulaires; deux représentants suppléants.
« Adjoints administratifs de classe exceptionnelle: deux représentants titulaires; deux représentants suppléants.
« Adjoints administratifs de 1re classe: deux représentants titulaires; deux représentants suppléants.
« Adjoints administratifs de 2e classe: deux représentants titulaires; deux représentants suppléants.
« Adjoints administratifs de 3e classe: deux représentants titulaires; deux représentants suppléants.
« Commis principaux et commis du cadre provisoire: deux représentants titulaires; deux représentants suppléants.
« Secrétaires sténodactylographes: deux représentants titulaires, deux représentants suppléants.

Commission administrative paritaire n° 5.

« Trois représentants titulaires et trois représentants suppléants ainsi répartis:

« Sténodactylographes: deux représentants titulaires; deux représentants suppléants.
« Dames employées et auxiliaires permanentes: un représentant titulaire; un représentant suppléant.

Commission administrative paritaire n° 6.

« Six représentants titulaires et six représentants suppléants ainsi répartis:

« Employés de bureau dactylographes: deux représentants titulaires; deux représentants suppléants.
« Employés de bureau: quatre représentants titulaires; quatre représentants suppléants.

Commission administrative paritaire n° 7.

« Trois représentants titulaires et trois représentants suppléants ainsi répartis:

« Chef de standard et téléphonistes: un représentant titulaire; un représentant suppléant.
« Chefs surveillants: un représentant titulaire; un représentant suppléant.
« Ouvriers professionnels: un représentant titulaire; un représentant suppléant.

Commission administrative paritaire n° 8.

« Cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants ainsi répartis:

« Huissiers: un représentant titulaire; un représentant suppléant.
« Concierges et gardiens de bureau: deux représentants titulaires; deux représentants suppléants.
« Agents du cadre complémentaire de service: deux représentants titulaires; deux représentants suppléants.

. . . . . .

Art. 3. — Le secrétaire général de la caisse des dépôts et consignations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 octobre 1950.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique
et à la réforme administrative:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,
JEAN WATTEAU.

Contributions indirectes.

Par arrêté du 15 septembre 1950, les inspecteurs principaux de 1re classe des contributions indirectes dont les noms suivent, qui ont été inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre de l'année 1949 pour l'emploi de directeur départemental adjoint, sont nommés directeurs départementaux adjoints:

De 2e échelon.

(A compter du 1er janvier 1949.)

MM. Thomassin (Louis), Grege (Maurice), Tournarie (Maxime), Devoluy (Marius), Tichadou (Jean-Baptiste), Naudin (Emile), Requier (Léon), Lobies (Henri), Roux (Emile), Caussade (Paul).

De 1er échelon.

(A compter du 1er janvier 1949.)

MM. Pouchain (Octave), Pauly (Marcel), Bard (Ernest), Hazard (Jules), Payet (Emilien), Birou (Pierre), Boudet (Séverin), Dubos Paul), Echegut (Georges), Rabino (Célestin), Auvray (Clément), Argueyrolles (Marie), Charpy (Raoul), Fivel-Demoret (Georges), Aloux (Henri), Rohmer (Joseph), Luber (Aubin), Ansemant (Edmond), Labatud (Roger), Cardi (Jean), Dedet (Emmanuel).

Par arrêté du 15 septembre 1950, sont nommés directeurs départementaux adjoints de 1er échelon, les experts fiscaux d'Etat des contributions indirectes dont les noms suivent:

(A compter du 16 novembre 1949.)

M. Deneaux (Alfred).

(A compter du 1er décembre 1949.)

M. Tramon (Georges).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 50-1316 du 21 octobre 1950 portant réorganisation du conseil supérieur de la propriété industrielle.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 du décret du 8 mai 1947, constituant un conseil supérieur de la propriété industrielle, est modifié comme suit:

« Le conseil supérieur de la propriété industrielle comprend trente-cinq membres nommés pour trois ans par le ministre de l'industrie et du commerce.

« Il est composé comme suit:

« Un représentant du ministère des affaires étrangères;
« Un représentant du ministère de l'économie nationale;
« Un représentant du ministère des finances;
« Un représentant du ministère de la justice;
« Un représentant du ministère de l'agriculture;
« Un représentant du ministère de l'industrie et du commerce;
« Un représentant du centre national de la recherche scientifique au ministère de l'éducation nationale;
« Deux professeurs à la faculté de droit;
« Quatre personnalités représentant les intérêts des salariés;
« Trois inventeurs ou ingénieurs désignés par le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce;
« Huit personnalités représentant les intérêts du commerce ou de l'industrie;
« Huit ingénieurs-conseils ou avocats;
« Un médecin et un pharmacien, désignés après accord avec le ministre de la santé publique et de la population;
« Le chef du service de la propriété industrielle ».

Art. 2. — L'article 3 est modifié comme suit:

« Parmi les membres du conseil supérieur, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce désigne un président obligatoirement fonctionnaire ou inventeur membre de l'académie des sciences et un vice-président.

« Parmi les membres du conseil supérieur, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce peut désigner un président d'honneur ».

Art. 3. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 octobre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,

JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

ANDRÉ GUILLANT.

Administration centrale.

En application du décret n° 50-1065 du 17 août 1950 portant règlement d'administration publique et fixant les conditions d'avancement d'échelon des directeurs adjoints et sous-directeurs d'administration centrale, et par arrêté en date du 3 octobre 1950:

M. Robaglia (Jacques), directeur adjoint 1er échelon à l'administration centrale, a été promu directeur adjoint 2e échelon, à compter du 24 juillet 1948, et directeur adjoint 3e échelon, à compter du 24 janvier 1950.

MM. Jullien (Maurice) et Zamaron (Adrien), sous-directeurs 2e échelon à l'administration centrale, ont été promus sous-directeurs 3e échelon, à compter du 1er mars 1948.

MM. Cuttoli (Xavier) et Michel (Emmanuel), sous-directeurs 2e échelon à l'administration centrale, ont été promus sous-directeurs 3e échelon, à compter du 1er janvier 1949.

MM. Drujon (Pierre) et Lavenant (Louis), sous-directeurs 1er échelon à l'administration centrale, ont été promus sous-directeurs 2e échelon, à compter du 1er septembre 1949.

Service des mines.

Par arrêté du 21 octobre 1950, M. Doumenc (Raymond), ingénieur ordinaire des mines de 1re classe, professeur à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, est placé, pour une durée de cinq ans, dans la position de service détaché auprès de la société d'économie mixte dite Charbonnages nord-africains, en vue d'occuper les fonctions de directeur général adjoint de cette société.

La présente mesure prend effet à compter du 1er avril 1950.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 21 octobre 1950 relatif à l'acceptation d'une donation faite à un lycée.

Par décret en date du 21 octobre 1950, la directrice du lycée de jeunes filles de Bordeaux est autorisée à accepter la donation nette de tous frais faite à cet établissement par M. et Mme Camy, consistant en une somme de 25.000 F.

Décret du 21 octobre 1950 relatif à l'acceptation d'une donation faite à un lycée.

Par décret en date du 21 octobre 1950, le proviseur du lycée de garçons d'Alès est autorisé à accepter la donation nette de tous frais faite à cet établissement par M. Malzac, consistant en 500 F de rente française 5 p. 100 perpétuelle.

Réorganisation des commissions administratives paritaires du personnel des services extérieurs de la direction de l'architecture.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, notamment ses articles 20, 21 et 22;

Vu le décret du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946;

Vu le décret n° 48-1708 du 5 novembre 1948;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1947 portant institution de commissions administratives paritaires auprès du directeur de l'architecture, modifié par l'arrêté du 11 février 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont abrogées les dispositions de l'arrêté du 11 février 1948.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 19 novembre 1947 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes:

« Il est institué au ministère de l'éducation nationale, auprès du directeur de l'architecture:

« Une commission administrative paritaire de l'inspection générale et de l'inspection;

« Une commission administrative paritaire du personnel architecte;

« Une commission administrative paritaire du personnel d'entretien;

« Une commission administrative paritaire du personnel du service des jardins;

« Une commission administrative paritaire du personnel administratif;

« Une commission administrative paritaire du personnel de surveillance et de service;

« Une commission administrative paritaire du personnel de maîtrise et du personnel ouvrier ».

Art. 3. — Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 1947 sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes:

« La représentation du personnel au sein des commissions administratives paritaires prévues à l'article 1er ci-dessus est fixée ainsi qu'il suit:

DÉSIGNATION	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1° *Commission administrative paritaire de l'inspection générale et de l'inspection.*		
Inspecteurs généraux des bâtiments civils et des palais nationaux Inspecteurs généraux des monuments historiques Inspecteur général chargé de la conservation et de la documentation Inspecteur général des sites et paysages Conservateur des eaux et forêts	1	1
Inspecteur principal des monuments historiques Inspecteur principal des archives photographiques Conservateur du musée des plans et reliefs Inspecteur principal du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud	1	1
Inspecteurs des monuments historiques Inspecteurs de classe exceptionnelle Inspecteurs et sous-inspecteurs du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud Inspecteur des monuments préhistoriques Inspecteur du service de l'inspection des grands parcs de Versailles et Saint-Cloud	1	1
2° *Commission administrative paritaire du personnel architecte.*		
Architectes des bâtiments de France	2	2
Architectes adjoints	1	1
3° *Commission administrative paritaire du personnel d'entretien.*		
Ingénieurs des installations mécaniques Inspecteurs des bâtiments civils et palais nationaux	1	1
Vérificateur des installations mécaniques Vérificateurs des agences Adjoints techniques du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud Surveillants de travaux Commis dessinateurs	2	2

DÉSIGNATION	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
4° *Commission administrative paritaire du personnel du service des jardins.*		
Jardiniers en chef des palais nationaux	1	1
Sous-chefs jardiniers des palais nationaux	1	1
Chefs d'équipes	2	2
Jardiniers professionnels	2	1
Manœuvres titulaires du cadre complémentaire	1	2
5° *Commission administrative paritaire du personnel administratif.*		
Inspecteur de la conservation		
Chef du service intérieur du palais de l'Elysée et des résidences présidentielles	1	1
Chef du service des archives photographiques		
Rédacteur chargé du service administratif du domaine de Versailles	1	1
Commis d'ordre et de comptabilité du service des eaux et fontaines	1	1
Personnel de bureau du cadre complémentaire		
6° *Commission administrative paritaire du personnel de surveillance et de service.*		
Surveillants chefs de palais nationaux	1	1
Adjudants et brigadiers des palais nationaux et brigadiers du service des grands parcs de Versailles et Saint-Cloud	1	1
Gardiens des monuments historiques et gardiens d'édifice		
Surveillants militaires, cyclistes, portiers, portiers civils, concierges		
Hommes de service		
Gardes des eaux et rigoles du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud	3	2
Gardes du service forestier des grands parcs de Versailles, Marly et Saint-Cloud		
Personnel de service du cadre complémentaire		
7° *Commission administrative paritaire du personnel de maîtrise et du personnel ouvrier.*		
Contremaîtres du service des eaux et fontaines	1	1
Ouvriers restaurateurs qualifiés du palais de l'Elysée		
Chefs opérateurs photographes		
Chefs jardiniers et chefs ouvriers du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud	1	1
Première ouvrière qualifiée du palais de l'Elysée		
Adjudant chef du service de sécurité du domaine de Versailles		
Sous-chefs ouvriers du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud	1	1
Ouvrière réparatrice qualifiée du palais de l'Elysée		
Chef de groupe du service de sécurité du domaine de Versailles		
Ouvriers et vérificateurs contrôleurs du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud	2	2
Ouvriers du bâtiment		
Opérateurs photographes et tireurs		
Lingères du palais de l'Elysée		
Pompiers professionnels du domaine de Versailles	1	1
Argentier du palais de l'Elysée		

Art. 4. — Le directeur de l'architecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 septembre 1950.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Bibliothécaires.

Par arrêtés en date du 31 juillet 1950:

1° Sont inscrits au tableau d'avancement de classe pour l'année 1950, les sous-bibliothécaires dont les noms suivent.

Promotions à la classe exceptionnelle.

Mme Chapron (Bibliothèque nationale).
Mlle Besson (Bibliothèque nationale).
Mlle Peseux (Bibliothèque nationale).
Mlle Brun (Bibliothèque nationale).
Mme Fevret (Bibliothèque nationale).

Promotions à la 2e classe.

M. Manal (bibliothécaire de documentation internationale contemporaine).

2° Sont promus les sous-bibliothécaires dont les noms suivent:

A la classe exceptionnelle, 1er échelon.

(A compter du 1er janvier 1950.)

Mme Chapron, 1re classe, 4e échelon, ancienneté 12 ans 6 mois.
Mlle Besson, 1re classe, 4e échelon, ancienneté 6 ans.
Mlle Peseux, 1re classe, 4e échelon, ancienneté 4 ans 6 mois.
Mlle Brun, 1re classe, 4e échelon, ancienneté 5 ans 6 mois.

A la 1re classe, 1er échelon.

(A compter du 1er janvier 1950.)

M. Manal, 2e classe, 4e échelon, ancienneté 2 ans.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 21 octobre 1950, Mlle Blaquière (Josette), titulaire du baccalauréat, est considérée comme intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité de professeur adjoint (2e ordre), avec effet rétroactif du 9 décembre 1935, et détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer pour trois périodes successives: la première allant du 9 décembre 1935 au 30 septembre 1940; la deuxième allant du 1er octobre 1940 au 30 septembre 1945; la troisième allant du 1er octobre 1945 au 21 octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de répétitrice en Indochine.

Par arrêté du 21 octobre 1950, M. Bouchite, professeur agrégé, est mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de professeur en Indochine.

Par arrêté du 21 octobre 1950, Mme Meyer (Suzanne), adjointe d'enseignement au lycée de jeunes filles de Gap, est détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de cinq ans au maximum, à compter du 5 août 1949, en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Indochine.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 14 octobre 1950 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Par décret en date du 14 octobre 1950, sont nommés dans l'ordre de la Santé publique:

Au grade de chevalier.

M. Bar (Jacques), docteur en médecine, place Carnot, Douai (Nord).

M. Bavay (Maurice), administrateur des hospices de Douai, rue Girond, à Douai (Nord).

M. Lavoix (Jean), conseiller juridique des hospices de Douai, 12, rue du Gouvernement, à Douai (Nord).

M. Wallart (Jean), administrateur du bureau de bienfaisance, rue du Clocher-Saint-Pierre, à Douai (Nord).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 23 octobre 1950 portant désignation des magistrats chargés de présider le tribunal militaire permanent de Dakar ou appelés à y siéger comme juges civils pour le semestre du 1er octobre 1950 au 1er avril 1951.

Par décret en date du 23 octobre 1950:

Sont désignés pour la période allant du 1er octobre 1950 au 1er avril 1951, pour présider le tribunal militaire permanent de Dakar:

a) *Pour le jugement des colonels, lieutenants-colonels ou assimilés.*

Président titulaire.

M. Cima, conseiller à la cour d'appel.

Président suppléant.

M. Puig, conseiller à la cour d'appel.

b) *Pour le jugement de tous militaires d'un grade inférieur ou assimilés.*

Président titulaire.

M. Dutamby, conseiller à la cour d'appel.

Présidents suppléants.

MM. Audier et Arrighi, conseillers p. i. à la cour d'appel.

Sont désignés, pour la même période, comme juges civils au tribunal militaire permanent de Dakar devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, mettant en cause, soit avec des militaires, soit séparément, des personnes étrangères aux armées:

Juges titulaires.

MM. Audier et Arrighi, conseillers p. i. à la cour d'appel.

Juge suppléant.

M. Morel, juge p. i. au tribunal de Dakar.

Décret du 23 octobre 1950 portant désignation des magistrats chargés de présider le tribunal militaire permanent de Tananarive ou appelés à y siéger comme juges civils pour le semestre du 1er octobre 1950 au 1er avril 1951.

Par décret en date du 23 octobre 1950:

Sont désignés, pour la période allant du 1er octobre 1950 au 1er avril 1951, pour présider le tribunal militaire permanent de Tananarive:

a) *Pour le jugement des colonels, lieutenants-colonels ou assimilés*

Président titulaire.

M. Mariani, vice-président de la cour d'appel.

Présidents suppléants.

M. Thebault, vice-président de la cour d'appel.

M. Herisson, vice-président p. i. de la cour d'appel.

b) *Pour le jugement de tous militaires d'un grade inférieur ou assimilés.*

Président titulaire.

M. Pouzoulet, conseiller à la cour d'appel.

Présidents suppléants.

MM. Guillot et Dorly, conseillers à la cour d'appel.

Sont désignés, pour la même période, comme juges civils au tribunal militaire permanent de Tananarive, devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, mettant en cause, soit avec des militaires, soit séparément, des personnes étrangères aux armées:

Juges titulaires.

MM. Cadore et Ferrey, conseillers à la cour d'appel.

Juges suppléants.

M. Ducoudre, conseiller p. i. à la cour d'appel.

M. Carrouche, président du tribunal de première instance de Tananarive.

Décret n° 48-1587 modifiant la réglementation du commerce, de la détention et de l'emploi des substances vénéneuses en Afrique occidentale française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 octobre 1948: page 9923, article 1er, au paragraphe 5, au lieu de: « article 34 », lire: « article 24 »; au paragraphe 9, au lieu de: « articles... et 29 », lire: « articles... et 27 »; article 2, au premier paragraphe de l'article 42 *bis*, au lieu de: « article 29 », lire: « article 27 ».

Mise en position de mission en France du haut commissaire de la République à Madagascar et dépendances.

Par arrêté en date du 10 octobre 1950, M. Bargues (Robert), haut commissaire de la République à Madagascar et dépendances, est placé dans la position de mission en France pour une durée maximum de trois mois, à compter du 28 août 1950, date de son arrivée dans la métropole, afin de régler diverses questions administratives concernant Madagascar.

Mise en position de mission au Congo belge d'un inspecteur principal du travail en Afrique occidentale française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 13 octobre 1950, M. Desbordes (Jean), inspecteur de 1re classe du travail outre-mer, inspecteur général du travail par intérim à Dakar, est placé dans la position de mission au Congo belge, du 30 juin au 14 juillet 1950 inclus, aux fins de participer en qualité de délégué du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française aux travaux de la conférence inter-africaine à Elisabethville.

Médecins, pharmaciens et sages-femmes africains.

Par arrêté du 17 octobre 1950, Mme Olivier (Martine), née Padonou, sage-femme africaine principale de 2e classe, est admise à la retraite pour invalidité non imputable au service, pour compter du 1er juin 1945.

Par arrêté du 19 octobre 1950, M. Sogbe, dit Lambin (Paul), médecin africain de 3e classe, est réintégré dans le cadre des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains et mis à la disposition du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française.

La réintégration prendra effet pour compter de la veille du jour de son embarquement.

M. Sogbe, dit Lambin (Paul) sera radié du cadre des médecins, pharmaciens et sages-femmes africains pour compter du jour de son admission dans le cadre fédéral des médecins de l'assistance médicale de l'Afrique occidentale française.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 16 octobre 1950, M. Le Guillon (Jean), receveur supérieur de 1re classe après deux ans du cadre général des transmissions coloniales, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 31 octobre 1950, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 18 octobre 1950, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les chefs de section principaux désignés ci-après:

A compter du 11 décembre 1950, M. Bossoutrot, de Lyon-R. P.

A compter du 1er novembre 1950, M. Longuépée, de Lille-R. P.

A compter du 8 janvier 1951, M. Rouge, de Paris-chèques.

A compter du 16 novembre 1950, M. Trinquier, de Paris-tri, n° 1.

A compter du 6 mars 1951, M. Vogt, de Bordeaux-gare (ligne des Pyrénées).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 50-1317 du 21 octobre 1950 complétant les articles 2 et 3 du décret n° 49-1197 du 24 août 1949, portant application de l'article 1er de la loi n° 47-1501 du 14 août 1947 modifié par l'article 19 de la loi n° 49-482 du 8 avril 1949 (équipement rural, départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle).

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur, du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 1er de la loi n° 47-1501 du 14 août 1947;

Vu l'article 19 de la loi n° 49-482 du 8 avril 1949;

Vu le décret n° 49-1197 du 24 août 1949, portant application de l'article 1er de la loi n° 47-1501 du 14 août 1947 modifié par l'article 19 de la loi n° 49-482 du 8 avril 1949,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 du décret n° 49-1197 du 24 août 1949 est complété ainsi qu'il suit:

« Toutefois, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, le coefficient de majoration de la partie de la subvention payée en capital est fixé, compte tenu du pourcentage de destruction par faits de guerre, par arrêté du préfet, après avis du directeur départemental des contributions directes et du délégué départemental à la reconstruction.

« Il est égal à la moyenne arithmétique des coefficients de destruction par faits de guerre afférents à la taxe foncière des propriétés bâties et à la taxe d'habitation ».

Art. 2. — L'article 3 du décret n° 49-1197 du 24 août 1949 est complété par le programme suivant:

« Toutefois, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, la valeur de C sera égale à la valeur réelle du centime afférent aux quatre taxes principales pour l'année au titre de laquelle le projet technique a été pris en considération, divisée par 2,25 ».

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 octobre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
EUGÈNE THOMAS.

Décret du 21 octobre 1950 portant déclaration d'utilité publique les travaux d'adduction d'eau à entreprendre par la commune de Tilhouse (Hautes-Pyrénées).

Par décret en date du 21 octobre 1950, sont déclarés d'utilité publique les travaux d'alimentation en eau potable à entreprendre par la commune de Tilhouse (Hautes-Pyrénées).

Décret n° 50-1225 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les assurances sociales agricoles et notamment l'application des décrets modifiés des 30 octobre 1935 et 20 avril 1950.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 octobre 1950:

Page 10316, 2e colonne, 30e ligne, au lieu de: « Vu l'ordonnance n° 45-2440 du 19 octobre 1945 », lire: « Vu l'ordonnance n° 45-2413 du 19 octobre 1945 ».

Page 10317, 1re colonne, article 3, paragraphe 1er, 2e alinéa, dernière ligne, au lieu de: « décret du 26 octobre 1935 », lire: « décret du 28 octobre 1935 »; article 4, 1er alinéa, 4e ligne, au lieu de: « propriétés prises en métayage, ce nombre », lire: « propriétés prises en métayage; ce nombre »; 2e colonne, article 8, 2e alinéa, 3e ligne, au lieu de: « dans les dix premiers jour du mois », lire: « dans les dix premiers jours du mois »; article 9, paragraphe 3, 1er alinéa, 5e ligne, au lieu de: « au cours du mois précédent, ces acomptes », lire: « au cours du mois précédent. Ces acomptes »; article 10, paragraphe 1er, 1re et 2e ligne, au lieu de: « en cas d'accident non régis », lire: « en cas d'accidents non régis »; 2e, 2e et 3e ligne, au lieu de: « le versement pour le compte de l'assuré, de cotisation forfaitaire mensuelles », lire: « le versement, pour le compte de l'assuré, de cotisations forfaitaires mensuelles »; article 11, paragraphe 1er, dernière ligne, au lieu de: « par jour, aux trois centièmes dudit montant », lire: « par jour, au trois-centième dudit montant ».

Page 10318, 1re colonne, article 12, 1re ligne, au lieu de: « le bénéfice de réductions », lire: « le bénéfice des réductions »; 3e ligne, au lieu de: « est aquis aux apprentis », lire: « est acquis aux apprentis »; article 13, paragraphe 1er, 7e ligne, au lieu de: « de l'apprentissage soit d'une copie certifiée », lire: « de l'apprentissage, soit d'une copie, certifiée »; paragraphe 3, 1er alinéa, 7e ligne, au lieu de: « une formation générale ou professionnelle sérieuse », lire: « une formation générale et professionnelle sérieuse »; 2e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « application au taux de cotisation », lire: « application du taux de cotisation »; 3e ligne: au lieu de: « la qualité professionnelle de l'intéressé », lire: « la qualification professionnelle de l'intéressé »; article 14, paragraphe 1er, 19e ligne, au lieu de: « en qualité d'exploitant un stage d'adaptation: », lire: « en qualité d'exploitant, un stage d'adaptation: ».

Page 10318, 2e colonne, article 18, 1er alinéa, 7e ligne, au lieu de: « décider de la rayer », lire: « décider de le rayer ».

Page 10319, 1re colonne, article 20, 2e alinéa, 1re ligne, au lieu de: « Les règlements intérieurs », lire: « Le règlement intérieur »; 2e ligne, au lieu de: « fixent sous réserve », lire: « fixe, sous réserve »; 6e ligne, au lieu de: « fixent dans les mêmes conditions », lire: « fixe dans les mêmes conditions »; article 21, 1re ligne, au lieu de: « Article 21. — § 1er *ter*. — L'assurance maladie », lire: « Article 21. — L'assurance maladie »; 7e ligne, au lieu de: « frais d'intervention chirurgicale nécessaire », lire: « frais d'intervention chirurgicale, nécessaires »; article 23, 2e ligne, au lieu de: « visée à l'article 21 ci-dessus », lire: « visée à l'article 21, 2e, ci-dessus »; dernière ligne, au lieu de: « prévu à l'article 23 ci-dessus », lire: « prévu à l'article 22 ci-dessus »; 2e colonne, article 29, paragraphe 2, 5e ligne, au lieu de: « se prononcer en accord avec le médecin traitant », lire: « se prononcer, en accord avec le médecin traitant »; paragraphe 3, 2e ligne, au lieu de: « médecin trantant », lire: « médecin traitant »; article 30, paragraphe 1er, 1er alinéa, 3e ligne, au lieu de: « un délai de six mois renouvelables », lire: « un délai de six mois renouvelable ».

Page 10320, 1re colonne, article 32, paragraphe 3, dernière ligne, au lieu de: « article 30, paragraphe 3 », lire: « article 30, paragraphe 1er »; 2e colonne, article 37, paragraphe 1er, 1er alinéa, dernière ligne, au lieu de: « visé à l'article 69, paragraphe 1er, ci-dessous », lire: « visé à l'article 67, paragraphe 1er, ci-dessous »; article 39, 5e ligne, au lieu de: « de l'accouchement. La participation », lire: « de l'accouchement, la participation ».

Page 10321, 1re colonne, article 44, paragraphe 2, 5e ligne, au lieu de: « de l'âge des facultés », lire: « de l'âge, des facultés »; article 46, paragraphe 1er, 2e alinéa, 4e ligne, au lieu de: « à l'article 45 (§ 2) précité », lire: « à l'article 44 (§ 2) précité »; 2e colonne, article 47, 2e ligne, au lieu de: « réception à l'intéressé », lire: « réception, à l'intéressé »; article 48, paragraphe 1er, 2e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « à concurrence du département », lire: « à concurrence du dépassement »; 3e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « âgé de moins de dix ans », lire: âgé de moins de dix-huit ans ».

Page 10322, 1re colonne, article 50, paragraphe 2, 3e ligne, au lieu de: « sont notifiées par celles-ci », lire: « sont notifiées par celle-ci »; article 52, paragraphe 3, dernière ligne, au lieu de: « pour le service desdites prestations être assimilée », lire: « pour le service desdites prestations, être assimilée »; article 53, 2e alinéa, 3e ligne, au lieu de: « réputé avoir versé u cours », lire: « réputé avoir versé au cours »; 2e colonne, article 56, 2e alinéa, 4e ligne, au lieu de: « réassurance mutuelle agricole aux caisses », lire: « réassurance mutuelle agricole, aux caisses »; article 63, dernière ligne, au lieu de: « décret du 20 octobre 1935 », lire: « décret du 28 octobre 1935 ».

Page 10323, 1re colonne, article 66, 1re ligne, au lieu de: « payement du capital », lire: « payement du capital-décès »; article 68, 7e ligne, au lieu de: « Une lettre d'avis, en cas d'arrêt de travail, indiquent », lire: « Une lettre d'avis, en cas d'arrêt de travail, indi-

quant »; 2e colonne, 1re ligne, au lieu de: « jusqu'à la déchéance du droit aux prestations de la période », lire: « jusqu'à la déchéance du droit aux prestations pour la période »; Article 69, paragraphe 1er, 2e alinéa, 1re ligne, au lieu de: « payées entres les mains », lire: « payées entre les mains »; 65e ligne, au lieu de: « Assurance maladie, longue maladie, invalidité et décès », lire: « Assurances maladie, longue maladie, invalidité et décès »; article 72, 1re ligne, au lieu de: « prestation ou argent », lire: « prestation en argent ».

Page 10324, 1re colonne, article 77, paragraphe 1er, 5e ligne, au lieu de: « quatre trimestres civils de deux cents jours de travail », lire: « quatre trimestres civils, de deux cents jours de travail »; 7e ligne, au lieu de: « deux trimestres civils de cent jours de travail », lire: « deux trimestres civils, de cent jours de travail »; paragraphe 2, 1re ligne, au lieu de: « l'article 7, paragraphe 2° », lire: « l'article 7, paragraphe 1er, 2° »; 2e colonne, 11e ligne, au lieu de: « obligations militaires », lire: « obligations militaires »; article 80, dernière ligne, au lieu de: « ont été versées », lire: « a été versé »; article 81, 1er alinéa, 5e ligne, au lieu de: « organes locaux de ses services », lire: « organes locaux de ces services »; article 84, 2e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « ayant passé des conventions avec elle », lire: « ayant passé des conventions avec elles ».

Page 10325, 1re colonne, article 86, au lieu de: « Article 86. — § 1er. — L'assuré », lire: « Article 86. — L'assuré »; 2e colonne, article 92, 1re ligne, au lieu de: « Article 92. — § 1er. — Les organismes », lire: « Article 92. — Les organismes »; article 93, 2e ligne, au lieu de: « par les services », lire: par ses services ».

Page 10326, 1re colonne, article 96, 1er alinéa, 5e et 6e ligne, au lieu de: « leur nom, adresse, emploi le montant », lire: « leurs nom, adresse, emploi, le montant »; article 98, 2e alinéa, dernière ligne, au lieu de: « les soins nécessaires leurs sont dispensés », lire: « les soins nécessaires leur sont dispensés »; 2e colonne, article 103, 5e ligne, au lieu de: « situation personnelle des intéressés accorder », lire: « situation personnelle des intéressés, accorder »; article 104, 3e ligne, au lieu de: « peuvent être admis par la maisse », lire: « peuvent être admis par la caisse »; article 106, 7e ligne, au lieu de: « que l'intéressé remplisse », lire: « que l'assuré remplisse »; article 108, 1er alinéa, au lieu de: « Sont abrogées les dispositions du décret du 24 mars 1936 contraires au présent décret et notamment celles de ses articles 1er, 2, 4 à 19, 40, 42 à 44 du décret du 24 mars 1936 portant règlement général d'administration publique pour l'application du décret susvisé du 30 octobre 1935 », lire: « Sont abrogées les dispositions contraires au présent décret du décret du 24 mars 1936 portant règlement d'admministration publique pour l'application du décret susvisé du 30 octobre 1935 et notamment celles de ses articles 1er, 2, 4 à 19, 40, 42 à 44 »; 3e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « Cessent d'être applicables au régime agricole des assurances sociales agricoles les articles 1er, 2, 13 à 38, 40 à 51, 70 à 79 », lire: « Cessent d'être applicables au régime agricole des assurances sociales les articles 1er, 2, 13 à 38, 40 à 51, 70 à 73 »; 5e ligne, au lieu de: « rendu applicable au régime », lire: « rendus applicables au régime ».

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 50-1318 du 21 octobre 1950 relatif au régime d'assurance vieillesse complémentaire des vétérinaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre du budget et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation vieillesse pour les personnes non salariées;

Vu le décret n° 48-1179 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique relatif au régime provisoire de l'organisation autonome de l'assurance vieillesse des professions libérales, notamment l'article 10;

Vu le décret n° 49-456 du 30 mars 1949 portant règlement d'administration publique relatif au régime d'allocation vieillesse des travailleurs non salariés des professions libérales;

Vu la demande du comité provisoire de l'organisation autonome des professions libérales,

Décrète:

Art. 1er. — Il est institué, en sus de la cotisation générale imposée à tous les vétérinaires non salariés en exécution de la loi du 17 janvier 1948, une cotisation complémentaire destinée à financer un régime d'assurance vieillesse complémentaire fonctionnant à titre obligatoire.

Art. 2. — La cotisation annuelle des vétérinaires est calculée en fonction d'un certain nombre d'actes médicaux, compte tenu de l'âge des intéressés.

La valeur moyenne de l'acte médical est constatée par le conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires.

Des exonérations, des suspensions ou des délais de versement pourront être accordés par le conseil d'administration de la section pour les cas de maladie, accident, invalidité, infortune notoire dûment constatés.

Un arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale et du ministre du budget détermine les conditions d'application du présent article.

Art. 3. — La cotisation du régime d'assurance vieillesse complémentaire est versée à la section professionnelle des vétérinaires dans les mêmes formes et conditions que la cotisation générale du régime d'allocation vieillesse des professions libérales prévu au décret du 30 mars 1949 portant règlement d'administration publique.

Art. 4. — Le régime d'assurance vieillesse complémentaire des vétérinaires est établi par les statuts de la section professionnelle des vétérinaires, approuvés par le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre du budget.

Les avantages prévus par ce régime d'assurance vieillesse ne pourront être garantis que dans la limite des ressources qui y seront effectuées en exécution du présent décret.

Les opérations de la section professionnelle des vétérinaires relatives au régime d'assurance vieillesse complémentaire devront faire l'objet de comptes distincts de ceux du régime d'allocation vieillesse institué par le décret du 30 mars 1949 portant règlement d'administration publique.

Art. 5. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre du budget et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 octobre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 octobre 1950, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Société mutualiste des établissements Regnier, à Gond-Pontouvre, n° 16-128, à Gond-Pontouvre.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Société de secours mutuel chirurgical de Plabennec, n° 29-225, à Plabennec.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Caisse de solidarité F. D. L. — S. I. C. — L. C., n° 62-1388, à Calais, 4, quai d'Amérique.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENTS DES BASSES-PYRÉNÉES ET DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 octobre 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Antituberculeuse de l'enseignement public des Basses-Pyrénées, n° 61-518, à Pau, avec la société mutualiste dite Mutuelle générale de l'éducation nationale, n° 75-1107, à Paris.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 octobre 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Fraternelle israélite de Strasbourg, n° 67-14, à Strasbourg, avec la société mutualiste dite La Consolatrice et la Mutuelle, n° 67-199, à Strasbourg.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 octobre 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite L'Union, n° 21-56, à Mirebeau, avec la société mutualiste dite Société mutualiste de Renève, n° 21-77, à Renève.

DÉPARTEMENT DU GERS

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 octobre 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels de l'harmonie auscitaine, n° 32-123, à Auch, avec la société mutualiste dite La Mutuelle, n° 32-46, à Auch.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 octobre 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Union fraternelle nantaise des ouvriers et employés des chemins de fer, n° 44-284, à Nantes, avec la société mutualiste dite Union des cheminots nantais, n° 44-457, à Nantes.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 octobre 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société mutualiste de Saint-Vincent-de-Paul de Lavardac, n° 47-26, à Lavardac, avec la société mutualiste dite La Fraternelle de Lavardac, n° 47-97, à Lavardac.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 octobre 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société mutualiste de Saint-Justin, n° 51-19, à Reims, avec la société mutualiste dite L'Anonyme n° 1, n° 51-1, à Reims.

DÉPARTEMENTS DE SEINE-ET-MARNE ET SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 18 octobre 1950, a été approuvée la transformation en société mutualiste de l'association dite Orphelinat de l'enseignement primaire de Seine-et-Marne, à Melun, et sa fusion avec la société mutualiste dite Mutuelle générale de l'éducation nationale, n° 75-4507, à Paris.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Administration centrale.

Par arrêté du 21 octobre 1950, M. Morin (André), administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, sous-directeur à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (direction des pensions et des services médicaux), est nommé administrateur civil de classe exceptionnelle à compter du 15 septembre 1950, en remplacement numérique de M. Nicolas, admis à la retraite.

M. Morin demeurera affecté, en sa nouvelle qualité, à la direction des pensions et des services médicaux comme sous-directeur des pensions.

Par arrêté du 21 octobre 1950, Mlle Mirande (Christiane), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (cabinet du ministre, bureau des travaux législatifs et de la documentation juridique), est nommée administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à compter du 15 septembre 1950, en remplacement numérique de M. Morin (André), promu.

Mlle Mirande demeurera affectée, en sa nouvelle qualité, au cabinet du ministre (bureau des travaux législatifs et de la documentation juridique).

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret du 21 octobre 1950 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 21 octobre 1950, M. Reichling (E.), professeur en chef de 2e classe de technique et commerce maritime, est nommé dans les réserves de l'armée de mer, pour compter du 1er octobre 1950.

Décret du 21 octobre 1950 portant nomination dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 21 octobre 1950, M. Monges (H.-M.), administrateur principal de l'inscription maritime, est nommé dans les réserves de l'armée de mer, pour compter du 25 novembre 1950.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 24 octobre 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote de la proposition de loi de M. Laurelli et plusieurs de ses collègues tendant à modifier les délais prévus en matière d'inéligibilités relatives. (Nos 8157-10704. — Mme Germaine Peyroles, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Discussion: I. Du projet de loi portant amnistie et relatif aux condamnations pour faits de collaboration ou de commerce avec l'ennemi; II. Des propositions de loi: 1° de M. Louis Rollin et plusieurs de ses collègues tendant à admettre au bénéfice de la grâce amnistiante les personnes condamnées à la dégradation nationale soit à titre principal soit accessoirement à une autre peine; 2° de M. Georges Bidault et plusieurs de ses collègues, tendant à amnistier certaines condamnations, à instituer un régime de libération anticipée, à apporter certaines modifications à la législation relative à la répression des faits de collaboration et à sanctionner les activités antinationales; 3° de M. Deshors et plusieurs de ses collègues, tendant à amnistier les condamnations, à instituer un régime de libération anticipée, à supprimer l'indignité nationale pour faits de collaboration, délit visé par les ordonnances des 18 novembre, 28 novembre et 26 décembre 1944; 4° de M. Michelet et plusieurs de ses collègues portant amnistie en faveur de certaines catégories de personnes poursuivies ou condamnées pour faits visés par les ordonnances des 18 novembre, 28 novembre et 26 décembre 1944; 5° de M. Bernard Lafay, sénateur, tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie et de la revision à certaines catégories de personnes, à l'exception de celles qui auront, par leurs agissements, provoqué l'arrestation, la torture, la déportation ou la mort de patriotes, ou apporté à l'ennemi une collaboration économique spontanée. (Nos 8807-6156-7731-8329-8116-7758-10292. — M. Joannès Charpin, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Discussion des interpellations:

1° De M. Charles Serre sur les conséquences pour notre sécurité, l'équilibre des forces en Europe et le maintien de la paix, des décisions prises à la dernière session du Conseil de l'Atlantique et à la réunion de New-York des trois ministres des affaires étrangères, au sujet du réarmement de l'Allemagne et de la garantie donnée à la République fédérale allemande et aux secteurs occidentaux de Berlin;

2° De M. Paul Reynaud sur la politique du Gouvernement à l'égard des problèmes posés par la défense de l'Europe occidentale et notamment celui de la contribution militaire de l'Allemagne de l'Ouest à la défense commune;

3° De M. Florimond Bonte sur les immenses dangers que représente pour la paix et la sécurité française la funeste politique du Gouvernement à l'égard de la reconstitution à nos frontières d'une armée de l'Allemagne occidentale réactionnaire disposant de l'arsenal de la Ruhr et commandée par des généraux nazis et revanchards;

4° De M. Aumeran, sur les dangers que présenterait le réarmement allemand;

5° De M. Pierre Cot, sur les conséquences financières et politiques des projets militaires du Gouvernement;

6° De M. Louis Marin, sur le réarmement de l'Allemagne;

7° De M. de Chambrun, sur le réarmement allemand;

8° De M. Edouard Bonnefous, sur la politique du Gouvernement à l'égard du réarmement de l'Allemagne.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 24 février 1950.

N° 10796. — Proposition de loi formulée par M. Armangaud et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à modifier et compléter la loi du 11 septembre 1941 relative à l'exercice de la pharmacie et la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention (renvoyée à la commission de la famille).

N° 10934. — Proposition de loi de M. Valentino tendant au payement aux salariés des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane de la prime instituée par l'arrêté interministériel du 7 février 1950 (renvoyée à la commission du travail).

N° 10963. — Proposition de loi formulée par M. Verdeille et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à modifier les lois des 15 avril 1829, 12 juillet 1941 et 7 juin 1949 concernant la pêche à la ligne (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 10966 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 11033. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux tendant à modifier et à compléter certaines dispositions concernant le régime des prestations familiales (renvoyée à la commission du travail).

N° 11053. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à instituer une propriété artisanale en matière de baux des locaux à usage artisanal (renvoyée à la commission de la justice).

N° 11057. — Proposition de résolution de M. Malbrant tendant à inviter le Gouvernement à rendre obligatoire l'adhésion de toutes les sociétés et entreprises ayant leur siège ou exerçant leur activité outre-mer soit à la « caisse métropolitaine de retraites par répartition des travailleurs métropolitains expatriés », soit à une autre caisse de retraites donnant aux salariés métropolitains de ces sociétés ou de ces entreprises des garanties du même ordre (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 11058. — Proposition de résolution de M. André Mutter tendant à inviter le Gouvernement à accorder des délais supplémentaires pour le payement des impôts (renvoyée à la commission des finances).

N° 11062. — Proposition de loi de M. Gourdon portant organisation du marché des vins de consommation courante et tendant à assurer la sécurité des viticulteurs en leur permettant de bénéficier de prix de vente garantis et en les assurant contre les calamités agricoles et à protéger les consommateurs contre les risques de pénurie et de hausse des prix du vin (renvoyée à la commission des boissons).

N° 11066. — Proposition de résolution de M. Meck tendant à inviter le Gouvernement à proroger l'indemnité des difficultés administratives dont bénéficient les fonctionnaires des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 11068. — Proposition de loi tendant à la reconduction de l'allocation temporaire aux vieux (renvoyée à la commission du travail).

N° 11091 (1). — Rapport par M. Zunino au nom de la commission des boissons sur les propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à réparer les conséquences de l'erreur dont sont victimes les viticulteurs de l'Ardèche dans l'établissement des bases d'imposition des bénéfices agricoles.

N° 11094 (1). — Proposition de résolution de M. Jean Charlot tendant à inviter le Gouvernement à réparer les injustices fiscales dont sont l'objet les viticulteurs des départements du Var, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône en matière d'impôts sur les bénéfices agricoles (renvoyée à la commission des boissons).

N° 11097. — Proposition de loi de M. Garcia tendant à reporter au 1er février 1951 la date de payement des impôts directs exigibles le 1er novembre 1950 (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Election d'un député.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département du Lot en date du 21 octobre 1950, que M. Rougier (Jean) a été élu député du Lot, en remplacement de M. Archidice.

M. Rougier (Jean) est appelé à faire partie du 10e bureau auquel appartenait son prédécesseur.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 263):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 10884) étendant aux départements d'outre-mer la législation métropolitaine relative aux chambres de commerce;

Le projet de loi (n° 10921) autorisant la ratification de la convention d'union douanière franco-italienne;

Le projet de loi (n° 10955) modifiant l'article 3 de la loi portant statut de la coopération;

Le projet de loi (n° 11021) ratifiant une décision douanière concernant l'admission temporaire des sucres en Afrique occidentale française;

Le projet de loi (n° 11023) ratifiant la suspension temporaire des droits de douane en Afrique occidentale française;

La proposition de loi (n° 10390) de M. Gaston Defferre tendant à organiser une exposition de l'Union française à Marseille en 1952;

La proposition de loi (n° 10703) de M. Louis Martel portant création d'une section de crédit thermal;

La proposition de résolution de M. Joseph Denais tendant à rendre au Grand-Palais sa destination primitive.

II. — Communication de M. Jules Julien sur la réforme du Conseil économique.

III. — Examen d'une proposition de résolution présentée par M. Bergeret au nom de la sous-commission chargée d'étudier l'amélioration des conditions d'octroi aux entreprises privées des crédits d'équipement et de modernisation.

IV. — Suite de la discussion du rapport de M. André Hugues sur la proposition de loi (n° 9232) de M. Taillade portant statut des professions d'agent immobilier et de négociant en biens.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à quinze heures (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 10095) de M. Cordonnier (réglementation sanitaire des étables);

La proposition de loi (n° 10849) de M. Deixonne (institution du pari au livre pour les courses de chevaux);

La proposition de loi (n° 10810) de M. Deixonne (abrogation du décret du 12 mai 1948 relatif aux courses de chevaux);

La proposition de résolution (n° 10859) de M. Lucien Lambert (expropriation de terrains et immeubles à Marignane);

La proposition de loi (n° 10991) de M. Viollette (blé d'exportation);

La proposition de loi (n° 10965) de M. Ruffe (abattement de 15 p. 100 sur le prix des fermages);

La proposition de loi (n° 10969) de M. Waldeck Rochet (modifier le décret du 22 août 1950 fixant le prix des céréales);

La proposition de loi (n° 10970) de M. Duprat (réduction du fermage pour les sinistrés);

La proposition de loi (n° 10981) de M. Renard (application à l'agriculture du salaire minimum garanti);

Le projet de loi (n° 10999) (juridictions compétentes pour connaître des contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux);

La proposition de loi (n° 11050) de M. Waldeck Rochet (fixation à 12.000 F du salaire de base des prestations familiales);

Le projet de loi (n° 11077) (extension aux départements d'outre-mer de la législation sur les warrants agricoles).

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 10414) de M. Cerclier (création de caisses d'assurances contre les calamités agricoles);

La proposition de loi (n° 10612) de M. Paumier (suppression des taxes grevant le prix du lait).

III. — Nomination de quatre membres de la commission consultative des assurances sociales agricoles.

IV. — Rapport de M. Kauffmann sur le projet de loi (n° 9235) instituant un régime transitoire d'assurances sociales en Alsace-Lorraine.

V. — Rapport de M. Errecart sur le projet de loi (n° 4229) tendant à la ratification de la convention sur l'âge d'admission des enfants au travail dans l'agriculture.

VI. — Rapport de M. Lamarque-Cando sur le projet de loi (n° 5867) portant création d'un office national antiacridien.

VII. — Rapport de M. Gérard Vée sur sa proposition de résolution (n° 10018) relative à la prime de conservation du blé et à la taxe dégressive destinée à la résorption des excédents de blé.

VIII. — Rapports de M. Pirot sur:

La proposition de résolution (n° 10215), dont il est l'auteur, tendant à diminuer le taux de blutage;

La proposition de résolution (n° 8519) de M. Tourtaud relative au reliquat de la prime à l'hectare.

IX. — Rapport de M. Lucien Lambert sur les propositions de loi de M. Zunino et de M. Michel relatives à la production d'huile d'olive) (n°s 8350 et 8359).

X. — Rapport de M. Montagnier sur la proposition de loi (n° 9212) de M. Marc Dupuy concernant la défense contre la grêle.

XI. — Rapport de Mme Boutard sur la proposition de loi (n° 4612) de M. Tourné concernant la défense contre la grêle.

XII. — Rapport supplémentaire de M. Perdon sur le projet de loi portant extension aux départements d'outre-mer de la législation du travail agricole (n°s 7116 et 7690).

XIII. — Rapport de M. Boccagny sur la proposition de résolution (n° 8619 rectifié) de M. Julian concernant le canal de Ventadour.

XIV. — Rapport de M. Paumier sur la proposition de résolution (n° 10288) de M. Waldeck Rochet tendant à la résorption des excédents de blé.

La commission des boissons se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 232):

I. — Compte rendu de MM. Bas, Schauffler et Sourbet sur les travaux du congrès international du vin:

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 10861) de M. Greffier (marché des pommes à cidre);

La proposition de loi (n° 11062) de M. Gourdon (organisation du marché du vin).

III. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 10921) (union douanière France-Italie).

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Echange de vues sur l'organisation des travaux de la commission.

II. — Communication de M. Thamier sur les réductions apportées aux crédits de l'éducation nationale.

III. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10496) de M. Jean-Paul David: modification du mode de classement pour avancement des instituteurs;

Le projet de loi (n° 10908): modification de la loi sur l'ordre des géomètres experts en ce qui concerne les victimes de la guerre;

Le projet de loi (n° 11004): centenaire de la mort de Balzac.

IV. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 9751) de M. Frédéric-Dupont relative aux éditions des administrations publiques.

V. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à quatorze heures (local de la commission n° 249):

I. — Troisième rapport supplémentaire de M. Cordonnier sur les propositions de loi: 1° de Mme Poinso-Chapuis relative au traitement et à la prophylaxie de l'alcoolisme chronique; 2° de M. Landry, sénateur, concernant les alcooliques socialement dangereux (n°s 1901, 1788 rectifié, 6878, 8547, 8900, 9783 et 10634).

II. — Suite du rapport de M. Barrot sur le projet de loi (n° 9995) relatif aux radioéléments artificiels.

III. — Questions diverses (fixation des jour et heure de la réunion).

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10624) de Mme Poinso-Chapuis sur les personnels des hôpitaux psychiatriques autonomes;

La proposition de loi (n° 10629) de M. Joseph Denais sur les débits de boissons;

La proposition de loi (n° 10796) de M. Armengaud, sénateur, sur les brevets d'invention;

Le projet de loi (n° 11009) sur les débits de boissons;

La proposition de résolution (n° 10646) de M. Ségelle sur les attributions de la commission permanente des stations hydrominérales.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 10800) relatif à la concession du canal du Foulon;

Le projet de loi (n° 10954) modifiant le décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises;

Le projet de loi (n° 11000) relatif à la propriété foncière en Algérie;

Le projet de loi (n° 11026) relatif à la participation des collectivités locales aux sociétés exploitant des gares routières;

Le projet de loi (n° 11027) concernant l'extension à l'Algérie de la loi relative aux conventions collectives;

Le refus d'homologation (n° 10960) d'une décision de l'assemblée algérienne relative à l'extension à l'Algérie de la loi du 2 août 1949 sur les accidents du travail;

Le refus d'homologation (n° 10983) d'une décision de l'assemblée algérienne étendant la loi du 18 décembre 1949 relative à l'incorporation des vins de qualité supérieure dans le code du vin;

Le refus d'homologation (n° 10984) d'une décision de l'assemblée algérienne relative à la caisse de solidarité des départements et des communes d'Algérie;

Le refus d'homologation (n° 10985) d'une décision de l'assemblée algérienne relative au maintien au delà de la limite d'âge des fonctionnaires algériens suspendus et révoqués puis réintégrés;

La proposition de loi (n° 10710) de M. Mostefaï El Hadj, sénateur, tendant à faire bénéficier les membres de la justice musulmane de la loi du 20 septembre 1948;

La proposition de loi (n° 10789) de Mme Francine Lefebvre tendant à faire bénéficier les personnels des services de désinfection de la loi du 17 mars 1950;

La proposition de loi (n° 10817) de M. Mauroux complétant la législation en faveur des candidats aux services publics empêchés d'y accéder;

La proposition de loi (n° 10818) de M. Antier portant création d'une société d'études pour l'aménagement des régions comprises entre Rhône et Océan;

La proposition de loi (n° 10881) de Mme Péri relative aux conditions de dégagement des cadres des fonctionnaires;

La proposition de loi (n° 10952) de M. Bétolaud relative aux congés de longue durée des fonctionnaires;

La proposition de résolution (n° 10783) de M. Ballanger tendant à étendre aux agents des collectivités locales le bénéfice du capital décès;

La proposition de résolution (n° 10849) de M. Grésa tendant à supprimer les conditions de diplômes exigées pour l'accès à certains emplois des régies financières;

La proposition de résolution (n° 10857) de M. Biondi relative aux droits de certaines catégories de retraités des collectivités locales.

II. — Rapport de M. Wagner sur le projet de loi (n° 6706) instituant des majorations d'ancienneté en faveur des fonctionnaires justifiant de services militaires et assimilés.

III. — Rapport de M. Cordonnier sur le projet de loi (n° 10258) relatif aux indemnités allouées aux titulaires de certaines fonctions électives.

IV. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10738) de MM. Hugues, Médecin et Baylet tendant à modifier le code de la nationalité;

La proposition de loi (n° 10751) de M. Pontbriand, sénateur, tendant à modifier l'article 71 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 10736) de M. Caillavet complétant la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 10754) de M. Schmitt réglementant les rapports entre propriétaires et locataires de fonds de commerce;

Le projet de loi (n° 11003) modifiant la loi du 2 août 1949 sur le report des baux commerciaux des immeubles sinistrés;

La proposition de loi (n° 10737) de Mme Boutard attribuant aux commerçants sinistrés les locaux vacants dans les immeubles reconstruits à proximité;

Le projet de loi (n° 11002) interdisant aux agents d'affaires de se prévaloir du titre de magistrat honoraire;

Le projet de loi (n° 11019) réprimant la provocation à l'abandon d'enfants;

Le projet de loi (n° 11079) portant amnistie en faveur des Issaraks ralliés au gouvernement cambodgien;

Le projet de loi (n° 10827) relatif au fonctionnement de la cour d'appel de Fort-de-France;

Le projet de loi (n° 11001) portant création et suppression de postes de magistrats.

(Supplément.)

Le projet de loi (n° 10867) étendant aux magistrats certaines dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires;

Le projet de loi (n° 11020) modifiant l'article 11 du code d'instruction criminelle;

La proposition de loi (n° 10750) de M. Carcassonne, sénateur, revisant certaines rentes viagères accordées par décision de justice;

La proposition de résolution (n° 10922) de M. Baylet invitant le Gouvernement à reviser la situation des rentiers viagers des compagnies d'assurances;

Le projet de loi (n° 10883) introduisant dans les départements d'outre-mer l'ordonnance du 18 août 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien des mineurs délinquants;

Les pétitions (n°s 325, 337 et 338).

II. — Avis de M. Defos du Rau sur le rapport (n° 10687) de M. Lamarque-Cando sur les propositions de loi tendant à modifier le statut du fermage.

III. — Suite du rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 3938) relatif au fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature et à l'exercice de ses attributions.

IV. — Rapport de M. Louis Rollin sur l'avis (n° 10790) du Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à réprimer les agressions à main armée.

V. — Suite du rapport de M. Kuehn sur le projet de loi (n° 7948) relatif aux biens, droits et intérêts sarrois mis sous séquestre en France.

VI. — Rapport de M. Garet sur: 1° le projet de loi (n° 10298) modifiant le taux de compétence de diverses juridictions; 2° la proposition de loi (n° 8250) de M. Mercier modifiant le taux de compétence des justices de paix; 3° la proposition de résolution (n° 6700) de M. Frédéric-Dupont invitant le Gouvernement à augmenter la compétence des justices de paix.

VII. — Rapport de M. Courant sur la proposition de loi (n° 8609) de M. Frédéric-Dupont modifiant l'ordonnance du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique.

VIII. — Rapport de Mme Ginollin sur la proposition de résolution (n° 6551) de Mme Guérin tendant à inviter le Gouvernement à prendre immédiatement toutes mesures propres à faire cesser les expulsions arbitraires et les prix abusifs pratiqués par la direction du Palais de la femme et à faire réintégrer les expulsés.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à seize heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 9943) de M. Pellenc, sénateur, portant transformation de la Société nationale des chemins de fer français en un établissement public national;

La proposition de loi (n° 11032) de M. Palewski tendant à accorder une réduction de la redevance sur les abonnements téléphoniques et sur les taxes dues au titre des communications locales, aux invalides de guere, aux aveugles de guerre et de la résistance;

La proposition de résolution (n° 6005) de M. Poumadère tendant à accorder aux aéro-clubs d'aviation légère et sportive, la détaxe des carburants utilisés pour la formation des pilotes.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 10688) de M. Furaud tendant à apporter des précisions au 8e alinéa de l'article 8 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, complétée par la loi n° 49-1090 du 2 août 1949.

III. — Fixation de l'ordre du jour des travaux de la commission.

IV. — Examen du rapport de M. Albert Schmitt sur la proposition de résolution (n° 10717) de M. Rosenblatt tendant à arrêter le démantèlement et le transfert des machines-outils des ateliers de chemins de fer de Mulhouse (Haut-Rhin).

V. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à quinze heures trente (local de la commission n° 206):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10741) de M. Palewski tendant à modifier la loi du 20 septembre 1948;

La proposition de loi (n° 10742) de M. Touchard créant une catégorie nouvelle de ressortissants des offices départementaux des anciens combattants;

La proposition de loi (n° 10802) de M. Schauffler tendant à modifier les délais de forclusion prévus aux articles 21 et 29 du code des pensions;

La proposition de loi (n° 10825) de M. Médecin relative à la pension de retraite des agents de l'Etat mis à la retraite au cours des hostilités et maintenus en activité par application de la loi du 11 juillet 1938;

La proposition de loi (n° 10844) de M. Joseph Denais tendant à étendre aux veuves le bénéfice de la loi du 20 septembre 1948;

Le projet de loi (n° 11005) concernant la ratification de la convention relative aux pensions d'invalidité et de décès des victimes civiles de la guerre conclue le 23 janvier 1950;

Le projet de loi (n° 11008) relatif à la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la guerre 1914-1918.

II. — Examen des rapports:

De M. Roger Roucaute, sur la proposition de loi (n° 10061) de M. Genest tendant à établir le statut de la Résistance intérieure française;

De Mlle Weber, sur la proposition de loi (n° 9757) de M. Wolff tendant à faire bénéficier de l'ordonnance n° 45-364 du 10 mars 1945 les Alsaciens et Lorrains mobilisés dans le service allemand du travail;

De Mlle Weber, sur la proposition de loi (n° 10580), dont elle est l'auteur, tendant à modifier l'article 1er de la loi du 17 avril 1928.

III. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à dix heures (local de la commission n° 264):

I. — Examen des rapports en cours.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10668) de M. Goudoux tendant à la reconstruction de la ligne de chemin de fer entre Bort et Eygurande noyée par la retenue du barrage de Bort, et à la continuité du trafic sur la ligne de chemin de fer Paris—Aurillac—Béziers;

La proposition de loi (n° 10688) de M. Furaud tendant à apporter des précisions au huitième alinéa de l'article 8 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, complétée par la loi n° 49-1090 du 2 août 1949;

La proposition de résolution (n° 10852) de M. Mazuez tendant à prendre certaines mesures en faveur des ouvriers mineurs licenciés à la suite de la fermeture de certains puits;

La proposition de loi de M. Cordonnier (n° 10853) modifiant l'article 17 de l'arrêté du 4 février 1949 relatif au statut des praticiens conseils chargés du contrôle médical des affiliés du régime spécial de sécurité sociale dans les mines;

Le projet de loi (n° 10909) tendant à instituer un fonds de garantie et de compensation pour le service des prestations de chauffage et de logement au personnel retraité des exploitations minières et assimilées.

III. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à quatorze heures (local de la commission n° 208):

I. — Fixation de l'ordre du jour des travaux de la commission.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10504) de M. Prot tendant à modifier l'article 27 de la loi sur les dommages de guerre;

La proposition de loi (n° 10506) de M. Garet tendant à modifier l'article 23 de la loi sur les dommages de guerre;

La proposiiton de loi (n° 10539) de M. René Depreux, sénateur, tendant à modifier l'article 27 de la loi sur les dommages de guerre;

La proposition de résolution (n° 10799) de M. Vendroux concernant les réquisitions.

III. — Examen du rapport de M. René Schmitt sur les projets et propositions de loi tendant à modifier la loi sur les dommages de guerre.

IV. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à quinze heures (local de la commission n° 254):

I. — Communication de M. Malbrant concernant le F. I. D. E. S.

II. — Rapport de M Ninine sur le projet de loi (n° 10235) rendant applicables dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo les dispositions de la loi du 28 juillet 1949 modifiant l'article 365 du code pénal.

III. — Rapport de M. Ninine sur le projet de loi (n° 10295) rendant applicable dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo la loi du 7 juin 1949 abrogeant le septième alinéa de l'article 414 du code d'instruction criminelle.

IV. — Fixation de l'ordre du jour des travaux de la commission.

V. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 11007) portant abrogation du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi du 16 novembre 1912, modifiant l'article 340 du code civil;

La proposition de résolution (n° 11057) de MM. Malbrant, Bayrou et Castellani tendant à inviter le Gouvernement à rendre obligatoire l'adhésion de toutes les sociétés et entreprises ayant leur siège ou exerçant leur activité outre-mer soit à la caisse métropolitaine de retraités par répartition des travailleurs métropolitains expatriés, soit à une autre caisse de retraites donnant aux salariés métropolitains de ces sociétés ou de ces entreprises des garanties du même ordre.

(Supplément. — Fin.)

La proposition de résolution (n° 11060) de M. Malbrant et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère dans les territoires d'outre-mer pour développer et moderniser l'équipement des exploitations minières de ces territoires, réduire les prix de revient de l'or et assurer la rentabilité de sa production.

VI. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 9714) de M. Roger Duveau tendant à assurer la protection dans le commerce de la dénomination vanille.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à quinze heures trente (local de la commission n° 261):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 1116) de M. Raymond Guyot: situation professionnelle des chauffeurs de taxi propriétaires de leurs véhicules, en remplacement de M. Bouxom, démissionnaire.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 10646) de Mlle Prévert: article 51 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 (assurance-invalidité);

La proposition de loi (n° 10670) de M. Raymond Guyot: situation de certains chauffeurs de taxi au regard de l'assurance-vieillesse;

La proposition de résolution (n° 10691) de M. Boutard: C. I. M. T. de Saint-Pierre-des-Corps;

La proposition de résolution (n° 10715) de M. Juge: magasin des tabacs en feuilles de Montauban;

La proposition de loi (n° 10731) de M. Pierre Chevallier: congés payés des veufs, pères de famille;

Le projet de loi (n° 10747): article 67 du livre IV du code du travail (procédure prud'homale);

La proposition de loi (n° 10801) de M. Renard: article 54 *k* du livre II du code du travail (congés payés);

Le projet de loi (n° 10826): article 156 du livre II du code du travail (délégués mineurs);

La proposition de résolution (n° 10858) de M. Albert Rigal: ateliers de réparation de matériel ferroviaire de Saint-Denis-de-l'Hôtel (Loiret);

La proposition de loi (n° 10864) de M. Bouxom: congés payés des jeunes travailleurs à domicile;

Le projet de loi (n° 10905): articles 64 et 64 *a* du livre II du code du travail (travailleurs étrangers);

La proposition de loi (n° 10951) de M. Croizat: taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés;

La proposition de loi (n° 10990) de M. Palewski: article 3 de l'ordonnance du 2 février 1945 (tierce personne);

Le projet de loi (n° 11025): ratification de la convention franco-suisse relative aux comptables et experts comptables;

La proposition de loi (n° 11051) de M. Gérard Duprat: salaire minimum garanti;

La proposition de loi (n° 11052) de Mme Claeys: salaire de base des allocations familiales;

La proposition de loi (n° 11072) de M. Gabriel Paul: salaire minimum garanti et jeunes travailleurs.

III. — Rapport de M. Henri Meck sur la proposition de loi relative à l'indemnité pour tierce personne (2e lecture, nos 9457 et 10897).

IV. — Rapport supplémentaire de M. Moisan sur la proposition de loi de M. Gérard Vée relative aux jardins ouvriers (nos 2574, 9585, 10613 et 10659).

V. — Rapport supplémentaire de M. Viatte sur le projet et les propositions de loi relatifs à la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse (nos 8715, 9556, 10441, 8372, 8487 et 10231).

VI. — Rapport de M. Bouxom sur sa proposition de loi et sur celle de Mme Claeys relatives au salaire de base et des prestations familiales (nos 9145 et 9255).

VII. — Rapport de M. Ninine sur le projet de loi (n° 5340) relatif aux allocations familiales dans les départements d'outre-mer.

VIII. — Suite du rapport de M. Ninine sur la proposition de loi (n° 7139) de M. Leenhardt concernant les restaurants sociaux.

IX. — Rapport de M. Boutavant sur la proposition de loi (n° 7274) de M. Rosenblatt relatif au cumul des pensions du régime local et du régime général de sécurité sociale.

X. — Rapport de M. Bonnet sur le projet de loi (n° 6390) concernant la prévention des accidents du travail.

XI. — Rapport de M. Duquesne sur le projet et les propositions de loi de Mme Roca et de M. Beugniez concernant les allocations prénatales (nos 4956, 5713 et 9188).

XII. — Rapport de M. Patinaud sur la proposition de loi (n° 8796) relative au reçu pour solde de tout compte.

XIII. — Rapport de M. Duquesne sur sa proposition de loi (n° 6761) relative à la détermination des ayants droit aux prestations d'assurance maladie.

XIV. — Rapport de M. Duquesne sur sa proposition de loi (n° 9171) relative à la représentation des intéressés à la commission d'invalidité.

XV. — Suite du rapport de M. Delachenal sur sa proposition de loi (n° 2807) relative à la détermination des personnes appelées à bénéficier des lois d'assistance.

XVI. — Rapport de M. Henri Meck sur la proposition de loi (n° 8115) de Mme Claeys concernant le minimum de la pension de reversion et du secours viager.

XVII. — Questions diverses.

Réunions des commissions du mardi 24 octobre 1950.

Commission de la défense nationale, à neuf heures trente. — Local n° 213.

Commission de la défense nationale, à neuf heures trente. — à onze heures. — Local n° 249.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du* 17 *octobre* 1950.

(*Journal officiel* du 18 octobre 1950.)

Dans le scrutin (n° 2817) sur la tenue de séances mercredi matin et après-midi pour la discussion du projet sur les chambres d'agriculture:

M. Courant, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 3e séance du* 19 *octobre* 1950.

(*Journal officiel* du 20 octobre 1950.)

Dans le scrutin (n° 2819) sur l'ordre du jour présenté par M. Frédéric-Dupont en conclusion du débat sur les interpellations relatives à l'Indochine:

M. Guy Petit, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

Dans le scrutin (n° 2822) sur le troisième paragraphe de l'ordre du jour de M. Pierre Chevallier présenté en conclusion du débat sur les interpellations relatives à l'Indochine:

M. Guy Petit, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu « s'abstenir volontairement ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 24 octobre 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Michel Madelin demande à M. le ministre de la défense nationale: 1° s'il envisage de régulariser les inconvénients d'ordre militaire et moral résultant de l'inégalité de fait de certaines catégories de Français devant l'impôt du sang; 2° si l'appel des réservistes pour une période militaire au cours de l'année 1950 répond à un plan mûrement conçu ou à des nécessités du moment. (N° 152.)

II. — Mme Gilberte Pierre-Brossolette demande à M. le ministre de la justice: 1° combien les cours de justice ont prononcé de condamnations contradictoires aux peines suivantes: *a*) peines de mort; *b*) peines privatives de liberté (travaux forcés et emprisonnements); *c*) combien de condamnés à mort ont été exécutés et combien ont été graciés; 2° combien les chambres civiques ont prononcé de condamnations principales et contradictoires à la dégradation nationale; 3° combien il reste en détention, au 1er juin 1950, par l'effet de grâces, libérations conditionnelles ou expirations de peine, de condamnés par les cours de justice à des peines privatives; 4° combien il reste, au 1er juin 1950, par l'effet des grâces ou des expirations de peine, de condamnés par les chambres civiques, encore frappés de la dégradation nationale. (N° 153.)

III. — M. Héline demande à M. le ministre de l'éducation nationale les raisons pour lesquelles des réductions importantes ont été faites dans les attributions des bourses pour l'enseignement du second degré, et si, dans les semaines qui vont venir, de nouvelles attributions sont possibles. (N° 154.)

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à instituer une subvention nationale de 20 millions de francs, pour favoriser la création d'une ristourne s'appliquant à l'heure de vol à moteur, pratiquée dans les aéroclubs, pour les jeunes de moins de vingt et un ans. (Nos 374 et 695, année 1950. — M. Maurice Walker, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 5 de la loi n° 49-1025 du 29 juillet 1949 complétant l'ordonnance du 28 novembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration, et l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale. (N°s 354 et 694, année 1950. — M. Marcilhacy, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de M. Michel Debré tendant à inviter le Gouvernement à supprimer l'examen du baccalauréat. (N°s 807, année 1949 et 459, année 1950. — M. Pujol, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Leccia, jusques et y compris M. Marcilhacy.

Tribunes. — Depuis M. Jean Maroger, jusques et y compris M. Georges Pernot.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 24 octobre 1950.

N° 168. — Proposition de loi de M. Durand-Réville tendant à instituer un code de la navigation fluviale dans les territoires d'outre-mer.

N° 691. — Proposition de loi de M. Verdeille tendant à modifier les lois concernant la pêche à la ligne.

N° 692. — Proposition de résolution de M. Durand-Réville tendant à intensifier les recherches pétrolières en Afrique équatoriale française.

N° 693. — Proposition de résolution de M. Charles-Cros tendant à venir en aide aux populations d'Afrique occidentale française éprouvées par des inondations.

N° 691 (1). — Rapport de M. Marcilhacy sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 5 de la loi relative à la répression des faits de collaboration.

N° 695 (1). — Rapport de M. Maurice Walker sur la proposition de loi tendant à instituer une subvention pour favoriser la création d'une ristourne s'appliquant à l'heure de vol à moteur pour les jeunes de moins de vingt et un ans.

---

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 23 octobre 1950.

Convocations de commissions.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la défense nationale le mercredi 25 octobre 1950, à quinze heures (local n° 217):

IV. — Examen de trois projets de décrets (transferts de crédits dans le budget militaire) soumis pour avis à la commission.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à seize heures (local n° 207):

I. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 607, année 1950), adoptée par l'Assemblée nationale, concernant les débits de boissons détruits par les événements de guerre.

II. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 523, année 1950) tendant à étendre aux personnels civils et militaires de l'Etat les avantages de certaines prestations familiales.

III. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 600, année 1950) tendant à réglementer le commerce et l'emploi des substances édulcorantes artificielles.

IV. — Examen du rapport de M. Bernard Lafay sur le projet de loi (n° 511, année 1950) concernant la profession d'opticien lunetier détaillant.

V. — Rapport de M. Voure'h sur la proposition de loi (n° 599, année 1950) portant modification des articles 8 et 9 de la loi du 2 août 1949 concernant certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes.

VI. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le jeudi 26 octobre 1950, à neuf heures trente (local n° 202):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

1° La proposition de résolution (n° 628, année 1950) de M. Cornu relative aux avantages des familles nombreuses sur les transports routiers;

2° Le projet de loi (n° 680, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique Nord.

II. — Programme des futurs travaux de la commission.

III. — Questions diverses.

Réunions du mardi 24 octobre 1950.

Commission de la France d'outre-mer, à quatorze heures trente. — Local n° 215.

Commission de la justice et de la législation criminelle, civile et commerciale, à l'issue de la séance publique. — Local n° 202.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, à quatorze heures trente. — Local n° 221.

Avis de concours pour l'emploi d'administrateur à la bibliothèque du Conseil de la République.

Un concours est ouvert pour le recrutement d'un administrateur à la bibliothèque du Conseil de la République.

Ce concours comportera des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

A. — *Epreuves d'admissibilité.*

(Les 13 et 14 novembre 1950.)

1° Une composition de bibliothéconomie (durée: deux heures; coefficient: 1);

2° Une composition française sur un sujet d'ordre général (durée: quatre heures; coefficient: 1);

3° Une composition portant sur une des matières suivantes:

Droit public;

Droit constitutionnel;

Histoire parlementaire (1789-1946).

(Durée: trois heures; coefficient: 1);

4° Une épreuve de langue vivante (version):

Anglais, allemand, italien, espagnol, au choix des candidats.

(Durée: deux heures; coefficient: 1.)

B. — *Epreuves d'admission.*

(La date en sera fixée ultérieurement.)

1° Epreuves obligatoires.

I. — Une épreuve pratique de documentation (constitution d'un dossier pour un projet ou une proposition de loi; bibliographie générale, précédents parlementaires, droit comparé, présentation et plan du dossier) (durée: quatre heures; coefficient: 2).

II. — Interrogations orales permettant d'apprécier la culture générale des candidats (durée: trente minutes; coefficient: 1).

2° Epreuve facultative.

Thème et version pour une langue vivante autre que celle présentée aux épreuves d'admissibilité (durée: deux heures; coefficient: 1).

(Donneront seules droit à une majoration de point les notes supérieures à 10.)

Tout candidat doit justifier qu'il possède la nationalité française depuis cinq ans au minimum et être âgé de vingt ans au moins et de trente ans au plus le 13 novembre 1950.

Cette limite d'âge est augmentée d'une durée égale à celle des services militaires obligatoires et de guerre effectivement accomplis et d'un an par enfant à charge (1).

Il devra, en outre, être pourvu d'un diplôme de licence ou de l'un des diplômes et certificats énumérés à l'article 3 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945.

Les candidats titulaires du diplôme technique de bibliothécaire (D.T.B.) ou du diplôme de l'enseignement théorique et pratique de bibliothécaire bénéficieront d'une majoration de trois points.

Les demandes d'inscription au concours doivent être déposées au secrétariat général de la questure avant le 6 novembre 1950.

A l'appui de la demande, écrite de sa main, tout candidat doit déposer:

1° Un extrait récent de son acte de naissance (2);

2° Un extrait récent de son casier judiciaire (2);

3° Ses diplômes universitaires (ou leur copie certifiée conforme);

4° Une note indiquant ses autres titres, ses travaux et emplois antérieurs;

5° Une note indiquant sa situation de famille;

6° Une note précisant son option pour l'épreuve de langue vivante:

obligatoire pour l'admissibilité;

facultative pour l'admission;

7° Un certificat d'aptitude physique, délivré par le médecin chef du Conseil de la République, qui recevra les candidats de quinze heures à dix-sept heures, tous les jours, sauf les lundis et samedis

Si le candidat est du sexe masculin, il doit fournir, en outre, une pièce émanant de l'autorité militaire (ou sa copie certifiée conforme) établissant qu'il a satisfait aux prescriptions des lois sur le recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme) (2).

Tous renseignements complémentaires seront fournis aux candidats qui se présenteront à la bibliothèque du Conseil de la République, 15, rue de Vaugirard, Paris, tous les jours, sauf le dimanche, de neuf heures trente à onze heures trente.

(1) Décret-loi du 21 juillet 1939.

(2) Cette pièce pourra être remise au plus tard jusqu'au 13 novembre 1950, avant le commencement des épreuves, si le candidat n'est pas parvenu à se la faire délivrer en temps voulu.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 24 octobre 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de MM. Gaignard, Schmitt, Esnault et des membres du groupe du mouvement républicain populaire et apparentés tendant à demander au gouvernement de la République française: *a*) de prendre les mesures utiles pour coordonner les moyens de communication entre la métropole et les Etablissements français du Pacifique; *b*) de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la réalisation d'une politique des transports maritimes et aériens dans le Pacifique austral pour les liaisons entre les différents territoires de l'Union française (sous réserve de la distribution du rapport). (Nos 68 et 243, année 1950. — M. Schmitt, rapporteur. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Esnault, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Lhuillier tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions susceptibles d'aider à l'évolution de l'agriculture autochtone, base essentielle du développement de la production agricole et de la protection des sols dans les territoires d'outre-mer (sous réserve de la distribution du rapport). (Nos 130 et 242, année 1950. — M. Schock, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Jacobson, Mme Lefaucheux, MM. René Moreux et Savi de Tové tendant à recommander au Gouvernement l'ajustement des mesures concernant le plan décennal du territoire sous tutelle du Togo. (Nos 204 et 227, année 1950. — M. Jacobson, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Kemajou, rapporteur. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. le général Delmas, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles. — M. Gervain, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Borrey, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 24 octobre 1950.

N° 233. — Demande d'avis de M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (Assemblée nationale, 1re législature, n° 10175) concernant la procédure de fixation des taxes postales et assimilées applicables aux groupes de territoires ou territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 234. — Demande d'avis de M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant abrogation du paragraphe 12 de l'article 11 du décret du 4 mai 1945 créant le conseil du gouvernement de Madagascar et dépendances modifié par le décret n° 47-2365 du 17 décembre 1947 (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 235. — Demande d'avis de M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret portant règlement du statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements à Madagascar et dépendances (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique et des affaires administratives et domaniales).

N° 236. — Proposition de M. Dorange tendant à demander au Gouvernement: 1° d'unifier les taux des indemnités familiales pour tous les soldats de l'armée de l'Union française, dans le cadre d'un statut du soldat de l'Union française; 2° dès maintenant et sans attendre la promulgation de ce statut, d'attribuer aux militaires autochtones l'indemnité de zone, la majoration familiale de zone et l'indemnité d'éloignement prévues par les textes mais non encore versées (renvoyée à la commission des affaires sociales).

N° 237. — Proposition de S. A. R. la princesse Pingpeang Yukanthor tendant à demander au Gouvernement de la République française d'offrir au gouvernement de l'Etat associé du Cambodge toutes facilités, notamment une aide financière et une aide technique en vue de le mettre en mesure et dans l'ordre d'urgence suivant, de réaliser: 1° l'aménagement du port maritime de Réam; 2° l'agrandissement de l'aérodrome de Pochentong près Pnom-Penh, et ce, dans le cadre du plan de développement sociale et économique du royaume (renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications).

N° 239. — Proposition de résolution de M. Borrey tendant à inviter l'Assemblée nationale à prévoir la représentation de l'Assemblée de l'Union française à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (renvoyée à la commission des relations extérieures).

N° 241 (1). — Deuxième rapport, par M. Michard-Pellissier, au nom de la commission d'instruction, sur la proposition (n° 259, année 1949) de M. Curabet tendant à faire requérir par l'Assemblée de l'Union française la suspension d'urgence de la détention de M. Pierre Boiteau, conseiller de l'Union française, et des poursuites engagées contre lui jusqu'à réception du dossier.

N° 242 (2). — Rapport, par M. Schock, au nom de la commisson de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, sur la proposition (n° 130, année 1950) de M. Lhuillier tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions susceptibles d'aider à l'évolution de l'agriculture autochtone, base essentielle du développement de la production agricole et de la protection des sols dans les territoires d'outre-mer.

N° 243 (2). — Rapport, par M. Schmitt, au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur la proposition (n° 68, année 1950) de M. Gaignard tendant à demander au Gouvernement de la République française: 1° de prendre les mesures utiles pour coordonner les moyens de communications entre la métropole et les Etablissements français du Pacifique; 2° de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la réalisation d'une politique des transports maritimes et aériens dans le Pacifique austral pour les liaisons entre les différents territoires de l'Union française.

NOTA. — (1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française et des services de l'Assemblée de l'Union française.

(2) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 23 octobre 1950.

Convocations de commissions.

Addilif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de politique générale le mardi 24 octobre 1950, à quatorze heures quinze (local n° 116):

Examen d'une demande de voyage.

Rectificatif.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 25 octobre 1950, à seize heures, et non à quatorze heures trente, comme il avait été précédemment indiqué (local n° 217).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Sociétés étrangères.

La Compagnie universelle du canal maritime de Suez, société ayant son siège à Alexandrie, a cessé, à partir du 1er août 1945, d'être abonnée aux taxes françaises sur les valeurs mobilières pour 252.655 obligations 5 p. 100 nouvelles, d'une valeur nominale de 500 F, nos 1 à 100000 et 100001 à 252655 (deux séries).

Avis relatif au tirage de la quarante-deuxième tranche de la loterie nationale 1950.

Le tirage de la 42e tranche de la loterie nationale 1950 aura lieu le mercredi 25 octobre 1950, à vingt heures trente, en présence du public.

Avis aux importateurs de produits en provenance de Hollande.

Les importateurs sont informés qu'ils peuvent déposer à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du huitième jour suivant la publication du présent avis, des demandes d'autorisation d'importation portant sur les produits suivants, pour lesquels il existe des reliquats disponibles:

NUMÉRO de poste.	PRODUITS	RELIQUATS disponibles.
		francs.
97	Pain azyme pour envelopper le nougat.....	3.700.000
225	Tissus de rayonne et mixte.....	18.800.000
271	Articles de chauffage et de cuisine.....	17.600.000
280	Machines pour industries textiles et pièces détachées	10.600.000

Les demandes d'autorisation d'importation, qui devront être accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire (plus un échantillon de 15 centimètres carrés pour le poste 225), feront l'objet d'un examen au fur et à mesure de leur présentation.

Avis aux importateurs de produits de la mer originaires et en provenance d'Islande.

Les importateurs sont informés qu'est suspendue, dès la publication du présent avis au *Journal officiel*, la délivrance des licences, faite en application des dispositions de l'article 5 de l'avis aux importateurs inséré au *Journal officiel* du 26 août 1950 relatif à la libération des échanges, pour l'importation des produits de la mer détaillés ci-après, originaires et en provenance d'Islande.

NUMÉRO du tarif.	PRODUITS
24	Poissons de mer frais (vivants ou morts) ou conservés à l'état frais.
164	Poissons préparés ou conservés.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Afrique du Sud.

Comme suite à l'avis publié au *Journal officiel* du 12 juillet 1950, les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du programme d'importations 1950-1951 de biens d'approvisionnement et de biens d'équipement en provenance de la zone sterling, des nouveaux contingents énumérés ci-dessous.

Les demandes d'autorisation d'importation susceptibles d'être imputées sur ces contingents seront reçues à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, ces demandes seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

NUMÉRO de poste.	PRODUITS	OBSERVATIONS
1601	Peaux pour fourrures originaires et en provenance de l'Union sud-africaine.	Les demandes ne pourront être déposées que par les ressortissants de la fédération nationale de la fourrure, 36, avenue de l'Opéra, à Paris. Ces demandes seront satisfaites en fonction des indices particuliers des importateurs.
1602	Plumes d'autruches originaires et en provenance de l'Union sud-africaine.	

Avis aux importateurs de produits en provenance du Mexique.

(Au titre du plan d'achats de l'exercice 1950-1951.)

L'avis aux importateurs de produits en provenance du Mexique, publié au *Journal officiel* du 21 septembre 1950 (p. 9930) est complété ainsi qu'il suit:

TITRE Ier. — *Produits importés exclusivement par groupements.*

Ajouter à la liste des produits et des groupements le poste suivant:

NUMÉRO de poste.	PRODUITS
14	Cotons linters bruts. — Groupement d'importation et de répartition des cotons linters.

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour le recrutement de secrétaires d'administration stagiaires de la direction des finances au Maroc.

Un concours pour le recrutement de douze secrétaires d'administration stagiaires à l'administration centrale de la direction des finances et au contrôle des engagements de dépenses s'ouvrira le 15 février 1951 à Paris et à Rabat.

Les candidats devront être titulaires de certains diplômes (baccalauréat, brevet supérieur, capacité en droit, diplôme des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, etc.) et être âgés de dix-huit ans au moins et de vingt-cinq ans au plus à la date du concours, ces limites d'âge étant susceptibles d'être prolongées dans certaines conditions.

Date de clôture des inscriptions: 15 janvier 1951.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction des finances (bureau du personnel), à Rabat, ou aux offices du Maroc en France: Paris, 21, rue des Pyramides; Bordeaux, bourse du commerce; Marseille, place Beauvau; Lyon, bourse du commerce.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de concours pour l'admission à l'emploi de conducteur de chantier des ponts et chaussées (services ordinaire et vicinal du département de Tarn-et-Garonne).

Un concours pour l'emploi de conducteur de chantier des ponts et chaussées (routes nationales et chemins départementaux) dans le département de Tarn-et-Garonne aura lieu à Montauban, le mardi 12 décembre 1950 et jours suivants.

Nombre de places mises au concours: 8.

Le programme sera celui annexé au règlement du 22 mars 1944 sur le service des chefs cantonniers et des cantonniers des ponts et chaussées.

Les demandes d'admission devront être rédigées sur papier timbré et parvenir avant le 20 novembre 1950 à M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 28, rue de la Banque, à Montauban. Elles devront être accompagnées des pièces dont la liste sera fournie aux intéressés qui en feront la demande à l'adresse ci-dessus.

En même temps que cette liste, les intéressés recevront le programme du concours et une notice indiquant les conditions auxquelles doivent satisfaire les candidats pour être admis à concourir.

Avis de concours pour le recrutement de conducteurs de chantier des ponts et chaussées (routes) (ancienneté chefs cantonniers) dans le département de la Seine-Inférieure.

Un concours pour le recrutement de douze conducteurs de chantier des ponts et chaussées (routes) aura lieu à Rouen, en décembre 1950.

Le programme des connaissances minima requises est celui annexé au règlement du 22 mars 1944 sur le service des conducteurs de chantier et des agents de travaux des ponts et chaussées.

Les candidats désirant prendre part au concours devront adresser leur demande, accompagnée des pièces réglementaires avant le 20 novembre 1950, délai de rigueur, à l'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées, 25, boulevard des Belges, à Rouen.

La date exacte du concours sera indiquée aux candidats par notification individuelle, en temps utile.

Pour tous renseignements s'adresser ou écrire à l'adresse ci-dessus indiquée.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à mettre en vigueur un règlement provisoire pour le transport des marchandises échangées entre la France et la Turquie.

Le nouveau règlement provisoire aura la teneur suivante :

RÈGLEMENT PROVISOIRE

pour le transport des marchandises échangées entre la France et la Turquie en transit par l'Allemagne, l'Autriche, la Yougoslavie, la Bulgarie et la Grèce; la Suisse, l'Autriche, la Yougoslavie, la Bulgarie et la Grèce; l'Italie, le territoire libre de Trieste, la Yougoslavie, la Bulgarie et la Grèce.

Administrations participantes:

Société nationale des chemins de fer français.
Chemins de fer de l'Etat turc.
Chemins de fer fédéraux autrichiens.
Chemin de fer fédéral allemand (zones d'occupation américaine et française).
Chemins de fer yougoslaves de l'Etat.
Chemins de fer suisses.
Chemins de fer de l'Etat bulgare.
Chemins de fer de la Compagnie franco-hellénique.
Chemins de fer italiens de l'Etat.
Chemins de fer du territoire libre de Trieste.

Les administrations précitées acceptent, dans les relations susvisées, par les points frontières ouverts au trafic, le transport direct des marchandises aux conditions de la convention internationale concernant le transport des marchandises par chemins de fer (C. I. M.) et de ses dispositions complémentaires uniformes, compte tenu, toutefois, des dispositions complémentaires spéciales ci-après:

Article 17 de la C. I. M.

Payement des frais de transport.

Dans le sens de la France à destination de la Turquie.

Les frais (prix de transport, frais accessoires et autres frais survenant en cours de route) jusqu'au point frontière de sortie du pays expéditeur doivent être payés par l'expéditeur et, depuis ce point frontière jusqu'à la gare de destination, par le destinataire.

Dans le sens de la Turquie à destination de la France.

Les frais (prix de transport, frais accessoires et autres frais survenant en cours de route) jusqu'au point frontière bulgaro-yougoslave doivent être payés par l'expéditeur et, depuis ce point frontière jusqu'à la gare de destination, par le destinataire.

Article 19 de la C. I. M.

Remboursement et débours.

Les remboursements et débours ne sont pas admis.

(*Paris, le 20 octobre 1950.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à supprimer dans le règlement provisoire pour le transport des marchandises échangées entre la France et la Yougoslavie (édition du 1er mars 1950), la disposition complémentaire spéciale à l'article 17 de la C. I. M. (payement des frais de transport) dont le texte est reproduit ci-après:

Article 17 de la C. I. M.

Payement des frais de transport.

Les frais (prix de transport, frais accessoires et autres frais survenant en cours de route) jusqu'au point frontière de sortie du pays expéditeur doivent être payés par l'expéditeur et, depuis ce point frontière jusqu'à la gare de destination, par le destinataire.

(*Paris, le 20 octobre 1950.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 20 octobre 1950, deux tarifs internationaux pour le transport des citrons, à petite vitesse et par wagon complet, de l'Italie (Sicile) sur la Grande-Bretagne et sur les ports de mer du Nord, français, belges et néerlandais.

Ces tarifs sont déposés dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 14 octobre 1950.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire, à partir du 1er décembre 1950, la gare de Montrouge-Châtillon parmi les gares expéditrices de plâtre reprises au chapitre 13 du tarif n° 11.

(*Paris, le 19 octobre 1950.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier, à partir du 1er décembre 1950, les tarifs nos 19 et 25, dans les conditions ci-après:

TARIF N° 19

. . . . . .

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ VII. — A) **Déchets ou vieilles matières destinés à la fabrication du carton ou du papier** (660) (+).

D'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à une fabrique de carton desservie directement par les gares de Colmar ou de Bennwihr.

B) **Cartons en feuilles, en roulcaux ou en bobines** (665), **cartons ou papiers gaufrés, ondulés ou plissés, pour emballage** (667).

En provenance d'une fabrique de carton desservie directement par les gares de Colmar ou de Bennwihr à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

Lorsque, pour une même fabrique, le tonnage des envois expédiés et reçus dans les conditions indiquées en A et B ci-dessus, cumulés avec les envois effectués aux conditions du chapitre 3 du tarif n° 25, dépassera annuellement 15.000 tonnes, il sera accordé à cette fabrique, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix des chapitres 1er et 3 (§§ II et III) du présent tarif, pour les transports ayant effectué un parcours d'au moins 75 km ou payé pour cette distance, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction de 15 p. 100.

NOTA. — Les dispositions du présent paragraphe ne sont applicables qu'autant que la fabrique intéressée aura souscrit l'engagement de fidélité prévu au chapitre 3 (§ II) du présent tarif et aura pris, en outre, l'engagement de remettre au chemin de fer la totalité de son trafic passible des tarifs nos 7 et 25.

TARIF N° 25

. . . . . .

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français.

Caisses en cartons non montées ou repliées (919).

En provenance d'une fabrique de carton desservie directement par les gares de Colmar ou de Bennwihr à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

Lorsque, pour une même fabrique de carton, les envois effectués dans les conditions indiquées ci-dessus, cumulés avec les envois expédiés ou reçus aux conditions du chapitre 3 (§ VII) du tarif n° 19, dépasseront annuellement 15.000 tonnes, il sera accordé à cette fabrique, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix du chapitre 1er du présent tarif, pour les transports ayant effectué un parcours d'au moins 75 km ou payé pour cette distance, à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction de 15 p. 100.

NOTA. — Les dispositions du présent chapitre ne sont applicables qu'autant que l'expéditeur aura souscrit les engagements prévus au nota du chapitre 3 (§ VII) du tarif n° 19.

(*Paris, le 19 octobre 1950.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 1er décembre 1950, le paragraphe III du chapitre 7 du tarif n° 14 et le recueil T.

TARIF N° 14

CHAPITRE 7. — Région Nord.

. . . . . .

§ III. — **Zinc en feuilles** (448).

De Pont-de-la-Deûle à Paris-la Chapelle, par wagon chargé de 20 tonnes: prix prévu au n° 1796 du recueil T.

RECUEIL T

TABLEAU II. — Prix nos 1001 et au delà.

NUMÉRO de prix.	PRIX A PERCEVOIR
. . . . .	. . . . .
	TARIF N° 14
. . . . .	. . . . .
1796	Chapitre 7, paragraphe III, par tonne..... 1.111 F.

(*Paris, le 19 octobre 1950.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 1er décembre 1950, le tarif n° 18:

CHAPITRE 2. — Société nationale des chemins de fer français.

. . . . . .

§ IV. — **Carbure de calcium** (571 (+).

Produit par une usine située sur le territoire français et expédié directement par cette usine de la gare la desservant à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

Lorsque le tonnage des envois remis dans les conditions ci-dessus par un même expéditeur ou par des expéditeurs différents adhérant à un même groupement dépassera annuellement 80.000 tonnes, il sera accordé à cet expéditeur ou à ce groupement d'expéditeurs, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix des chapitres 1er et 52 (§ 1er), à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre, une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant pour l'ensemble des tonnages remis par ledit expéditeur ou groupement d'expéditeurs, des réductions suivantes:

40 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 80.000 et 100.000 tonnes;

50 p. 100 pour la fraction de tonnage en excédent de 100.000 tonnes, sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 20 p. 100.

. . . . . .

CHAPITRE 52. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

§ 1er. — Régie départementale des voies ferrées du Dauphiné (ligne de Jarrie-Vizille à Vizille et au Bourg-d'Oisans) (voie étroite).

Carbure de calcium (571) (+).

. . . . . .

Par wagon: prix et conditions fixés par les chapitres 1er et 2 (§ IV) à augmenter de la surtaxe prévue au numéro 1991 du recueil T.

(Le reste sans changement.)

(*Paris, le 19 octobre 1950.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec le chemin de fer de Somain à Anzin et à la frontière belge a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme il est indiqué ci-après le chapitre 52 (§ I) du tarif n° 5.

TARIF N° 5

CHAPITRE 52. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

§ I. — Chemins de fer de Somain à Anzin et à la frontière belge (voie normale).

Marchandises désignées ci-après, d'une gare de la Société nationale des chemins de fer français à Abscon, Escaudain ou Denain-mines ou inversement.

A. — **Betteraves pour sucreries et distilleries** (190).

Mélasse en wagons réservoirs (192); autrement conditionnée (193).

Par wagon: prix et conditions fixés par le chapitre 1er.

NOTA. — Les prix du présent littera A sont également applicables aux transports de betteraves pour sucreries et distilleries effectués aux conditions du tarif n° 103.

B. — Sans changement.

(*Paris, le 19 octobre 1950.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 1er décembre 1950, dans le tarif n° 6, un nouveau chapitre dont les dispositions sont reproduites ci-après:

CHAPITRE 2. — Société nationale des chemins de fer français.

Vins en wagons réservoirs ou en cadres citernes (200).

D'une gare quelconque à une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français.

Par wagon chargé de 10 tonnes: jusqu'à 499 km, barème 66; au delà, barème 244.

Par wagon chargé de 15 tonnes: jusqu'à 499 km, barème 70; au delà, barème 248.

Les prix du présent chapitre sont exclusivement applicables aux transports effectués aux conditions du tarif n° 103.

. . . . . .

Conditions d'application communes aux chapitres 2, 3 (§§ I et III), 7 et 52 (§ III).

Les prix de chacun de ces chapitres ne peuvent être combinés ni entre eux, ni avec aucun autre prix, soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition.

(*Paris, le 19 octobre 1950.*)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14, 1° b, du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que l'application du taux de réduction prévue jusqu'au 31 octobre 1950 au départ du centre ci-après, en vertu des dispositions du chapitre 3 (§ IV) du tarif n° 2, pour le transport des confitures, conserves alimentaires, fruits secs, ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par route, sera prorogée jusqu'au 30 avril 1951.

CENTRE EXPÉDITEUR	TAUX DE RÉDUCTION
. . . . .	. . . . .
La Baule-Escoublac.....	20 p. 100.
. . . . .	. . . . .

(*Paris, le 19 octobre 1950.*)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que l'application des taux de réduction prévus jusqu'au 31 octobre 1950, dans les relations ci-après, en vertu des dispositions du chapitre 3 (§ I) du tarif n° 3, pour le transport, en régime accéléré, de marchandises désignées ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par route, sera prorogée jusqu'au 30 avril 1951.

RELATIONS De:	RELATIONS A:	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX de la réduction.
Carentan	Lille.	B. — Beurre, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs, volailles mortes.	6
Valognes	Lille.		6
Vire	Lille.		6
Angers	Paris.		10
Château-Gontier.	Paris.		10
Ruffec	Paris.		6

En outre, pour la période du 1er novembre 1950 au 30 avril 1951, le tableau des relations admises à bénéficier des réductions prévues, conformément aux dispositions du chapitre 3 (§ I) susvisé, sera complété par l'addition de la relation suivante:

Loudun	Paris.	A. — Viandes non dénommées...	8

(*Paris, le 16 octobre 1950.*)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

Homologation.

18 *octobre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à insérer dans le tarif n° 7 (combustibles minéraux) le recueil T et le tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre, une tarification pour le transport du charbon de terre aggloméré ou non, en provenance d'une houillère de la Moselle ou de la Sarre et destiné à l'exportation par les ports de Rouen et du Havre. (*Journal officiel* du 10 octobre 1950.)

Homologation accordée à titre provisoire, des dispositions proposées, étant entendu que leur application prendra fin le 31 décembre 1951.

4° *Rectificatifs.*

1° Rectificatif au *Journal officiel* du 17 octobre 1950:

Tarifs de transport sur les chemins de fer d'intérêt général, page 10750, 1re colonne, 1° Propositions relatives à un abaissement temporaire des prix de transport par chemin de fer de certaines marchandises, 16e ligne, après les mots: « ...à destination définitive de l'Allemagne (zones d'occupation américaine, britannique et française) », ajouter: « Par wagon chargé de 10 tonnes: jusqu'à 499 km, barème 69; de 500 à 599 km, barème 158; au delà, barème 246. Par wagon chargé de 15 tonnes... ». (Le reste sans changement.)

2° Rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1950:

Tarifs de transport sur les chemins de fer d'intérêt général, 1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle, page 10560, 1re colonne, tarif n° 18, chapitre 107, région Nord, conditions d'application, Il y a: « Conditions d'application communes aux chapitres 2, 3... 7 et 152 », il faut: « Conditions d'application communes aux chapitres 2, 3... 107, 151 et 152 ».

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la quarantième semaine du 30 septembre au 6 octobre 1950.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1950 — Recettes évaluées.	1949 — Recettes comptables	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1950 — En valeur absolue	1950 — Pourcentage	1949 — En valeur absolue	1949 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.782.510	1.501.600	280.910	18,7	»	»
Bagages et consigne	49.560	42.624	6.936	16,3	»	»
Colis postaux, petits colis	202.200	180.894	21.306	11,8	»	»
Marchandises (détail et wagons)	3.864.420	3.705.329	159.091	4,3	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	5.898.690	5.430.447	468.243	8,6	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 6 octobre 1950.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 juillet 1950.	RECETTES évaluées du 1er août au 6 octobre 1950.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 6 octobre 1950.	RECETTES comptables du 1er janvier au 6 octobre 1949.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1950 — En valeur absolue.	1950 — Pourcentage	1949 — En valeur absolue.	1949 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	42.308.142	18.826.720	61.134.862	56.200.890	4.933.972	8,8	»	»
Bagages et consigne	857.598	514.250	1.371.848	1.319.173	52.675	4	»	»
Colis postaux, petits colis	5.102.822	1.558.050	6.660.872	6.335.806	325.066	5,1	»	»
Marchandises (détail et wagons)	94.301.350	30.462.640	124.763.990	140.496.033	»	»	15.732.043	11,2
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	142.569.912	51.361.660	193.931.572	204.351.902	»	»	10.420.330	5,1

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	20 octobre — Cours relevés après Bourse	DEVISES	23 octobre 1950 — Cours relevés avant Bourse	23 octobre 1950 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	20 octobre — Cours relevés après Bourse	DEVISES	23 octobre 1950 — Cours relevés avant Bourse	23 octobre 1950 — Cours cotés en Bourse
349 90	349 90	Etats-Unis (1 dollar)	.... ..	349 90	8032 50	8032 50	Suisse (100 francs)	.... ..	8032 50 .....
696 ..	696 ..	Belgique (100 francs)	.... ..	696	161 10	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.)	.... ..	....
1224 ..	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1224	331 90	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	332 80 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société de Produits Chimiques Industriels et Viticoles

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 26.550.000 F
SIÈGE SOCIAL: 47, BOULEVARD SAINT-MICHEL, PARIS (5e)
Registre du commerce: Paris 45079.

Obligations 6 3/4 0/0 1949 de 10.000 F.

Premier amortissement.

Liste des 22 obligations 6 3/4 0/0 1949 sorties au premier tirage au sort du mardi 10 octobre 1950, et formant la totalité de l'annuité à amortir au 1er novembre 1950.

1.515 à 1.536.

Ces obligations seront remboursables à 10.000 F.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 2e novembre* 1949.)

QUINCAILLERIE CROISSANDEAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 13.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 15 *bis*, PLACE DU MARTROI, ORLEANS (LOIRET)
Registre du commerce: Orléans n° 7852.

Obligations 4 1/2 0/0 1944 *de* 2.000 *F.*

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 janvier 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis aux tirages antérieurs ont été présentés au remboursement.

Les amortissements des années 1947 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

Etablissements BAUDET, DONON et ROUSSEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 139, RUE SAUSSURE, A PARIS (17e)
Registre du commerce: Seine 30068.

Obligations 4 1/2 0/0 1941.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société anonyme des établissements Baudet, Donon et Roussel a procédé au rachat en Bourse des 93 obligations dont l'amortissement est prévu pour l'année 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué cette année de tirage au sort.

Numéros des titres sortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement à la date du 15 septembre 1950.

989 et 3.073 (année de remboursement: 1945).
3.570 (année de remboursement: 1942).
3.708 (année de remboursement: 1945).

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1946
DE LA
société Union pyrénéenne électrique.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1946) de la société Union pyrénéenne électrique, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 janvier 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

NOTA. — Les amortissements antérieurs ayant été réalisés par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1946
DE LA
société Energie électrique de la Basse-Loire.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1946) de la société Energie électrique de la Basse-Loire, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 janvier 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

NOTA. — Les amortissements antérieurs ayant été réalisés par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

CIMENTS DE DANNES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 61.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A DANNES, PAR NEUFCHATEL (PAS-DE-CALAIS)
R. C.: Boulogne-sur-Mer 1918.

Obligations 4 1/4 0/0 1943.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité de l'amortissement prévu pour le 1er novembre 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

2.201 et 2.202 — 3.232 à 3.240 — 3.516 à 3.549 — 4.216

Les remboursements seront effectués à:
La banque L. Dupont et Ce, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, Paris;
La banque Scalbert, 40 rue de Clichy, à Paris,
et à leurs succursales et agences.

COMPAGNIE ASIATIQUE ET AFRICAINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 57.708.200 F

SIÈGE SOCIAL : 12, BOULEVARD DE LA MADELEINE, PARIS

Registre du commerce : Seine n° 27396.

Obligations de 1.000 F 5 0/0 1930.

Quinzième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 décembre 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1936 à 1942, 1947 et 1948 ont été couverts par rachats en Bourse.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
40	49	2.673	49	5.414	49
109	49	2.701	49	5.416	49
221	49	2.725	49	5.439	49
228	49	2.738	49	5.519	49
252	49	2.988	49	5.549	49
273	49	3.001	49	5.596	49
296	49	3.002	49	5.925	49
334	49	3.023	49	5.954	49
389	49	3.068	49	5.981	49
396	49	3.069	49	6.043	49
431	49	3.206	49	6.073	49
434	49	3.432	46	6.181	49
492	49	3.435	49	6.185	49
494	46	3.442	49	6.207	49
546	49	3.541	49	6.235	49
628	49	3.544	46	6.284	49
645	49	3.554	49	6.290	49
647	49	3.592	49	6.490	49
796	49	3.611	49	6.491	49
821	49	3.629	49	6.494	49
827	49	3.700	49	6.503	49
871	49	3.741	49	6.617	49
965	49	3.782	49	6.618	44
1.021	49	3.813	49	6.619	46
1.124	49	3.836	49	6.700	49
1.197	49	3.880	45	6.709	49
1.201	49	3.881	49	6.809	49
1.211	49	3.882	49	6.813	49
1.217	49	3.939	49	6.815	49
1.281	49	3.942	49	6.829	49
1.317	49	3.947	49	6.834	49
1.325	49	3.964	49	6.867	49
1.349	49	4.002	49	6.887	49
1.465	49	4.003	49	6.894	46
1.467	49	4.008	49	6.951	43
1.547	46	4.010	49	6.994	49
1.555	45	4.102	49	7.001	49
1.749	49	4.155	49	7.020	46
1.758	49	4.158	49	7.134	49
1.769	49	4.222	49	7.137	49
1.801	49	4.246	49	7.144	49
1.883	49	4.292	46	7.158	49
1.936	49	4.293	49	7.228	49
1.997	49	4.308	49	7.384	49
2.035	49	4.398	44	7.461	49
2.048	49	4.403	44	7.474	49
2.057	49	4.519	49	7.488	49
2.078	49	4.557	49	7.538	49
2.101	49	4.570	49	7.550	45
2.224	49	4.665	49	7.582	49
2.244	49	4.667	49	7.613	49
2.258	49	4.699	49	7.628	45
2.271	49	4.909	49	7.662	49
2.302	49	4.929	49	7.716	49
2.304	49	5.045	49	7.840	49
2.312	49	5.062	49	7.934	43
2.313	45	5.101	49	8.175	49
2.351	49	5.175	49	8.256	49
2.378	46	5.231	49	8.363	49
2.396	49	5.239	49	8.373	45
2.516	49	5.250	49	8.375	46
2.522	49	5.251	49	8.376	46
2.595	46	3.361	49	8.490	49
2.602	49	5.375	49	8.492	49
2.658	49	5.380	49	8.671	45
8.698	49	12.947	49	17.760	49
8.705	43	12.953	49	17.761	49
8.755	49	13.062	49	17.762	49
8.844	49	13.064	49	17.795	49
8.887	49	13.076	49	18.055	49
8.890	49	13.089	43	18.062	49
8.989	49	13.090	45	18.130	49
9.010	49	13.197	49	18.225	49
9.042	43	13.198	49	18.322	49
9.072	49	13.251	49	18.400	49
9.156	49	13.255	49	18.442	49
9.159	43	13.360	49	18.478	49
9.191	49	13.413	49	18.521	43
9.202	49	13.510	49	18.523	45
9.225	44	13.518	49	18.552	46
9.269	49	13.566	49	18.879	49
9.373	49	13.702	49	18.885	49
9.424	49	13.874	43	18.950	49
9.426	49	13.986	49	18.956	46
9.443	49	14.025	45	19.030	49
9.503	49	14.170	49	19.045	49
9.515	44	14.225	49	19.062	49
9.557	49	14.271	49	19.184	49
9.562	49	14.590	49	19.199	49
9.670	49	14.594	49	19.237	49
9.855	49	14.598	49	19.308	49
9.876	49	14.670	49	19.341	49
9.955	49	14.716	49	19.398	49
10.006	49	14.750	49	19.430	49
10.023	49	14.753	49	19.450	49
10.044	49	14.867	49	19.478	49
10.049	49	14.870	49	19.482	49
10.056	49	14.903	49	19.567	49
10.166	49	14.915	45	19.730	49
10.167	49	15.059	49	20.038	49
10.262	49	15.063	49	20.128	49
10.299	49	15.064	49	20.147	49
10.309	49	15.067	49	20.175	49
10.333	49	15.142	49	20.193	49
10.381	49	15.146	49	20.257	45
10.423	49	15.173	49	20.281	49
10.488	49	15.179	44	20.335	49
10.494	49	15.201	49	20.389	49
10.500	49	15.203	49	20.391	49
10.654	49	15.249	49	20.450	49
10.659	49	15.263	49	20.711	49
10.681	49	15.271	49	20.829	49
10.730	49	15.326	49	21.002	49
10.787	49	15.346	49	21.048	46
10.804	49	15.357	49	21.165	49
10.827	49	15.358	49	21.281	49
10.886	49	15.361	49	21.365	49
11.009	49	15.412	49	21.425	49
11.037	49	15.429	49	21.455	49
11.268	49	15.494	49	21.473	49
11.329	49	15.502	49	21.492	45
11.332	49	15.506	49	21.503	49
11.405	49	15.529	49	21.652	49
11.487	49	15.665	49	21.855	49
11.500	44	15.760	49	22.015	49
11.501	43	15.822	43	22.071	49
11.503	43	15.824	43	22.082	49
11.739	49	15.839	49	22.085	49
11.804	49	15.856	49	22.209	49
11.842	49	15.904	49	22.213	49
11.965	49	16.044	49	22.292	49
11.986	49	16.055	49	22.374	49
12.005	49	16.140	49	22.383	49
12.038	49	16.144	49	22.472	49
12.089	44	16.387	49	22.477	49
12.172	49	16.528	46	22.479	49
12.208	49	16.573	49	22.501	49
12.210	49	16.575	49	22.576	49
12.263	49	16.576	49	22.630	49
12.273	49	16.577	49	22.732	49
12.342	46	16.583	45	22.770	49
12.349	49	16.590	49	22.786	49
12.351	49	16.615	49	22.801	46
12.365	49	16.694	49	22.879	49
12.424	49	16.701	46	22.883	46
12.457	49	16.702	45	22.885	49
12.507	49	16.727	49	22.956	49
12.541	49	16.904	49	22.965	49
12.551	49	16.984	46	22.985	49
12.562	49	17.086	49	22.990	49
12.635	49	17.395	49	23.030	49
12.665	49	17.306	49	23.040	49
12.721	49	17.334	49	23.215	46
12.769	49	17.372	49	23.254	49
12.777	46	17.527	49	23.300	49
12.778	49	17.557	49	23.301	49
12.793	49	17.558	49	23.334	49
		17.572	49		

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
23.340	49		49	24.458	46
23.359	49	24.055	49	24.552	49
23.421	49	24.064	49	24.563	49
23.611	49	24.085	49	24.793	49
23.729	45	24.087	49	24.800	49
23.730	46	24.097	49	24.807	49
23.769	46	24.134	49	24.901	49
23.775	46	24.140	49	24.932	49
23.776	46	24.161	49	24.961	49
23.799	46	24.170	49	24.963	44
23.822	49	24.193	49	24.964	49
23.889	49	24.440	44	24.965	49
24.037	49	24.445	49	24.990	44
24.040	49	24.457	49		

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 500 F 5 0/0 1923

DE LA

Compagnie centrale de distribution d'énergie électrique.

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 22 juin 1946).

Tirage du 4 octobre 1950.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 50 obligations sorties au tirage, remboursables à partir du 1er décembre 1950, avec le coupon du 1er juin 1951 attaché, à 500 F;

2° Des obligations amorties au tirage du 10 octobre 1949 et restant à présenter au remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
224	50	875	50	1.391	49
225	50	876	50	1.392	49
246	50	895	49	1.459	49
306	50	896	49	1.464	49
330	50	905	50	1.466	49
350	50	907	50	1.474	49
351	50	948	49	1.475	49
378	50	949	49	1.489	50
379	50	950	49	1.491	50
391	50	972	50	1.512	50
392	50	975	50	1.519	50
466	50	991	50	1.520	50
467	50	992	50	1.543	50
491	50	1.015	49	1.577	49
520	50	1.016	49	1.610	50
521	50	1.043	49	1.653	50
572	50	1.106	49	1.692	50
586	50	1.107	49	1.693	50
587	50	1.108	50	1.696	50
826	50	1.109	50	1.707	50
827	50	1.110	50	1.708	50
828	50	1.156	49	1.709	50
829	50	1.157	49	1.751	50
853	49	1.158	49	1.752	50
874	49	1.190	49		

PAPETERIES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 515.755.000 F

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE COMMINES, PARIS

R. C.: Seine n° 172682.

Obligations 4 1/2 0/0 1917 de 5.000 F.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 janvier 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1918 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

Union des Groupements de Sinistrés de la Guerre 1914-1918

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE LAMENNAIS, A PARIS *

Registre du commerce: Seine, n° 346754 B.

Emprunt 4 1/2 0/0 1949-1962 (série A).

Deuxième amortissement.

L'Union des groupements de sinistrés de la guerre 1914-1918, usant du droit qu'elle s'est réservé lors de l'émission de son emprunt 4 1/2 0/0 1949-1962 (série A), a amorti, par rachats en Bourse, le capital nominal prévu par le tableau d'amortissement pour le remboursement du 15 novembre 1950.

En conséquence, le tirage au sort correspondant à ce remboursement n'aura pas lieu.

Liste des séries d'obligations sorties au premier tirage d'amortissement et comprenant des titres non encore présentés au remboursement.

Obligations de 1.000 F.

3.879 à 4.211 — 4.214 à 4.734 (année de remboursement: 1949).

Obligations de 5.000 F.

3.205 à 3.599 (année de remboursement: 1949).

Obligations de 10.000 F.

7.368 à 7.731 (année de remboursement: 1949).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

L'amortissement des emprunts suivants:

Madagascar.....	4 0/0 1931.	Echéance du 15 octobre 1950.
Madagascar.....	3,50 0/0 1932.	Echéance du 1er décembre 1950.
A. O. F..... A. E. F..... Cameroun..... Togo.....	4 0/0 1931.	Echéance du 20 octobre 1950.
Indochine..... Calédonie.....	4 0/0 1931.	Echéance du 31 octobre 1950.
A. O. F.....	5 0/0 1933-1935.	Echéance du 1er novembre 1950.
A. E. F.....	5 0/0 1933-1934.	
Cameroun.....	5 0/0 1934.	
Indochine.....	5 0/0 1935.	
Somalis.....	5 0/0 1934.	
A. O. F..... A. E. F..... Cameroun..... Indochine.....	5,50 0/0 1933.	Echéance du 1er décembre 1950.

ayant été effectué, pour totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'a eu lieu au titre de ces échéances.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

L'amortissement des emprunts suivants:

A. O. F.....	5 0/0 1933-1935.	Echéance du 1er mai 1950.
A. E. F.....	5 0/0 1933-1934.	
Cameroun.....	5 0/0 1934.	
A. O. F..... A. E. F..... Cameroun..... Indochine.....	5,50 0/0 1933.	Echéance du 1er juin 1950.
Madagascar.....	4,50 0/0 1932.	
A. O. F..... A. E. F..... Calédonie..... Somalis.....	5,50 0/0 1936.	Echéance du 20 juillet 1950.
A. O. F..... A. E. F..... Togo..... Cameroun..... Madagascar..... Indochine.....	4,50 0/0 1932.	Echéance du 25 juillet 1950.

ayant été effectué, pour totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'a eu lieu au titre de ces échéances.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 500 F 4 1/2 0/0 1905

DE LA

Société Générale de Force et Lumière.

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirage du 30 septembre 1950.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 312 obligations appelées au remboursement le 1er janvier 1951 avec le coupon du 1er juillet 1951 attaché ;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs à 1950 et restant à présenter au remboursement.

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros des titres indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
56	49	1.506	45	2.224	51
57	49	1.507	45	2.226	51
61	42	1.508	51	2.252	48
63	49	1.512	49	2.253	45
225	42	1.513	50	2.268	51
333	49	1.514	51	2.284	46
373	50	1.515	49	2.292	51
377	51	1.516	49	2.304	47
387	51	1.517	47	2.320	48
402	46	1.518	44	2.326	51
420	49	1.524	49	2.329	51
421	47	1.686	51	2.335	45
422	45	1.688	48	2.337	48
433	51	1.689	51	2.380	43
556	47	1.705	51	2.383	51
565	51	1.710	43	2.428	51
566	48	1.712	48	2.448	51
588	45	1.715	42	2.450	49
697	51	1.716	43	2.457	47
700	42	1.722	47	2.459	47
708	49	1.729	43	2.463	48
716	50	1.730	50	2.464	50
742	50	1.734	40	2.480	40
743	41	1.740	51	2.481	40
755	51	1.741	48	2.482	49
756	46	1.760	44	2.484	49
760	49	1.761	40	2.489	44
761	47	1.795	47	2.490	43
778	44	1.811	51	2.492	43
790	47	1.828	49	2.496	51
814	51	1.829	49	2.512	45
881	44	1.838	51	2.514	51
886	40	1.844	51	2.517	48
1.104	50	1.869	51	2.518	44
1.109	51	1.873	51	2.519	45
1.116	41	1.877	51	2.526	49
1.117	42	1.880	51	2.534	51
1.140	50	1.919	41	2.547	44
1.154	51	1.937	47	2.550	51
1.156	42	1.939	47	2.551	51
1.159	48	1.948	42	2.560	51
1.163	43	1.950	42	2.574	45
1.164	50	1.966	51	2.575	51
1.166	51	1.979	51	2.602	42
1.230	49	2.006	50	2.606	50
1.231	44	2.008	51	2.607	46
1.233	51	2.015	50	2.608	51
1.240	46	2.016	43	2.610	39
1.241	50	2.017	51	2.612	51
1.254	48	2.025	51	2.613	48
1.270	41	2.038	51	2.614	47
1.272	44	2.041	42	2.615	45
1.278	43	2.048	47	2.617	46
1.301	51	2.049	49	2.618	50
1.309	50	2.050	49	2.622	51
1.328	51	2.055	51	2.623	51
1.368	40	2.056	42	2.636	45
1.371	51	2.057	51	2.644	45
1.372	40	2.068	44	2.647	48
1.373	51	2.112	50	2.653	51
1.464	51	2.118	46	2.672	50
1.477	50	2.119	45	2.685	48
1.487	51	2.120	47	2.686	51
1.498	51	2.124	49	2.688	42
1.500	50	2.125	51	2.698	51
1.503	45	2.138	46	2.700	44
1.504	45	2.196	47	2.708	51
2.755	51	3.689	40	4.497	44
2.759	51	3.690	51	4.504	50
2.782	51	3.707	51	4.508	42
2.790	50	3.708	44	4.509	44
2.810	41	3.709	43	4.511	45
2.831	49	3.713	50	4.517	42
2.837	49	3.715	51	4.519	44
2.838	49	3.716	48	4.520	46
2.873	51	3.717	47	4.521	47
2.881	45	3.719	44	4.522	46
2.882	45	3.721	51	4.524	49
2.883	50	3.723	47	4.525	43
2.884	49	3.724	48	4.527	43
2.887	45	3.725	46	4.528	43
2.892	51	3.726	47	4.529	43
2.901	49	3.729	45	4.532	43
2.908	46	3.730	45	4.533	43
2.927	45	3.734	51	4.549	42
2.929	43	3.735	48	4.553	44
2.938	51	3.736	50	4.598	51
2.955	48	3.743	43	4.600	49
2.965	49	3.745	46	4.608	41
2.967	42	3.746	51	4.624	50
2.991	44	3.747	45	4.637	50
2.992	51	3.748	47	4.648	51
3.018	51	3.749	46	4.682	43
3.029	45	3.751	41	4.697	51
3.053	51	3.756	44	4.742	47
3.065	51	3.763	50	4.756	49
3.078	51	3.765	51	4.777	51
3.087	46	3.767	47	4.837	47
3.099	50	3.769	43	4.840	44
3.103	47	3.774	51	4.841	50
3.106	47	3.775	44	4.842	42
3.118	51	3.776	43	4.843	51
3.119	48	3.777	43	4.868	47
3.120	50	3.779	44	4.869	49
3.170	51	3.780	44	4.870	46
3.182	51	3.782	50	4.872	48
3.193	51	3.783	43	4.885	50
3.210	51	3.787	51	4.908	48
3.227	50	3.793	50	4.917	51
3.244	51	3.799	51	4.922	50
3.249	49	3.810	51	4.940	47
3.251	42	3.846	50	4.943	51
3.270	49	3.825	51	4.972	40
3.280	51	3.833	48	4.973	46
3.287	42	3.860	51	4.975	43
3.288	44	3.873	44	4.997	51
3.289	49	3.882	40	5.058	44
3.298	47	3.885	51	5.066	44
3.299	49	3.891	43	5.072	51
3.302	47	3.904	51	5.094	48
3.303	50	3.910	48	5.133	40
3.311	51	3.929	51	5.136	44
3.312	47	4.010	47	5.138	49
3.324	50	4.016	51	5.189	51
3.326	51	4.066	45	5.248	50
3.327	44	4.070	51	5.257	44
3.330	50	4.098	45	5.258	40
3.332	50	4.110	51	5.259	40
3.335	51	4.120	50	5.274	51
3.371	51	4.123	41	5.275	45
3.379	51	4.129	49	5.290	49
3.390	50	4.131	51	5.294	47
3.391	51	4.136	47	5.306	40
3.415	51	4.138	46	5.315	48
3.423	46	4.139	41	5.318	50
3.431	51	4.161	48	5.322	51
3.436	46	4.162	49	5.330	49
3.438	47	4.163	47	5.340	43
3.440	49	4.174	45	5.352	51
3.441	50	4.188	47	5.354	51
3.442	41	4.228	51	5.362	41
3.444	49	4.230	45	5.363	43
3.458	49	4.251	48	5.397	51
3.475	51	4.253	41	5.421	50
3.482	51	4.254	40	5.433	51
3.501	43	4.256	47	5.443	45
3.504	43	4.258	41	5.450	44
3.506	48	4.259	42	5.451	48
3.509	49	4.260	51	5.471	51
3.538	51	4.261	46	5.528	51
3.540	47	4.264	40	5.530	49
3.594	47	4.293	51	5.539	51
3.601	51	4.297	48	5.544	44
3.603	40	4.309	51	5.560	43
3.624	48	4.319	46	5.564	46
3.638	51	4.320	48	5.586	51
3.655	51	4.348	41	5.625	41
3.670	44	4.355	40	5.627	51
3.673	51	4.418	51	5.629	44
3.680	48	4.495	51		

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
5.643	51	6.367	51	7.138	51	7.793	51	8.522	51	9.322	51
5.649	51	6.380	49	7.162	51	7.799	45	8.549	46	9.327	42
5.654	41	6.387	51	7.169	44	7.817	51	8.553	51	9.328	40
5.661	50	6.399	48	7.172	42	7.819	49	8.559	46	9.351	51
5.664	41	6.407	51	7.173	50	7.821	44	8.564	51	9.368	43
5.668	46	6.420	51	7.186	51	7.822	46	8.576	51	9.384	51
5.670	51	6.439	49	7.202	51	7.823	47	8.604	48	9.393	45
5.701	51	6.465	51	7.206	45	7.858	42	8.619	45	9.394	45
5.709	51	6.487	51	7.211	51	7.875	48	8.626	48	9.395	50
5.715	50	6.497	51	7.223	51	7.876	51	8.653	51	9.409	48
5.752	51	6.512	50	7.228	51	7.877	44	8.672	50	9.414	51
5.788	43	6.515	51	7.244	48	7.879	50	8.681	51	9.441	51
5.808	51	6.516	50	7.250	46	7.880	49	8.686	44	9.458	46
5.836	41	6.528	40	7.251	47	7.886	48	8.689	41	9.459	42
5.838	51	6.529	46	7.264	51	7.891	51	8.695	51	9.475	43
5.839	48	6.530	43	7.276	51	7.904	51	8.714	51	9.480	50
5.840	51	6.533	51	7.277	50	7.911	49	8.730	49	9.482	51
5.847	51	6.538	51	7.285	41	7.917	47	8.748	48	9.495	51
5.863	41	6.553	51	7.286	48	7.918	40	8.750	50	9.517	48
5.909	48	6.574	42	7.287	42	7.931	51	8.774	43	9.520	48
5.983	51	6.575	43	7.294	48	7.934	39	8.775	43	9.542	51
6.020	45	6.579	51	7.295	41	7.951	51	8.783	51	9.548	50
6.026	51	6.601	51	7.298	49	7.969	50	8.784	45	9.549	45
6.028	50	6.633	51	7.300	51	8.000	47	8.786	45	9.560	48
6.040	51	6.655	51	7.309	49	8.005	46	8.796	48	9.562	44
6.052	51	6.669	51	7.311	48	8.014	41	8.797	48	9.563	51
6.061	40	6.679	45	7.314	51	8.016	49	8.819	51	9.586	51
6.071	51	6.681	42	7.320	51	8.018	49	8.840	51	9.587	45
6.073	50	6.684	41	7.323	51	8.020	51	8.851	51	9.591	47
6.088	50	6.693	51	7.339	51	8.025	50	8.863	51	9.594	45
6.122	49	6.702	50	7.343	50	8.026	46	8.874	49	9.598	46
6.142	51	6.706	46	7.345	51	8.028	44	8.876	51	9.634	51
6.145	40	6.717	51	7.355	51	8.047	51	8.883	50	9.635	46
6.150	46	6.723	44	7.387	50	8.066	40	8.891	51	9.638	48
6.168	51	6.737	51	7.388	42	8.076	51	8.900	50	9.640	47
6.183	44	6.742	48	7.399	51	8.101	51	8.932	51	9.641	46
6.187	49	6.747	50	7.414	48	8.132	48	8.941	49	9.642	48
6.192	51	6.775	51	7.415	50	8.134	43	8.973	47	9.654	51
6.207	47	6.777	51	7.418	42	8.135	40	8.975	46	9.658	45
6.209	51	6.792	51	7.427	51	8.140	51	8.977	40	9.664	43
6.220	51	6.838	51	7.448	50	8.150	51	8.982	51	9.666	45
6.224	51	6.866	51	7.458	51	8.172	46	9.045	49	9.678	51
6.230	51	6.868	50	7.474	51	8.176	50	9.046	51	9.713	51
6.234	51	6.869	46	7.476	48	8.191	51	9.047	44	9.715	51
6.239	51	6.877	46	7.478	50	8.212	51	9.066	41	9.735	51
6.246	51	6.878	44	7.486	51	8.228	51	9.067	44	9.751	42
6.251	48	6.909	51	7.496	40	8.247	51	9.076	51	9.755	51
6.260	51	6.948	51	7.540	49	8.292	51	9.120	50	9.765	51
6.292	51	6.981	51	7.541	51	8.326	43	9.121	49	9.782	46
6.311	42	6.982	40	7.569	42	8.341	51	9.163	47	9.804	44
6.313	40	6.985	41	7.571	51	8.353	51	9.174	51	9.809	51
6.315	44	6.987	42	7.623	51	8.362	51	9.187	51	9.841	42 opp.
6.317	46	7.001	51	7.625	50	8.397	48	9.194	51	9.845	51
6.321	42	7.027	46	7.629	47	8.400	51	9.202	51	9.868	51
6.327	51	7.028	51	7.634	41	8.412	41	9.206	51	9.886	42
6.329	40	7.043	48	7.650	49	8.416	43	9.223	50	9.904	51
6.331	48	7.054	51	7.652	46	8.434	51	9.229	51	9.913	48
6.339	45	7.065	45	7.667	51	8.452	51	9.236	51	9.916	51
6.340	44	7.082	48	7.670	51	8.453	44	9.249	50	9.929	51
6.344	48	7.083	47	7.679	47	8.459	51	9.253	51	9.934	44
6.356	41	7.091	51	7.762	51	8.487	51	9.257	46	9.935	43
6.357	40	7.098	40	7.782	40	8.500	46	9.262	51	9.960	51
6.362	50	7.104	51	7.787	45	8.516	42	9.274	50	9.968	51
6.364	46	7.107	50	7.789	48	8.518	43	9.306	49	9.979	51
		7.119	49								

PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 90 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : ETIVAL-CLAIREFONTAINE (VOSGES)

R. C. : Saint-Dié n° 245.

Obligations 4 0/0 1943 de 2.000 F.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des papeteries de Clairefontaine a racheté en Bourse la totalité des 106 obligations 4 0/0 1943 devant constituer l'amortissement prévu pour le 1er juillet 1950, dont la date est reportée au 1er janvier 1951, en application de l'article 8 du décret n° 48-1683 du 30 octobre 1948.

En conséquence, aucun tirage au sort ne sera effectué.

Il ne reste plus aucun titre à rembourser sur les tirages antérieurs.

DOCKS DES CHARENTES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 26, RUE DENIS-PAPIN, ANGOULEME

R. C. Angoulême 985.

Avis aux obligataires.

Amortissement des obligations 4 0/0 1945 de 5 000 F.

L'amortissement au 15 novembre 1950 ayant été réalisé en totalité par voie de rachat en Bourse, conformément à la faculté que la société s'est réservée lors de l'émission, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1950.

Série contenant des obligations amorties au tirage antérieur et non encore remboursées.

1.859 à 1.868 année de remboursement 1949.

Etablissements Delattre et Frouard réunis

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 39, RUE DE LA BIENFAISANCE, PARIS (8e)

R. C. : Seine 84326.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 160 obligations 4 0/0 1945 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 15 novembre 1950.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en octobre 1950.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 0 0 1945 sorties au premier tirage et non encore remboursées.

Tirage de 1947.

1.811 à 1.820 — 4.081 à 4.090 — 5.871 à 5.880

CAISSE FONCIERE DE CREDIT

pour l'amélioration du logement dans l'industrie.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 94.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 10, RUE LINCOLN

R. C. : Seine n° 121921.

Obligations 6 1/2 0/0 1949.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 231 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er novembre 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 7 décembre 1949.*)

Le conseil d'administration.

BILANS DE SOCIÉTÉS

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 525.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

(R. C. : Seine 28531.)

SITUATION AU 30 JUIN 1950

ACTIF

Espèces en caisse, au Trésor et à la Banque de France		15.390.881.315 »
Avoirs dans les banques et chez les correspondants		625.657.075 »
Valeurs du Trésor ou garanties par l'État		6.899.558.605 »
Titres divers en portefeuille		22.823.997 »
Immeubles		431.981.351 »
Escomptes et pensions d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)		4.262.163.199 »
Avances à moyen terme :		
Sur ressources diverses de la société	26.410.660.186 »	
Sur avances du fonds de modernisation et d'équipement	16.351.485.631 »	
Sur le produit d'emprunts gagés par annuités de l'Etat (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1941)	34.038.688 »	
		42.795.584.808 »
Fonds d'emprunts gagés déposés au Trésor pour de nouvelles avances à moyen terme (conventions des 7 juillet 1919, 10 décembre 1937 et 11 février 1941)		1.410.961.312 »
Engagements de l'Etat au titre d'opérations effectuées pour son compte (conventions des 7 juillet 1919, 12 février 1934, 30 août 1937 et 6 mai 1941).		181.615.831.206 »
Débiteurs divers		251.311.839 »
Crédits d'acceptation de traites pour le compte de l'Etat (convention du 4 décembre 1940)		156.777.421.776 »
Opérations d'émission en cours de règlement		803.278.492 »
Comptes d'ordre et divers		1.560.011.019 »
		415.907.499.327 »

PASSIF

Capital social		525.000.000 »
Réserves :		
Légale		52.500.000 »
Générale		525.000.000 »
Immobilière		20.000.000 »
Provision pour risques de mobilisation de crédits à moyen terme		350.000.000 »
Provision spéciale pour risques d'avances à moyen terme (convention du 7 juillet 1919)		443.199.181 »
Bons et obligations en circulation :		
Bons et obligations non gagés par annuités de l'Etat (valeur d'émission).	17.995.260.000 »	
A ajouter : primes de remboursement courues	2.238.191 »	
		17.997.498.191 »
Obligations gagées par annuités de l'Etat (valeur d'émission)	185.580.481.000 »	
A ajouter : primes de remboursement courues	550.350.206 »	
		186.130.831.206 »
Avances du fonds de modernisation et d'équipement		20.120.100.000 »
Bons et obligations amortis et coupons échus non présentés		862.766.199 »
Créditeurs divers		1.058.053.566 »
Fonds en compte avec l'Etat et les trésoriers-payeurs généraux		19.583.363.525 »
Provisions de l'Etat pour le service des emprunts gagés et le règlement des traites		6.891.931.188 »
Acceptations de traites émises en règlement de dépenses publiques (convention du 4 décembre 1940)		156.777.421.776 »
Opérations d'émission en cours de règlement		830.038.875 »
Comptes d'ordre et divers		3.739.105.317 »
		415.907.499.327 »

HORS BILAN

Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à moyen terme (art. 58 des statuts)	101.129.213.211 »
Effets représentatifs de crédits à moyen terme circulant sous endos du Crédit national (art. 58 des statuts)	28.111.701.608 »

Le directeur général,

BRUNET.

CREDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA REPARATION DES DOMMAGES CAUSES PAR LA GUERRE

Société anonyme au capital de 525.000.000 de francs

Siège social : 45, rue Saint-Dominique, 45 — PARIS

(R. C.: Seine 28531.)

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT. — SITUATION AU 30 JUIN 1950

Règlement d'allocations pour la reconstruction.

Payements d'allocations		561.722.500.258	Produits d'emprunts du Crédit national gagés par annuités de l'Etat		84.088.386.050
Fonds déposés en compte courant au Trésor:			Produit de bons de la reconstruction et d'emprunts de groupements de sinistrés		6.979.800.246
Pour opérations en cours de règlement	13.268.222.023		Versements à la caisse autonome de la reconstruction		483.302.142.678
Disponible	41.680.536.302		Versements de l'Etat et reversements de payements		555.459.049
		54.948.758.325	Règlements par traites en instance de versement au Trésor		159.901.133
			Fonds en compte avec la caisse autonome de la reconstruction		41.495.569.427
		616.671.258.583			616.671.258.583

Avances spéciales pour le compte de l'Etat.

Avances spéciales pour le compte de l'Etat à des entreprises industrielles et commerciales:				
Avances spéciales cinématographiques	1.304.730.286			
Autres avances	169.873.726			
		1.474.604.012		
Avances aux coopératives de gestion et groupements de reconstruction (loi du 31 décembre 1947)		60.298.714		
Avances spéciales pour le compte du fonds de modernisation et d'équipement		15.976.913.052		
		17.511.815.778	Versements de l'Etat	17.511.815.778

Plan de relèvement européen (aide américaine).

Sommes mises à la disposition du Gouvernement français		502.000.000.000	Produit de l'aide intérimaire américaine	25.060.000.000
Frais de transport des colis-dons (accord du 28 juin 1948)		317.109.008	Produit de l'aide américaine (plan Marshall)	508.767.421.543
Prélèvement de 5 p. 100 (accord du 10 juillet 1948)		23.308.777.019		
Disponible bloqué en compte à la Banque de France		8.201.535.516		
		533.827.421.543		533.827.421.543

Le directeur général,
BRUNET.

NOTA. — Les postes afférents aux règlements de dommages (guerre de 1914-1918), payements de subventions aux collectivités et opérations financières pour le compte de l'Etat ne figurent pas sur la présente situation, les chiffres étant sans changement sur la situation précédente.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 4 octobre 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Müller (Pierre), ressortissant allemand, ayant demeuré à Freyming, 5, rue Murges, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 octobre 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mlle Pinatzke (Irmgarde), ressortissante allemande, demeurant à Gondorf, près Coblence (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 octobre 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Remark (Marguerite), épouse Pierre Schach, ressortissante allemande, demeurant en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 octobre 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Rudat (Kurt), ressortissant allemand, ayant demeuré à l'Hôpital, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 4 octobre 1950, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Thielen (Jacques), ressortissant allemand, demeurant à Clarenthal (Sarre), autrefois à Petite-Rosselle, et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Demandes en concession de mines de fer

AVIS

Par pétition en date du 13 février 1950 adressée au préfet de Meurthe-et-Moselle, M. Noël Beaugrand, domicilié à Paris, président du conseil d'administration de la Société anonyme des mines de fer de la Mourière, dont le siège social est à Paris (8e), 61, rue de Monceau, agissant au nom et pour le compte de cette société, sollicite une concession de minerai de fer hydroxydé oolithique sur le territoire des communes de Xivry-Circourt et Preutin-Higny, arrondissement de Briey, département de Meurthe-et-Moselle, à titre de modification de la limite Nord de la concession de Domprix.

Cette concession serait limitée par le périmètre E F C défini comme suit:

Le point C est la borne Nord-Est de la concession de Domprix;
Le point E est situé sur la limite Nord C D de la concession de Domprix, à 1.035 m. 50 du point D, borne Nord-Ouest de cette concession, entre C et D;
Le point F est le point de segment de droite C M joignant le point C au clocher M de Mercy-le-Bas et tel que: C F = 650 m.

Ce périmètre renferme une étendue de 29 hectares 88 ares.

Par pétition en date du 26 juillet 1950, adressée au préfet de Meurthe-et-Moselle, M. Noël Beaugrand, agissant au nom et pour le compte de la même société, sollicite une seconde concession de minerai de fer hydroxydé oolithique sur le territoire de la commune de Xivry-Circourt, arrondissement de Briey, département de Meurthe-et-Moselle, à titre également de modification de la limite Nord de la concession de Domprix.

Cette seconde concession serait limitée par le périmètre E D G défini comme suit:

Les points D et E ont été définis ci-dessus;
Le point G est situé sur le prolongement de la limite Ouest de la concession de Domprix, au Nord de la borne D et tel que: D G = 1.120 m.

Ce périmètre renferme une étendue superficielle de 59 hectares.

Augmentée des deux extensions sollicitées, la concession de Domprix serait limitée de la façon suivante:

Au Sud, par la partie A B de la ligne droite tirée du clocher d'Avillers au clocher B de Bertrameix et comprise entre ce dernier point B et l'intersection A de cette ligne droite avec la limite séparative des communes d'Avillers et de Domprix;

A l'Est, par une ligne droite B C tirée du point B ci-dessus défini au point C, intersection du bord septentrional de la route nationale n° 381 (ancienne route départementale n° 5) de Longuyon à Metz avec la droite qui joint l'ancien clocher de Piennes et le clocher de Preutin;

A l'Ouest, par la droite A G joignant le point A ci-dessus défini au clocher de Xivry-Circourt, le point G étant situé à 1.120 m. au Nord du point le plus au Nord où elle recoupe le bord occidental du chemin de Domprix à Xivry-Circourt;

Au Nord, par la ligne brisée C F E G. Les points E et F ont été définis précédemment.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 489 hectares.

La société pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans les concessions sollicitées une redevance tréfoncière, une fois payée de 80 F par hectare.

La Société des mines de fer de la Mourière possède les concessions de mines de fer ci-après, toutes situées dans les départements de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse.

Concession de la Mourière de 474 hectares, instituée par le décret du 20 mars 1900, s'étendant sur le territoire des communes de Bouligny (arrondissement de Montmédy, département de la Meuse), Avillers, Domprix, Landres et Piennes (arrondissement de Briey, département de Meurthe-et-Moselle);

Concession de Domprix de 400 hectares, instituée par le décret du 15 mai 1926, et s'étendant sur le territoire des communes de Xivry-Circourt, Preutin-Higny, Domprix et Avillers (arrondissement de Briey, département de Meurthe-et-Moselle).

Aux demandes, sont annexés les plans en triple expédition, sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, de chacune des concessions sollicitées.

Le préfet du département de Meurthe-et-Moselle, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880;
Vu le règlement d'administration publique du 31 août 1920, pris en application de la loi du 9 septembre 1919,

Arrête:

Le présent avis sera affiché pendant deux mois, du 23 octobre 1950 au 23 décembre 1950, à Nancy, Briey, Xivry-Circourt, Preutin-Higny, Domprix et Avillers.

Il sera, pendant la durée de l'enquête légale, inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans un journal du département, et au *Journal officiel*.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine, qui est prié de le faire également afficher pendant le même délai à la mairie du 8e arrondissement, où est situé le domicile du pétitionnaire.

Les pétitions et les plans déposés à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, 4e division, 1er bureau, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence, auxquelles les demandes actuelles pourraient donner lieu.

A Nancy, le 25 septembre 1950.

Le préfet,
J. SAMAMA.

AVIS DIVERS

Etablissements J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 octobre 1950: page 10788, 2e colonne, 4e ligne, au lieu de: « Obligations 5 0/0 1919 », lire: « Obligations 5 0/0 1929 ».

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

26 mai 1950. Déclaration à la préfecture de police. Le **Ski-Club du Palais** transfère son siège social du 1, rue Christophe-Colomb, au 62, boulevard Richard-Lenoir, Paris.

27 septembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Groupement d'achat du personnel du centre d'observation de Paris.** But: obtention de sous-produits intéressant la vie quotidienne. Siège social: ferme de Champagne, Savigny-sur-Orge.

28 septembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Etoile sportive de Chautagne.** But: entraînement à tous les sports. Siège social: mairie de Serrières-en-Chautagne.

3 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Comité des œuvres sociales des déportés, internés et familles (Cosadif).** But: s'occuper des œuvres médico-sociales et des centres d'enseignement professionnel et de toutes initiatives en faveur des déportés et internés et leurs familles, anciens combattants, résistants et victimes de guerre et de la répression nazie. Siège social: 7, rue Léonard-de-Vinci, Paris.

4 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des chanteurs et conteurs ruraux de la Vienne.** But: promouvoir et soutenir les efforts d'initiation pratique des genres ruraux à la musique, au chant et au conte. Siège social: 3, rue du Général-Berton, à Poitiers.

5 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Cyclo-Sprint cigalois.** But: pratique du sport cycliste et cyclotourisme. Siège social: bar du Printemps, place de la Canourgue, Saint-Hippolyte-du-Fort.

5 octobre 1950. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **La Coquille Saint-Jacques.** But: création, entretien et développement d'œuvres d'éducation populaire capables d'attacher et de retenir au sol natal. Siège social: presbytère de Bray-en-Val.

6 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Société civile de chasse.** But: répression du braconnage, respect des cultures et repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Chemellier.

9 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des maisons familiales de Chantonnay.** But: organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: Maison familiale, rue Gambetta, à Chantonnay.

9 octobre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Association des anciens élèves de l'école normale d'instituteurs de Commercy.** But: resserrer les liens de camaraderie; fortifier l'esprit de solidarité entre promotions. Siège social: école normale, Commercy.

10 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement des industriels d'Aubervilliers-Pantin.** Siège social transféré du 106, rue Lauriston, Paris, au 128, rue Henri-Barbusse, Aubervilliers.

14 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Le Clan des jeunes de France change son titre, qui devient **Eclaireurs populaires français,** et modifie ses statuts. Siège social: 22, rue de la Paroisse, Versailles.

Paris – Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.